



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENERGIE (ME)

Agence Béninoise d'Electrification Rurale
et de Maitrise d'Energie (ABERME)

PROJET D'ELECTRIFICATION DE 100 LOCALITES RURALES DU BENIN
FINANCÉ PAR LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

**ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL
ET SOCIAL APPROFONDIE DU LOT 2 : 30
LOCALITES**

RAPPORT FINAL



CONSULTANCY FITILA

2019

E- Mail : consulfitila_cf04yahoo.fr / Mobile : 97339762

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES SIGLES ACRONYMES	6
1. RESUME ANALYTIQUE	7
2. INTRODUCTION.....	9
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
3.2. Réunion de cadrage	11
3.3. Démarche spécifique à la réalisation de la mission	12
4. CADRE STRATEGIQUE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF	15
4.1. Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité	15
4.2. Cadre politique et juridique en matière de gestion de l'environnement.....	18
4.3. Armature juridique de construction, du foncier et de la décentralisation au Bénin	21
4.4. Cadre institutionnel de l'environnement et de mise en œuvre du projet	25
4.5. Normes environnementales applicables au projet	28
4.6. Principales Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD) applicables au projet.....	29
5. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	35
5.1. Contexte et justification du projet	35
5.2. Description des activités du projet.....	36
6. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET.....	40
6.1. Environnement biophysique du milieu récepteur du sous-projet	40
6.2. Caractéristiques socio-économiques des milieux récepteurs du projet	51
7. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	76
8. PRESENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ETUDIEES.....	79
9. RESULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE	81
10. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	83
10.1. Phase préparatoire.....	84
10.2. Phase de construction	88
10.3. Phase d'exploitation	90
10.4. Synthèse des impacts potentiels du projet par département	94

11. MEASURES D'ATTENUATION / RENFORCEMENT ET INITIATIVES COMPLEMENTAIRES	100
12. GESTION DES EFFETS RESIDUELS ATTENDUS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	110
13. PROGRAMME DE SUIVI.....	113
13.1. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme de suivi.....	113
13.2 Indicateurs de suivi.....	114
13.3. Mise en œuvre du programme de suivi	118
13.4. Rôles et responsabilités de l'ABERME	118
13.5. Rôle de l'entreprise en charge des travaux de construction	118
13.6 Rôle de bureau de contrôle	119
13.7 Rôle du Comité de Suivi.....	119
13.8 Rôle et responsabilité des Communes	119
13.9 Suivi et Contrôle effectués par l'Agence Béninoise pour l'Environnement	120
13.10 Surveillance environnementale.....	120
14. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMEES	120
15. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU PROJET .	121
16. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	127
17. CONCLUSION.....	130
18. ANNEXES.....	131

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique et administrative du milieu récepteur du projet	42
Figure 2: Régimes pluviométriques dans le Département des Collines de 1985 à 2015.....	43
Figure 3: Régimes pluviométriques dans le département du Zou de 1985 à 2015.....	44
Figure 4: Caractéristiques des faciès pédologiques.....	46
Figure 5: Formations végétales et occupation du sol dans les milieux récepteurs du projet.....	50
Figure 6: Niveau de pauvreté monétaire par Commune en 2011 et 2015	63
Figure 7: Prévalence moyenne des affections au Bénin (Source des données : Ministère de la Santé, 2013)	64
Figure 8: Habitation semi-moderne.....	65
Figure 9: Structure de l’approvisionnement net d’énergie en 2015, Source des données : SIE, 2017	69
Figure 10: Evolution du taux d’électrification nationale (%) 2010-2015, Source des données : SIE, 2017	71
Figure 11: Evolution du taux d’électrification urbaine (%) 2010-2015, Source des données : SIE, 2017	71
Figure 12: Evolution du taux d’électrification rurale (%) 2010-2015, Source des données : SIE, 2017 .	72
Figure 13: Taux d’électrification par département en 2015, Source des données : SIE, 2017	72
Figure 14: Taux de couverture nationale en 2015, Source des données : SIE, 2017.....	73
Figure 15: Taux de couverture rurale en 2015, Source des données : SIE, 2017.....	74
Figure 16: Taux de déserte nationale en 2015, Source des données : SIE, 2017	75
Figure 17: Taux de desserte rurale en 2015, Source des données : SIE, 2017	76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Conventions et accords internationaux en matière d'environnement	18
Tableau 2: Norme de qualité de l'air ambiant.....	28
Tableau 3: Critères d'émission des particules.....	28
Tableau 4: Critères d'émission du bruit	29
Tableau 5: Justification du type EIE à réaliser.....	36
Tableau 6: Groupements de développement villageois dans la zone d'influence de projet	50
Tableau 7 Situation démographique des localités réceptrices du projet dans le département des Collines.....	58
Tableau 8: Situation démographique des localités réceptrices du projet dans le département du Zou.....	59
Tableau 9: Situation démographique des localités réceptrices du projet dans le département du Plateau.....	60
Tableau 10: Taux de desserte 2010-2015.....	61
Tableau 11: Indices de pauvreté monétaire par département entre 2011 et 2015	62
Tableau 12: Infrastructures sociocommunautaires dans la zone d'influence de projet.....	70
Tableau 13: Taux d'électrification 2010-2015.....	70
Tableau 14: Evolution du taux de couverture nationale 2010-2015	73
Tableau 15: Taux de desserte 2010-2015.....	53
Tableau 16: Analyse comparative de chaque type de variante	82
Tableau 17: Synthèse des pieds d'arbres et leur coût.....	85
Tableau 18: Synthèse des 1886 pieds d'arbres et leur coût de reboisement dans les localités concernées.	86
Tableau 19: Impacts majeurs concernant des arbres présents dans l'emprise du projet et leur propriétaire dans le département des Collines.....	94
Tableau 20: Impacts majeurs concernant des arbres présents dans l'emprise du projet dans le département du ZOU	96
Tableau 21: Impacts majeurs concernant des arbres présents dans l'emprise du projet dans le département du PLATEAU	97
Tableau 22: Synthèse des impacts et mesures proposées dans les trois départements (Collines ; Zou et le PLATEAU)	101
Tableau 23: Les éléments du suivi environnemental.....	105
Tableau 24: Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans les trois départements (Collines ; Zou et le PLATEAU)	122
Tableau 25: Récapitulatif des coûts du PGES.....	127

LISTE DES SIGLES ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
AEV	: Adduction d'Eau Villageoise
BAD	: Banque Africaine de Développement
BT	: Basse Tension
CFA	: Communauté Financière d'Afrique
CSA	: Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	: Centre de Santé Communal
DAO	: Dossiers d'Appel d'Offres
DDCVDD	: Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
DDS	: Directions Départementales de la Santé
DGRE	: Direction Générale des Ressources Energétiques
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
ECVR	: Enquêtes sur les Conditions de Vie en milieu Rural
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	: Equipements de Protections Individuels
FASHS	: Faculté des Sciences Humaines et Sociales
FER	: Fonds d'Electrification Rurale
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable
ME	: Ministère de l'Energie
MISP	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MSP	: Ministère de la Santé Publique
MT	: Moyenne Tension
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PED	: Personnes Economiquement Déplacées
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RFU	: Registre de Foncier Urbain
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SO	: Sauvegarde Opérationnelle

1. RESUME ANALYTIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Prioritaire d'Action pour l'Electrification des Localités Rurales du Bénin, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin.

Les principaux travaux prévus dans le cadre de ce projet sont :

- la construction de lignes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes (BT et MT) ;
- la construction de lignes Basse Tension (BT) ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public.

La mise en œuvre des différentes activités de ce projet engendrerait des impacts sociaux et environnementaux sur les composantes physiques et humaines le long des emprises des lignes à construire.

La présente Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du lot 2, concerne trente (30) localités des départements des Collines, du Plateau et du Zou. Des enquêtes de terrains portant sur les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques du projet ont été réalisées dans chacune des localités bénéficiaires. Des consultations avec les parties prenantes et des entretiens de groupe (focus groupe) avec des groupes de personnes habitant ou ayant des activités dans les zones d'influence du projet ont été également réalisés dans toutes les trente (30) localités. Les différents travaux de terrains ont révélé que la mise en œuvre du projet entraînerait des impacts sociaux positifs tel que : l'amélioration de l'éclairage public ; le développement des activités génératrices de revenus (AGR) et l'amélioration de la qualité des services publics et privés existant dans les localités. Outre les impacts positifs, des impacts négatifs tel que la perte de 1886 pieds d'arbre à vocation économique, les risques d'augmentation de la prévalence des IST/VIH/SIDA et les risque d'incendies et d'explosion des transformateurs ont été identifiés. Cependant pour atténuer ces impacts négatifs, des mesures ont été proposées dans le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et les plus importantes sont :

- organisation des séances d'information des populations sur le déroulement des travaux et les dispositions utiles à prendre ;

- information et sensibilisation des personnes dont les biens sont affectés (PAP) afin qu'ils prennent à temps les dispositions pour réduire les impacts négatifs ;
- réalisation d'un reboisement compensatoire des espèces végétales affectées par le projet;
- mise à disposition pour tous les ouvriers, des Équipements de Protections Individuels (EPI);
- indemnisation des PAP afin que ces derniers puissent les reconstruire;
- sensibilisation de la population et les ouvriers sur les risques d'accidents de chantier ;
- organisation des séances de sensibilisation sur les IST, le VIH/SIDA pour le personnel de chantier et les populations locales ;
- intégration des clauses environnementales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et dans les contrats des entreprises attributaires.

Le coût d'indemnisation des **1 886** pieds d'arbres est évalué à **11 387 000 FCFA** tandis que le coût de reboisement est de **7 481 100 FCFA**. Le coût global du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est estimé à **VINGT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE CINQ MILLE QUATRE – CENT SOIXANTE DEUX (20 745 462) FRANCS CFA.**

2. INTRODUCTION

L'électrification d'une communauté est primordiale pour l'amélioration des conditions de vie de cette dernière car l'électricité joue un rôle crucial dans la fourniture de services sociaux de base, dont l'éducation et la santé. L'électricité permet la mise en place de plusieurs activités Génératrices de Revenus, par exemple la restauration, la transformation des aliments, la mécanique automobile, la soudure et les petites industries.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de l'Etat visant l'efficacité opérationnelle du système électrique existant et l'accroissement de l'accès aux services de l'énergie moderne, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin dont 30 localités dans les départements des Collines, du Zou et du Plateau. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux en vue de préserver au mieux l'environnement biophysique et socioéconomique pour un développement durable et harmonieux. La loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin (loi 98-030 du 12 février 1999), stipule que « nul ne peut entreprendre des aménagements, des opérations, des installations, des plans, des projets et programmes ou la construction d'ouvrages sans suivre la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, lorsque cette dernière est exigée par les lois et règlements ». A cet effet, conformément à cette loi et à son décret d'application n°2017-332 du 06 juillet 2017, l'ABERME a entrepris de réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIE) du Projet d'électrification de 30 localités rurales au Bénin.

L'objectif de cette étude est d'identifier, de décrire et d'évaluer les impacts potentiels que la réalisation de ce projet pourraient avoir sur les milieux physiques, humains et socio-économiques et, par la suite de proposer des mesures pouvant permettre soit, d'éviter, de compenser ou d'atténuer les effets négatifs du projet sur l'environnement biophysique et socio-économique des localités bénéficiaires.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- la présentation de la démarche méthodologique pour l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- la présentation du cadre juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale du projet ;

- la description du milieu récepteur et des enjeux environnementaux et sociaux du projet ;
- l'analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet (identification des populations et des biens) ;
- la proposition des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation de ceux positifs ;
- l'identification et la gestion des risques technologiques ;
- l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- la proposition d'un programme de surveillance et de suivi environnemental.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

3.1. Approche globale

La réalisation de cette mission repose sur une approche systémique privilégiant une démarche participative, interactive et itérative au cours de laquelle l'équipe de Consultant a combiné un ensemble d'outils et de techniques pour assurer la conduite efficace de chacune des étapes de l'étude d'impact environnemental. L'adoption de cette approche présente l'avantage de réduire les biais, d'augmenter la fiabilité des résultats et d'assurer la qualité de l'intervention. Elle a favorisé en permanence :

- la concertation et la communication/restitution entre le Consultant, le commanditaire (équipe de suivi de l'ABERME) et les autres parties prenantes. Ces échanges garantiront inputs, questionnements et feed-back au moment opportun et ce, tout au long de l'étude ;
- le suivi et le respect de la qualité et des délais.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce processus d'évaluation/planification s'appuie sur une analyse diagnostique axée sur l'utilisation de l'outil SWOT (Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) qui a favorisé une analyse judicieuse des informations recueillies. Cette analyse a en effet permis une formulation raisonnable de la situation de référence des localités concernées en matière d'accès à l'énergie électrique et en matière d'environnement.

Au démarrage de la mission, une revue de contrat a rassemblé les principaux membres de l'équipe de l'ABERME et le Consultant y compris l'équipe des experts mandatés, avec pour objet de clarifier les Termes de Références et de discuter des modalités de réalisation de l'étude. C'est la réunion de cadrage.

3.2. Réunion de cadrage

C'est une séance qui a fait suite à la notification de l'attribution du marché et qui précède le démarrage effectif de l'étude. Elle rassemble les principaux membres de l'équipe de la mission et ceux de l'équipe du commanditaire. Elle a offert au Consultant, l'occasion de clarifier et d'harmoniser avec le Maître d'Ouvrage le niveau de compréhension des attentes de la mission et de s'accorder sur les modalités pratiques ainsi que sur un calendrier d'exécution. Ce dernier a tenu compte de l'intervention des différents experts mandatés, et des délais de réalisation des différentes étapes de l'étude. L'occasion a été aussi mise à profit pour solliciter auprès du commanditaire tout appui de facilitation pour le bon déroulement de la mission.

3.3. Démarche spécifique à la réalisation de la mission

La démarche utilisée pour la conduite de cette mission d'étude d'impact environnemental comprend 4 phases principales ponctuées par un atelier de restitution/validation. Il s'agit de :

- ☞ la revue documentaire ;
- ☞ la collecte des données primaires et secondaires ;
- ☞ le traitement et l'analyse des données ;
- ☞ l'élaboration du rapport de mission.

3.3.1 Revue et analyse documentaire

C'est la première forme de collecte de données dans le processus d'évaluation et de planification environnementale.

En effet, l'équipe a analysé l'ensemble de la documentation disponible relative à l'étude. Ces documents ont été collectés auprès des services techniques déconcentrés et projets etc. Une analyse bibliographique des documents de références (les lois de décentralisation, la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, la stratégie nationale sectorielle, la Politique Nationale, etc.) régissant la gestion de l'Environnement, le secteur rural et le secteur de l'Energie électrique en République du Bénin et des normes en vigueur en la matière est faite.

L'analyse documentaire a permis aussi d'avoir des données générales sur le milieu d'étude tout en décrivant les différents domaines ou secteurs d'activités et de présenter en particulier l'inventaire des localités et de leurs populations respectives, l'inventaire des infrastructures socioéconomiques, l'inventaire des ouvrages et infrastructures électrique existantes ainsi que leur mode de gestion actuelle et la situation des autres ressources en énergie, etc. Elle a eu pour but non seulement d'établir le profil environnemental des zones bénéficiaires mais aussi et surtout l'amélioration de la compréhension du contexte de réalisation de l'étude et l'appréhension au mieux des principaux enjeux environnementaux et sociaux liés à la construction, la mise en service et l'entretien des infrastructures concernées.

De façon spécifique elle porte sur :

- les caractéristiques du milieu naturel;
- les enjeux environnementaux liés aux interventions, à la gestion et au suivi des ouvrages;
- les caractéristiques socio-économiques, culturelles et cultuelles des populations bénéficiaires;

- la situation des OMD dans le secteur concerné par rapport aux localités ciblées
- Etc.

Cette analyse a permis de débiter la description des enjeux potentiels associés aux risques environnementaux liés à la réalisation et la mise en œuvre des infrastructures électriques.

3.3.2. La collecte des données de terrain

Elle correspond à une phase de prospection participative, complémentaire à la revue documentaire et dont le but est de confronter les informations recueillies dans la littérature aux réalités de terrain. Elle prend quatre formes : les observations directes, les entretiens/échanges, les relevés topographiques et les inventaires forestiers.

a.) Observations directes

Elles se sont déroulées lors des visites de terrain. C'est une technique de visualisation qui a permis de constater les faits décrits dans les documents consultés, d'apprécier leur importance et de relever ceux qui ne sont pas recensés. L'application de cette technique repose sur les grilles d'observation ou check-lists à produire et à faire valider. L'utilisation d'un appareil photo numérique a été privilégiée. En outre, ces observations ont des informations nécessaires à une bonne description des enjeux et à un meilleur établissement du profil des localités ciblées.

b.) Entretiens

La participation de tous les acteurs concernés à l'étude s'est concrétisée à travers des échanges guidés par un ensemble d'outils visant à recueillir les opinions sur la situation du secteur de l'énergie électrique.

Par localité ou commune couverte par cette étude, il a été constitué un échantillon raisonné et représentatif composé de toutes les parties prenantes intervenant dans le secteur. Les entretiens individuels, les focus-groups, les réunions, etc. constituent autant de techniques qui ont été utilisées par l'équipe de Consultant pour la collecte des données primaires sur la situation de référence.

Les outils comme les guides d'entretien, les check-lists, le questionnaire, etc. sont utilisés pour renseigner et satisfaire les attentes relatives aux opinions et perceptions des communautés concernées.

c.) Relevés topographiques et l'inventaire forestier

Les différentes localités et sites affectés sont géoréférencés à partir du GPS (Global Positioning System) et les coordonnées ont servi à la réalisation des cartes de situation. Aussi, elles ont aidé à une bonne analyse des impacts à partir de la méthode de superposition des cartes.

Le trajet concerné par le projet a été floristiquement inventorié pour mieux apprécier les dommages générés à autrui par le projet.

A cette étape, les espèces végétales de valeur économique, situées sur l'emprise du trajet du projet, ont été recensées et géoréférencées.

d.) Organisation pratique de la collecte de terrain

La collecte a été conduite par l'équipe de Consultant et des agents de collecte avec le concours des chefs de quartiers/villages. Des entretiens sont faits auprès des responsables d'écoles, les directions départementales, la direction des services techniques, les ONG, les collectivités locales. Le Consultant attache une grande importance à la qualité des données qui ont été collectées. De ce fait, il a veillé particulièrement au choix des agents de collecte selon des critères objectifs tels que :

- leur formation de base (un niveau de bac+3 au moins en sciences de l'environnement ou équivalent a été recherché) ; ceci afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de comprendre les enjeux de l'étude et l'objectif de faire remonter des informations de bonne qualité ;
- leur appartenance au milieu d'étude;
- leur éveil d'esprit pour pénétrer tous les points de préoccupation des questionnaires de façon à obtenir le maximum de réponses pertinentes et aussi peu de digressions que possible, car cela complique le dépouillement des questionnaires.

Les agents de collecte ont formés en une matinée par les soins du Consultant sur les aspects suivants :

- enjeux et la problématique de l'étude ;
- objectifs et les résultats attendus de l'étude ;
- méthodologie développée pour atteindre les objectifs ;
- maîtrise des supports et des outils à utiliser pour la conduite de la collecte ;
- organisation pour un meilleur résultat.

Douze (12) agents de collecte ont été recrutés dont trois chefs de file. Mais ceux-ci ont travaillé en synergie afin d'optimiser le temps et de recueillir le maximum d'information.

4. CADRE STRATEGIQUE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Le présent chapitre expose de manière succincte le cadre stratégique, juridique et institutionnel en vigueur au Bénin en matière de gestion de l'environnement et applicables au présent projet.

4.1. Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité

Le développement harmonieux du secteur de l'Energie nécessite la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire au niveau du secteur. La réforme du secteur de l'énergie, vise à créer les conditions susceptibles d'intéresser les investisseurs et les opérateurs privés qualifiés au développement et à la gestion efficiente de ce secteur. Dans cette optique le secteur de l'électricité a été doté d'un cadre juridique adéquat régi par :

- ✓ l'accord International portant Code Bénino-Togolais de l'Électricité ;
- ✓ la Loi portant Code de l'Électricité au Bénin et ses décrets d'application;
- ✓ le décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Énergie.

❖ *Le Code Bénino-Togolais de l'Électricité*

Le secteur de l'électricité au Togo et au Bénin est régi par l'Accord International portant Code Bénino-Togolais de l'électricité (Loi n°2005-01 du 12 janvier 2005 publiée au Journal Officiel (JO) du Bénin du 19 juillet 2007 et loi n°2006-005 du 03 juillet 2006 publiée au JO du Togo du 05 Juillet 2006), signé entre le Togo et le Bénin.

Article L14 : toute installation de production d'énergie ou toute extension d'installation de production d'énergie électrique existante pour les besoins du service public sera réalisée conformément au Schéma Directeur de production, dans le respect des règles de concurrence en vigueur dans les deux Etats et par un accord ou une convention (concession ou autres).

❖ *Le Code de l'Électricité en République du Bénin*

La loi n°2006-16 du 27 mars 2007 portant Code de l'Electricité en République du Bénin complète le Code Bénino-Togolais et « s'applique aux activités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique y compris les activités d'exportation et d'importation exercées sur le territoire béninois et qui doivent répondre aux normes électriques en vigueur au

Bénin notamment celles relatives à la protection de l'environnement, des personnes et des biens ».

Elle s'applique également aux installations électriques intérieures et aux équipements et matériels qui devront répondre aux normes d'efficacité énergétique et de sécurité. Conformément à l'article 5 dudit code, toutes les activités de production de l'énergie électrique peuvent être exercées par toute personne publique ou privée dans les conditions définies par la loi.

En son article 8, la loi définit la politique générale de l'électricité qui vise entre autres, le développement rationnel du secteur de l'énergie électrique et la fourniture de l'énergie électrique de bonne qualité, à prix compétitif et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins.

De plus, (article 12) elle insiste sur le fait que « la sécurité des personnes et des biens, celle des installations électriques et la protection de l'environnement doivent être assurées». Par ailleurs selon l'article 42, « le lieu d'implantation des installations électriques doit être choisi en considération des facteurs relatifs à l'environnement, au paysage et au souci de conservation du système, ... ».

La valeur culturelle, esthétique et scientifique de la zone d'implantation et notamment sa valeur historique et/ou écologique doit être, dans la mesure du possible sauvegardée. Il sera occasionné le moins de dommage possible et toute nuisance causée aux activités publiques et privées exercées dans la même zone doit être minimale. Toute activité de déforestation doit également être réduite au minimum nécessaire.

Conformément à l'article 16, la convention de concession doit préciser :

- ✓ le périmètre de la concession et les zones et/ou les conditions d'exploitation exclusive ;
- ✓ les conditions de mise à disposition des terrains nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des installations ;
- ✓ les conditions tarifaires ;
- ✓ les conditions générales d'acquisition, de construction, d'exploitation et d'entretien des installations de production d'électricité.

Plusieurs décrets ont été pris pour faciliter l'application de cette loi. Il s'agit du :

- ✓ décret fixant des procédures et normes applicables et conditions d'exercice de l'inspection et du contrôle technique des installations de fourniture d'électricité ;
- ✓ décret portant institution du contrôle obligatoire périodique des installations électriques inférieures des immeubles de grande Hauteur (IGH), des Établissements recevant du Public (ERP) et des Unités industrielles (UI) ;

- ✓ décret portant constitution et fixation des modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds d'Électrification Rurale en République du Bénin ;
- ✓ décret portant définition des modalités de déclaration et d'autorisation des installations d'autoproduction d'électricité en République du Bénin ;
- ✓ décret portant définition des modalités d'octroi des concessions de fourniture d'énergie électrique pour les besoins du service public ;
- ✓ décret portant création, attributions et fonctionnement de l'autorité de régulation de l'électricité.

Pour garantir la sécurité et la qualité des installations électriques sur le territoire national, le décret n°2007-539 du 02 novembre 2007, portant inspection et contrôle technique des installations prévoit en ses articles 1er et 2, que « installation électrique destinée à la fourniture d'électricité pour les besoins du public ou appartenant à un auto producteur, achevée ou en cours de construction peut à tout moment être inspectée et faire l'objet de contrôles techniques à la demande du Ministère chargé de l'énergie ou de l'Autorité de Régulation de l'Electricité ».

Les normes applicables en la matière (article 3) sont :

- ✓ Normes CEI (Comité Électrotechnique International) en particulier en ce qui concerne les réalisations la conception, la construction et les essais de matériels ;
- ✓ Normes NFC (Normes Françaises) en particulier en ce qui concerne les réalisations des installations et la protection des personnes ;
- ✓ Ou toutes autres normes reconnues équivalentes.

❖ **le décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement (A.O.F.) du Ministère de l'Énergie**

Suivant l'article 3 du décret portant AOF, le Ministère de l'énergie a « pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'énergie, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

A ce titre, il est chargé de :

- ✓ définir et mettre en œuvre la politique et les réglementations en matière d'énergie, dans toutes ses dimensions et s'assurer de la disponibilité des filières d'approvisionnement en combustibles indispensables au fonctionnement des installations de production d'électricité;
- ✓ élaborer les stratégies de gouvernance optimales et adéquates du secteur;
- ✓ élaborer le plan stratégique de stockage et d'approvisionnement en produits pétroliers, en collaboration avec toutes les structures concernées;

- ✓ élaborer la politique de développement, d'utilisation croissante et d'accessibilité des énergies renouvelables;
- ✓ contribuer à la mobilisation du financement pour la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets des domaines de compétences du ministère;
- ✓ promouvoir et mettre en valeur, en collaboration avec tous les acteurs concernés, les ressources énergétiques nationales dans tous les secteurs d'activités;
- ✓ initier ou participer à toute initiative concourant à la protection de l'environnement dans les domaines de l'énergie;
- ✓ élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'énergie et veiller à leur application;
- ✓ assurer au besoin l'assistance-conseil aux divers maîtres d'ouvrage du service public;
- ✓ assurer dans le secteur de l'énergie, la représentation du Bénin dans les organismes internationaux et suivre les accords internationaux auxquels le Bénin a souscrit ».

4.2. Cadre politique et juridique en matière de gestion de l'environnement

4.2.1. Conventions, accords et protocoles environnementaux ratifiés par le Bénin pour la préservation de l'environnement

Les dispositions constitutionnelles se trouvent renforcées par les engagements internationaux pris par le Bénin à travers la ratification des conventions et accords internationaux en matière d'environnement. Ces conventions et accords internationaux liés aux objectifs du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Conventions et accords internationaux en matière d'environnement

N°	Conventions / Accords	Date de ratification
1	Convention sur les zones humides, habitats des oiseaux d'eau – Convention Ramsar	20 janvier 2000
2	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ses amendements	31 octobre 1988
3	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	5 novembre 1998
4	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination	4 décembre 1997
5	Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	16 janvier 1997
6	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	22 juin 1995
7	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	22 mars 1985
8	Convention-Cadre des Nations Unies sur la désertification	30 juin 1994

9	Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments	30 juin 1994
10	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	28 avril 1984
11	Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	14 septembre 1982

Source : GEMERITES, 2018

Ce tableau 1 fait la synthèse des éléments montrant la volonté du Bénin de se doter de tous les moyens juridico-politiques nécessaires pour gérer son environnement et surtout pour contribuer à la conservation de l'environnement global, malgré son niveau de développement.

4.2.2. Cadres juridiques de mise en œuvre du projet

- **La Constitution du 11 décembre 1990** : depuis 1990, le Bénin en optant pour la construction d'un État de droit et de démocratie, a fait de l'environnement et du développement durable une de ses priorités. La Constitution du 11 décembre 1990 dans son article 27 stipule que « *Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement* ».

L'article 98 stipule que « *la loi détermine les principes fondamentaux de la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles* ». Enfin, la Constitution dans son article 74, élève au rang de haute trahison par le Président de la République, les actes attentatoires au maintien d'un environnement sain, satisfaisant, durable et favorable au développement.

- **La loi n° 98-030 du 12 février 1998 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin** : Cette loi constitue le texte de base de la politique nationale d'environnement. Elle couvre tous les aspects depuis l'identification de sources de pollution à leur contrôle et répression, en passant par les évaluations environnementales (évaluation environnementale stratégique, étude d'impact sur l'environnement, audit environnemental, inspection environnementale, etc.), le renforcement des capacités et la gestion de l'information environnementale. Deux articles de cette loi rendent obligatoire l'étude d'impact environnemental :

Article 88 stipule : « *nul ne peut entreprendre des aménagements, des opérations, des installations, des plans, des programmes et des projets ou la construction d'ouvrages sans suivre la procédure d'étude d'impact sur l'environnement lorsque cette dernière est exigée par les lois*

et règlements ». Cet article rend donc obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) et l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) ;

Article 89 : « quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'une des activités visées à l'article 88 doit déposer un avis écrit au ministre demandant la délivrance d'un certificat de conformité environnementale et décrivant la nature générale de l'activité. Ce certificat de conformité environnementale fait partie des pièces à soumettre à l'autorité de tutelle pour l'obtention de la décision finale quant à la réalisation de l'activité proposée » ;

Pour une meilleure mise en application des dispositions de la loi n° 98-030 du 12 février 1998 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, le décret 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin clarifie les responsabilités et fixe la procédure administrative de délivrance du certificat de conformité environnementale (CCE) par le ministre en charge de l'environnement.

Ce décret prévoit deux types d'études d'impact environnemental au Bénin : (i) étude d'impact environnemental approfondie appliquée aux grands projets (selon leurs coûts et/ou leurs nuisances) dont les impacts potentiels sont jugés majeurs ou les projets moyens à élaborer dans les écosystèmes sensibles ; (ii) Etude d'Impact Environnemental simplifiée appliquée aux microprojets et aux projets moyens qui ne sont pas réalisés dans un écosystème sensible.

- **La Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin** : elle définit clairement les dispositifs législatifs et réglementaires en management de la santé et de la sécurité au travail. L'article 182 de cette Loi stipule que « *pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise, etc.* ».

De même, selon l'article 183 de cette même loi, « *tout employeur est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique et de ceux qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée de plus de six mois. Cette formation doit être actualisée au profit de l'ensemble du personnel en cas de changement de la législation, de la réglementation ou des procédés de travail, etc.* ».

- **La loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique de la République du Bénin** : elle prend en compte les habitations, le bruit, l'eau, la pollution du milieu naturel, les installations industrielles, les plages, les établissements classés, la

police sanitaire. Elle a été pendant longtemps peu vulgarisée jusqu'à l'avènement de la décentralisation (2003) qui a favorisé la prise de textes d'application par les maires.

- **La loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin** : elle préconise la GIRE comme principe de gestion de l'eau. Cette loi qui est venue renforcer la loi no87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau en République du Bénin, détermine les conditions d'une gestion intégrée des ressources en eau dans le but d'assurer une utilisation équilibrée, une répartition équitable et une exploitation durable de la ressource disponible.

Elle définit le champ d'application qui renferme les aménagements, les ouvrages, les installations et les activités réalisés dans les eaux intérieures y compris les eaux de transition par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant selon le cas :

- ✓ des prélèvements, restitués ou non ;
- ✓ une modification des écoulements ;
- ✓ une occupation temporaire ou permanente du domaine public de l'eau ou son exploitation à des fins économiques ;
- ✓ des déversements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants ;
- ✓ des risques liés à la présence ou à la proximité de l'eau et susceptibles d'affecter les personnes ou les biens.

- **La loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin** : elle contient les dispositions sur "la gestion, la protection, l'exploitation des forêts, le commerce et l'industrie des produits forestiers et connexes".

Dans le cadre de la mise en application de ces différentes lois, plusieurs décrets d'application ont été adoptés.

4.3. Armature juridique de construction, du foncier et de la décentralisation au Bénin

Plusieurs textes régissent les domaines de construction, du foncier et de la décentralisation au Bénin. Les plus importants de ces textes et se rapportant au présent projet se présentent ainsi qu'il suit :

4.3.1. Textes relatifs à la réglementation du secteur de la construction

Plusieurs lois, décrets et arrêtés régissent les domaines de construction au Bénin. Il s'agit principalement de :

- ✓ la loi 2001-07 du 09 mai 2001 portant Maîtrise d'ouvrage Public en République du Bénin. Elle a été modifiée par la loi 2009-02 du 07 août 2009 ;
- ✓ le décret n° 2014-205 du 13 Mars 2014 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin ;
- ✓ l'arrêté interministériel année 2014
n°031/MUHA/MEF/MS/MDGLAAT/MISPC/DC/SGM/DGHC/DNSP/DGNP/DCLR/S
A du 04/04/2014 portant modalités d'application du décret n° 2014-205 du 13 mars 2014 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin ;
- ✓ l'arrêté année 2014 n° 0032/MUHA/DC/SGM/DGHC/DCLR/SA du 04/04/2014 définissant les prescriptions minimales à observer pour la délivrance du permis de construire ;
- ✓ l'arrêté n°0002 MEHU/DC /DUA du 7 février 1992, définissant les zones impropres à l'habitation.

Par ailleurs, la mise en place des différents aménagements projetés par le projet, si l'on s'en tient au droit foncier et aux domaines connexes qui s'y rattachent, fait appel au respect d'une série de dispositions législatives et réglementaires à savoir :

❖ **la loi 90 – 32 du 11 décembre 1990** portant Constitution de la République du Bénin
La Constitution du Bénin indique en son article 22 que toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement. Cette disposition de la Constitution assure la protection des biens immobiliers dont la terre est l'élément fondamental.

❖ **le décret n°89-112 du 24 mars 1989, portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République Populaire du Bénin**
Le permis de construire est obligatoire pour toutes les personnes physiques ou morales voulant réaliser des constructions nouvelles ou réaménager des constructions anciennes. Seuls les travaux mineurs sont exemptés du permis de construire.

❖ **le décret n° 95 – 341 du 30 octobre 1995** portant approbation de la déclaration de politique urbaine ;

- ❖ **le décret n° 2001 – 128 du 04 Avril 2001** portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Affaires Domaniales.
- ❖ **l'arrêté n°0033 MET/DC/DUH du 08 Octobre 1990**, définissant les prescriptions minimales à observer pour la délivrance du permis de construire. Conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté n°0033 MET/DC/DUH du 08 octobre 1990, définissant les prescriptions minimales à observer pour la délivrance du permis de construire, les constructions en zone rurale non lotie ne sont pas soumises à autorisation de construire, sauf dans les cas spécifiques déterminés par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme ou du préfet du département (villages et bourgs situés dans un périmètre d'aménagement ou devant faire l'objet d'un plan d'aménagement ou d'urbanisme). Les règles d'hygiène et de salubrité publique doivent toutefois y être respectées conformément au code de l'hygiène publique.
- ❖ **l'arrêté n° 0002/MEHU/DC/DUA du 07 février 1992, définissant les zones impropres à l'habitation**

Conformément à l'article 2, sont considérées comme zones impropres à l'habitation, sans limitation : les mines et les carrières, les terrains inondables, marécageux ou mouvants, les lits des cours d'eau, les berges des cours d'eau, des lacs permanents ou saisonniers, sauf dispositions administratives contraires, sur une distance de 100 m à partir de la limite des plus hautes eaux, etc. Par ailleurs, l'article 3 précise que les zones impropres à l'habitation sont exclues de tout aménagement spatial ; urbain ou rural, impliquant l'installation permanente des populations, notamment les lotissements.

4.3.2. Textes relatifs à la maîtrise foncière et à la propriété

Les principaux textes constituant l'arsenal juridique du Bénin sur lesquels repose le régime de la propriété foncière de l'Etat était jusqu'à un passé récent assez disparates. Une importante partie de cet arsenal datait de l'époque coloniale. Mais à partir de l'année 2013, le Bénin a procédé à l'actualisation des différents textes de lois régissant le foncier. C'est dans le cadre de cette actualisation que **la loi N° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin et ses décrets d'application a été adoptée.**

De même, en 2017, **la loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin a été adoptée.** L'article 1er de cette loi supprime, les articles 16 et 501 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin et l'article 2 de la loi n° 2017-15 stipule que les

articles 4, 7, 22, 112, 115, 125, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 152, 158, 159, 161, 166, 171, 172, 175, 176, 178, 181, 182, 183, 184, 185, 200, 201, 204, 209, 238, 240, 284, 285, 286, 304, 305, 307, 352, 360, 375, 376, 377, 378, 380, 398, 400, 402, 412, 416, 425, 428, 439, 445, 447, 449, 451, 515, 516, 517, 520 et 539 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin sont modifiés et complétés.

Structurée en 10 titres et 31 chapitres, elle aborde tous les aspects de droit foncier au Bénin des modalités d'accès à la terre, de l'organisation institutionnelle du secteur à l'expropriation pour cause d'utilité publique. A son **article 3**, la loi abroge toutes les dispositions antérieures à savoir la loi n°60-20 du 13 juillet 1960 fixant le régime des permis d'habiter au Dahomey, la loi n°65-25 du 14 août 1965 portant organisation du régime de la propriété foncière au Dahomey, la loi n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en république du Bénin, ainsi que toutes dispositions antérieures contraires. Pour son application, plusieurs décrets (14) ont été pris.

4.3.3. Textes sur la décentralisation au Bénin

La décentralisation est devenue effective au Bénin depuis mars 2003. Elle octroie désormais au niveau local des responsabilités très larges en matière de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire. En l'occurrence, la loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes au Bénin, statue que la Commune est compétente entièrement en ce qui concerne les domaines comme l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles notamment. C'est le niveau communal qui doit mettre en œuvre toutes les stratégies nationales relatives à la protection de l'environnement et des ressources naturelles sur son ressort territorial.

Par ailleurs, "la Commune élabore et adopte son plan de développement". Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre :

- 1) elle élabore les documents de planification nécessaires :
 - ✓ le schéma directeur d'aménagement de la Commune ;
 - ✓ le plan de développement économique et social ;
 - ✓ les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées ;
 - ✓ les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;
 - ✓ les plans détails d'aménagement urbain et de lotissements.
- 2) elle délivre les permis d'habiter, les permis de construire ;

3) elle assure le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des contributions avec la réglementation en vigueur".

4.4. Cadre institutionnel de l'environnement et de mise en œuvre du projet

L'administration de l'environnement au Bénin, est dirigée par le Ministre en charge de l'Environnement. Une analyse permet de considérer plusieurs acteurs institutionnels clés et leurs services concernés par la mise en œuvre de ce projet :

- ✓ les institutions et les organismes de l'État en charge de l'environnement ;
- ✓ les institutions et organismes du Ministère de l'Énergie (ME) ;
- ✓ les collectivités territoriales décentralisées (préfecture et marie).

4.4.1. Ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD)

Pour atteindre l'objectif du Bénin qui accorde une place capitale à l'environnement à travers sa constitution, un Ministère chargé de l'environnement a été créé en 1991. Actuellement dénommé Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), il est chargé entre autres de :

- ✓ définir et actualiser périodiquement la politique nationale en matière d'environnement, de gestion des changements climatiques, du reboisement et de protection de la faune et de la flore et mettre en œuvre des stratégies et actions y relatives ;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre la politique relative à la lutte contre les changements climatiques et la pollution de l'eau, de l'air et du sol;
- ✓ mobiliser le financement pour la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets des secteurs concernés ;
- ✓ suivre la mise en œuvre des engagements du Bénin en matière de développement durable ainsi que des conventions internationales et régionales relatives à ses domaines de compétences.

La gouvernance environnementale au Bénin est faite par le MCVDD. Une analyse permet de considérer les acteurs institutionnels clés suivants :

- ❖ **l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)** : établissement public créé depuis 1995, elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement adoptée par le gouvernement dans le cadre de son plan de développement (art. 12). Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement. A ce titre, elle travaille

en collaboration avec les autres ministères sectoriels, les collectivités locales, les structures non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Elle gère également toutes les procédures d'évaluations environnementales ;

- ❖ **la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)** : chargée de l'élaboration de la politique nationale en matière d'environnement et de sa stratégie de mise en œuvre ;
- ❖ **la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD)** : créée par la loi-cadre sur l'environnement, elle est un organe consultatif multi-acteurs chargé de vérifier la conformité des plans de développement aux objectifs du développement durable fixés par le Gouvernement ;
- ❖ **la Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD)**. Elle est chargée entre autres de :
 - ✓ suivre et de contrôler l'application des normes et textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement, de protection de la nature, d'urbanisme, de foncier, d'assainissement, de voirie urbaine, de mobilité urbaine, d'habitat, de construction, de cartographie et de cadastre ;
 - ✓ suivre toutes les activités des communes concourant à l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- ❖ **la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC)** : elle a pour mission la gestion des ressources forestières au plan national. Sur le terrain cette direction est représentée par les Inspections Forestières, les Cantonnements forestiers et les postes forestiers.
- ❖ **les Cellules Environnementales (CE)**: instituées par décret cité plus haut, il s'agit d'unités fonctionnelles à l'intérieur de tous les ministères sectoriels et les communes. Ces cellules favorisent la prise de conscience des enjeux environnementaux par les techniciens sectoriels, et surtout facilitent la vulgarisation des outils de gestion environnementale.

4.4.2. Ministère de l'Energie (ME)

Le Ministère de l'Energie (ME) élabore et met en œuvre les politiques du gouvernement en matière de l'énergie et particulièrement de l'énergie électrique. Ce ministère dispose d'une Cellule Environnementale (CE) pour prise en compte des aspects environnementaux dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

4.4.3. Les Préfectures

Aux termes des textes sur la décentralisation, le préfet est le garant de l'application des orientations nationales par les communes qui font partie du ressort territorial de son département. Il est ainsi le représentant de chaque ministre pris individuellement et du gouvernement pris collectivement. Le Préfet est donc chargé de la mise en application de toutes les questions environnementales au niveau déconcentré de l'Etat.

4.4.4. Les Communes

Les lois sur la décentralisation (loi N°97-029 du 15 janvier 1999) accordent aux Communes des compétences en tant que collectivités territoriales décentralisées en matière d'environnement. Elles concourent avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Selon les dispositions des articles 84 à 86 de la section 1, et du chapitre III, la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, elle élabore et délivre entre autres :

- ✓ le plan de développement économique et social ;
- ✓ les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;
- ✓ le plan de détail d'aménagement urbain et de lotissement ; les permis d'habiter et de construire ;
- ✓ et assure également le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur.

Elle est préalablement consultée sur tous les travaux sur son domaine public afin d'assurer une coordination des interventions. Conformément aux dispositions des articles 94 et 96 de la section 3, chapitre III, la commune veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation. Elle met en œuvre sa politique propre de gestion de l'environnement et des ressources naturelles mais en conformité avec les lois et orientations nationales. Elle donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

4.5. Normes environnementales applicables au projet

Les normes de conformité applicables à l'exécution du sous-projet sont définies par les différents textes d'application à savoir le décret n°2001-110 du 04 avril 2001 portant normes de qualité de l'air en république du Bénin. Il fixe les normes de la qualité de l'air ambiante, les normes de rejet des véhicules motorisés et les normes d'émission atmosphérique relatives aux sources fixes, conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

Tableau 2: Norme de qualité de l'air ambiant

Polluants	Durée de la période de mesure	Valeur moyenne
Ozone (O ₃)	Moyenne sur 8 heures	0,08 ppm
Monoxyde de carbone (CO)	Moyenne sur 1 heure	40 mg/m ³
	Moyenne sur 8 heures	10 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	Moyenne sur 1 heure	1300 µg/m ³
	Moyenne sur 24 heures	200 µg/m ³
	Moyenne annuelle	80 µg/m ³
Particules en suspension (<10 microns)	Moyenne sur 24 heures	230 µg/m ³
	Moyenne annuelle	50 µg/m ³
Dioxyde d'azote (NO ₂)	Moyenne sur 24 heures	150 µg/m ³
	Moyenne annuelle	100 µg/m ³
Plomb (Pb)	Moyenne annuelle	2 µg/m ³

Source : GEMERITES, 2108

Tableau 3: Critères d'émission des particules

Type d'établissement	Paramètre	Critères limites d'émission
Installations de combustion utilisant des hydrocarbures comme combustible	Particules	85 mg/Mj
	NO _x	325 ppm

Source : GEMERITES, 2108

Le décret n°2001-294 du 08 août 2001 portant réglementation du bruit en république du Bénin. Ce décret définit en article 6 les sources d'émission du bruit et en son article 7, les niveaux de bruit selon les tranches horaires et les types de zones.

Tableau 4: Critères d'émission du bruit

Critères d'émission du bruit

Critères d'émission du bruit

Types de zones Tranches horaires	Classe 1 Zone d'habitation	Classe 2 Zone commerciale	Classe 3 Zone industrielle
06 heures à 13 heures	50 dB	55 dB	70 dB
13 heures à 15 heures	45 dB	50 dB	70 dB
15 heures à 22 heures	50 dB	55 dB	70 dB
22 heures à 06 heures	45 dB	50 dB	70 dB

Source : GEMERITES, 2108

Le décret n°2003-330 du 27 août 2003 portant gestion des huiles usagées en république du Bénin. Ce décret fixe les modalités de collecte, de transport, de regroupement, de prétraitement, d'élimination ou de valorisation des huiles usagées en application des dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en république du Bénin (article 1er). Il définit en son article 2 les huiles usagées comme étant « toutes huiles, issues du raffinage du pétrole brut ou synthétique, destinées à la lubrification ou à d'autres fins, et qui sont devenues impropres à leur usage original en raison de la présence d'impuretés ou de la perte de leurs propriétés initiales ; elles incluent les huiles lubrifiantes, les huiles hydrauliques, les huiles pour le travail des métaux et les liquides isolants ou caloporteurs ».

Ce décret n°2003-332 du 27 août 2003 portant gestion des déchets solides en République du Bénin, définit les objectifs et les dispositions de protection de l'environnement et la santé de l'homme de toute influence dommageable causée par les déchets. Il vise entre autres :

- ❖ la prévention ou la réduction des déchets et leur nocivité ;
- ❖ l'organisation et l'élimination des déchets, la limitation, la surveillance et le contrôle des transferts de déchets ;
- ❖ l'assurance de la remise en état des sites.

4.6. Principales Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD) applicables au projet

La Banque africaine de développement (BAD ou la Banque) s'est engagée à rendre la croissance inclusive, en élargissant l'accès aux opportunités économiques pour un plus grand nombre de personnes, de pays et de régions, tout en protégeant les plus vulnérables. La Banque est en outre

consciente du fait que le bien-être en Afrique est particulièrement tributaire de la qualité de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle elle s'efforce d'assurer que ses opérations n'aient aucun impact négatif imprévu, direct ou indirect, environnemental ou social, sur les communautés.

La Banque a adopté une série de cinq sauvegardes opérationnelles (SO) :

- ✓ La SO 1 établit les prescriptions générales de la Banque qui permettent aux emprunteurs ou aux clients d'identifier, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet, y compris les questions de changement climatique.
- ✓ Les SO 2 à 5 soutiennent la mise en œuvre de la SO 1 et établissent les conditions précises relatives aux différents enjeux environnementaux et sociaux, y compris les questions de genre et la vulnérabilité, qui sont déclenchées si le processus d'évaluation révèle que le projet peut présenter un risque.

❖ Sauvegarde opérationnelle 1 (SO1) – Évaluation environnementale et sociale

L'objectif de cette SO primordiale, et de l'ensemble des SO qui la soutiennent, est d'intégrer les considérations environnementales et sociales – y compris celles liées à la vulnérabilité au changement climatique – dans les opérations de la Banque et de contribuer ainsi au développement durable dans la région.

Les objectifs spécifiques visent à :

- ✓ Intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et, entre autres, du changement climatique dans les Documents de stratégie pays (DSP) et les Documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR) ;
- ✓ Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux, – y compris ceux ayant trait au genre, au changement climatique et à la vulnérabilité – des opérations de prêts et de subventions de la Banque dans leur zone d'influence ;
- ✓ Éviter sinon – dans le cas où l'évitement n'est pas possible – minimiser, atténuer et compenser les effets néfastes sur l'environnement et sur les collectivités touchées ;
- ✓ Assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher ;

- ✓ Assurer une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux des projets pendant et après leur mise en œuvre, et ;
- ✓ Contribuer au renforcement des systèmes des pays membres régionaux (PMR) en ce qui a trait à la gestion des risques environnementaux et sociaux, grâce à l'évaluation et au renforcement de leurs capacités à respecter les conditions de la BAD définies dans le Système de sauvegarde intégré (SSI).

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts publics et privés de la Banque – y compris aux opérations de prêts programmatiques attribués à des sous-projets individuels ainsi qu'aux opérations de prêts aux intermédiaires financiers – aux activités de projets financés par d'autres instruments financiers gérés par la Banque, à l'exception de l'aide d'urgence à court terme qui est expressément exemptée.

❖ *Sauvegarde opérationnelle 2 – Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation*

Cette SO concerne les projets financés par la Banque qui entraînent la réinstallation involontaire de personnes. Elle vise à garantir que les personnes qui doivent être déplacées soient traitées de façon juste et équitable, et d'une manière socialement et culturellement acceptable, qu'elles reçoivent une indemnisation et une aide à la réinstallation de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer un revenu, leurs niveaux de production et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés, et qu'elles puissent bénéficier des avantages du projet qui induit leur réinstallation.

Les objectifs spécifiques de cette SO reflètent les objectifs de la politique sur la réinstallation involontaire :

- ✓ Éviter la réinstallation involontaire autant que possible, ou minimiser ses impacts lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, après que toutes les conceptions alternatives du projet aient été envisagées ;
- ✓ Assurer que les personnes déplacées sont véritablement consultées et ont la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ;
- ✓ Assurer que les personnes déplacées bénéficient d'une assistance substantielle de réinstallation sous le projet, de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer des

revenus, leurs capacités de production, et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés au-delà de ce qu'ils étaient avant le projet ;

- ✓ Fournir aux emprunteurs des directives claires, sur les conditions qui doivent être satisfaites concernant les questions de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque, afin d'atténuer les impacts négatifs du déplacement et de la réinstallation, de faciliter activement le développement social et de mettre en place une économie et une société viables ; et,
- ✓ Mettre en place un mécanisme de surveillance de la performance des programmes de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque et trouver des solutions aux problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent, afin de se prémunir contre les plans de réinstallation mal préparés et mal mis en œuvre.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts de la Banque, aussi bien du secteur public que du privé, et aux activités de projets financés par d'autres instruments de financement gérés par la Banque. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale – plus précisément durant la phase de sélection des projets du cycle du projet pendant laquelle l'ampleur, la stratégie et le calendrier de la réinstallation devront être déterminés.

❖ ***Sauvegarde opérationnelle 3 (SO3) – Biodiversité, ressources renouvelables et services Écosystémiques***

Cette SO définit les conditions requises pour les emprunteurs ou les clients afin d'identifier et appliquer les occasions de préserver, et d'utiliser durablement la biodiversité et les habitats naturels, et d'observer, mettre en œuvre, et respecter les conditions prescrites pour la préservation et la gestion durable des services écosystémiques prioritaires.

Les objectifs spécifiques de cette SO visent :

- ✓ La préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes en réduisant et en minimisant les impacts potentiellement négatifs sur la biodiversité, à défaut de les éviter ;
- ✓ Le rétablissement ou la restauration de la biodiversité, y compris dans les cas où certains impacts sont inévitables, la mise en œuvre de mesures de compensation de la biodiversité pour assurer qu'il n'y ait « pas de perte nette, mais un gain net » de biodiversité ;
- ✓ La protection des habitats naturels, modifiés et essentiels ; et

- ✓ Le maintien de la disponibilité et de la productivité des services écosystémiques prioritaires en vue de conserver les avantages envers les communautés affectées et de maintenir la performance des projets.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêt des secteurs public et privé de la Banque et aux activités des projets financés à travers d'autres instruments de financement gérés par la Banque. Son applicabilité sera établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale.

La SO devra s'appliquer spécifiquement aux opérations de la Banque qui :

- ✓ Se trouvent dans n'importe quel type d'habitat ;
 - ✓ Sont situés dans des zones qui procurent des services écosystémiques sur lesquels les parties prenantes susceptibles d'être affectées dépendent pour leur survie, leur subsistance, pour leurs moyens de subsistance ou revenus primaires, ou qui sont utilisés pour maintenir le projet;
 - ✓ Exploitent les ressources naturelles renouvelables comme objectif principal (par exemple : plantations forestières, récolte commerciale, agriculture, élevage, pêche et aquaculture) ;
ou
 - ✓ Utilisent le système de connaissances autochtones
- ❖ Sauvegarde Opérationnelle 4 (SO4) – Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources

Cette SO expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution pour que les emprunteurs ou les clients puissent réaliser une performance environnementale de grande qualité tout au long du cycle de vie d'un projet.

Les objectifs spécifiques sont de :

- ✓ Gérer et réduire les polluants résultant des projets y compris les déchets dangereux et non dangereux afin qu'ils ne posent pas de risques pour la santé humaine et l'environnement ;
et
- ✓ Définir un cadre d'utilisation efficiente de toutes les matières premières et ressources naturelles d'un projet, particulièrement l'énergie et l'eau.

Cette SO s'appuie sur les opérations de la Banque et les harmonise avec les conventions et normes internationales existantes relatives à la pollution, aux matières dangereuses et aux déchets, et les questions connexes. Elle exige également le respect des normes environnementales internationalement acceptées, en particulier les Directives environnement, santé et sécurité (ESS) de la Banque mondiale.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêt des secteurs public et privé de la Banque, et aux activités de projets financés à travers d'autres instruments de financement gérés par la Banque. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale.

❖ Sauvegarde opérationnelle 5 (SO5) - Conditions de travail, santé et sécurité

Cette sauvegarde opérationnelle énonce les principales conditions que les emprunteurs ou les clients doivent satisfaire pour protéger les droits des travailleurs et subvenir à leurs besoins essentiels

Les objectifs spécifiques visent à :

- ✓ Protéger les droits des travailleurs;
- ✓ Établir, maintenir et améliorer les relations entre employés et employeurs ;
- ✓ Promouvoir la conformité aux prescriptions légales nationales et fournir une diligence prescriptive additionnelle lorsque les lois nationales sont muettes ou incompatibles avec la SO
- ✓ Assurer l'alignement des prescriptions de la Banque avec les normes fondamentales du travail de l'OIT et de la Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF), quand les lois nationales ne fournissent pas une protection équivalente ;
- ✓ Protéger la population active contre les inégalités, l'exclusion sociale, le travail des enfants et le travail forcé ; et
- ✓ Mettre en place les exigences visant à assurer la sécurité et la santé au travail.

Cette SO s'applique aux investissements des secteurs public et privé dans lesquels la Banque est un partenaire direct contractuel. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale.

5. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

5.1. Contexte et justification du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prioritaire d'Action pour l'Electrification des localités rurales du Benin, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales réparties sur tout le territoire du Bénin.. Les travaux se résument essentiellement à :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes de transformation H61 et
- la réalisation de l'éclairage public.

Les lignes de raccordement et de distribution électriques à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de câbles Aster pour les lignes HTA et de câbles autoportés pour les lignes BT, d'IACM, de transformateurs H61 et accessoires de lignes. Ces lignes seront installées prioritairement dans la partie réservée dans les emprises des voies aux réseaux. Pour des raisons techniques, il arriverait qu'elles traversent des zones agricoles et si possible des sites écologiquement sensibles. C'est donc une certitude que la mise en œuvre d'un tel projet aura des impacts sur l'environnement physique et social. A cet effet, l'ABERME a décidé de le soumettre à une EIES conformément aux dispositions de la Loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et son Décret d'application n° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation de la procédure de l'Evaluation Environnementale (EE).

5.1.1. Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

De façon générale la présente étude vise à évaluer les impacts environnementaux et sociaux liés à l'électrification par raccordement au réseau existant de 30 localités rurales du projet. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- analyser l'état initial du milieu récepteur du projet ;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet ;
- présenter le cadre institutionnel et réglementaire du projet ;

- identifier et évaluer les risques ainsi que les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel et humain ;
- organiser des consultations publiques assorties des procès-verbaux signés par toutes les parties prenantes ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs (mesures préventives, compensatoires et correctives) et de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées.

5.1.2. Justification du type d'Etude d'Impact Environnemental (EIE) à réaliser

Selon le guide général de réalisation d'une Etude d'Impact sur l'Environnement publié par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) en février 2001, la présente EIE s'inscrit dans la **catégorie VII-Industrie de l'énergie et le type de projet par secteur d'activité VII.7-Construction ou relocalisation d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique**. Etant donné que des lignes moyennes tension HTA à construire sont de 20 ou 33 kV selon les localités et donc inférieures à 63 kV, une Etude d'Impact Environnementale et sociale **Simplifiée** sera réalisée à cet effet, conformément au guide de l'ABE. (Voir Tableau 5).

Tableau 5: Justification du type EIE à réaliser

Type de projet par secteur d'activité	SEUILS	
	EIE Simplifiée	EIE Approfondie
VII.7 Construction ou relocalisation d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique	Répartition d'énergie électrique < 63 Kv sur > 10 Km	Transport d'énergie électrique ≥ 63Kv sur 2Km

Source : Extrait du guide général de réalisation d'une EIE ABE, février 2001.

5.2. Description des activités du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Prioritaire d'Action pour l'Electrification des Localités Rurales du BENIN, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin réparties en trois (3) lots de 1 à 3. Nous avons en charge le lot 2.

Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- La construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- La construction de lignes mixtes ;
- La construction de lignes basse tension BT ;
- L'installation de postes H61 ;
- La réalisation de l'éclairage public
- Le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

5.2.1. Prescriptions techniques générales des équipements

a. Constitution des lignes HTA rurales (moyenne tension)

Les lignes HTA à construire doivent assurer l'alimentation des localités concernées en énergie électrique. Elles seront construites entre les lignes HTA existantes principales et les localités non électrifiées.

Les supports des lignes HTA seront en poteaux béton. Ils auront une hauteur totale commune de 12 mètres au moins et seront de la classe A et C. L'effort nominal du support sera choisi d'après la fonction qu'il devra assurer.

Les armements des lignes HTA sont du type nappe-voûte ou quinconce pour les supports d'alignement et d'angles simples et en nappe horizontale pour les supports d'ancrage.

Tous les supports seront stabilisés par une fondation constituée d'un bétonnage à pleine fouille, qui sera définie en fonction des poteaux.

La portée des lignes HTA rurales sera de 150 m ou 120 m.

Par ailleurs, dans les agglomérations non prévues dans le cadre du présent projet, les lignes HTA auront une portée moyenne de 90 m. Dans ce cas, les armements seront du type drapeau.

Les câbles conducteurs des lignes HTA seront constitués en alliage d'aluminium (almélec).

b. Constitution des lignes BT (Basse Tension)

Les supports des lignes BT seront des poteaux en béton armé.

La portée des lignes BT sera de 45 à 50 m.

Dans les zones où le niveau de la nappe phréatique ne descend pas au-dessous de la base des supports, les poteaux seront implantés en faisant usage de buses en béton de diamètre extérieur 500 mm, d'épaisseur 50 mm minimum et d'une longueur de 1m20. Les supports d'angle, de dérivation et d'arrêt étant soumis à des efforts permanents, ceux-ci seront stabilisés par une fondation constituée d'un bétonnage à pleine fouille.

Le câble BT retenu pour la réalisation du projet sera du type isolé, préassemblé en faisceaux de tension nominale 0,6/1 kV.

c. Constitution des lignes mixtes

Les lignes mixtes seront réalisées à l'intérieur des agglomérations, de façon à assurer l'alimentation des nouveaux postes de transformation HTA/BT à installer dans chacune des localités.

Les supports du réseau HTA seront communs aux réseaux BT et l'armement HTA retenu sera du type « drapeau ». Ces supports seront constitués exclusivement de poteaux en béton armé de classe A et C et auront une hauteur totale commune de 12 mètres au moins.

La portée des lignes mixtes sera de 45 à 50 m.

Les spécifications techniques de la partie HTA des lignes mixtes seront identiques à celles des lignes HTA pures. De la même manière, les spécifications techniques de la partie BT des lignes mixtes seront identiques à celles des lignes BT pures.

d. Constitution des sectionneurs de lignes HTA

Chaque poste de distribution est associé à un organe de sectionnement permettant la mise hors tension du poste lors des interventions d'entretien ou de dépannage. L'organe de sectionnement est constitué d'un interrupteur à commande manuelle (IACM) monté sur un support en béton de classe C de 800 daN d'effort nominal et de 12 m de hauteur.

e. Constitution des postes de transformation aériens

Le poste de transformation HTA/BT est composé des éléments principaux suivants :

- Le support du poste aérien qui sera en poteau béton de classe C, d'effort nominal de 1250 daN et 11 m de hauteur ;

- Le transformateur HTA/BT de type triphasé à isolement et refroidissement dans l'huile ;
- Le châssis-support du transformateur ;
- Le disjoncteur BT haut de poteau ou bas de poteau de type tétrapolaire ;
- La plate-forme de manœuvre pour l'actionnement du levier de commande du disjoncteur BT au pied du support.

f. Constitution du réseau d'éclairage public

L'éclairage public sera assuré par des luminaires fixés sur les supports des lignes BT et mixtes par l'intermédiaire d'une console assurant leur bonne orientation par rapport à la voie de circulation.

5.2.2. Etendue des travaux

Les principaux travaux à exécuter pour la construction des différentes lignes électriques sont en trois phases que sont :

a. Phase préparatoire :

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

b. Phase de construction :

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;
- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;

- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

c. Phase d'exploitation :

Pendant la phase d'exploitation, Les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise en service des installations électriques ;
- L'entretien et la maintenance des installations.

6. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Les milieux récepteurs du projet sont constitués d'un ensemble d'éléments physiques et biologiques déterminant les types d'environnement géographiques dans lesquels seront exécutés les activités de construction des lignes HTA, BT et mixtes. L'état des lieux du milieu récepteur a permis de mieux apprécier ces éléments en vue d'une bonne perception des enjeux liés à la fois à la spécificité du milieu d'accueil et au projet par sa nature. La description du milieu repose sur la situation géographique du milieu récepteur du projet, les facteurs physiques et biologiques et de l'environnement socio-économique.

6.1. Environnement biophysique du milieu récepteur du sous-projet

L'environnement biophysique du milieu récepteur du projet regroupe la situation géographique et administrative du milieu récepteur, les caractéristiques climatiques, géologiques pédologiques et biogéographiques.

6.1.1. Situations géographique et administrative du milieu récepteur du projet

Le milieu d'étude concerne la partie méridionale. Les trente (30) localités rurales concernent trois (3) départements et seize (16) communes. La figure ci-après présente la situation géographique du milieu d'étude c'est-à-dire du Bénin méridional.

Les localités prises en compte par le projet sont : Gankpétin, Agbogbomè, Longbondjin, Gbanlin Hansoé, Lama, Dani, Chayagbagba, Gbédé, Adougou Agah, Kodji Daho, Agongointo Agbangon, Aotrélé, Lalo, Gbioungon, Zoungué, Assanlin Centre, Hlagba-Dénou, Tègon, Abadago, Ologo, Houedamè, Doké, Daagbè-Nagot, Illadji, Oba-Fèmi, Atchoubi, Eguélou, Iga, Adjahoun Kollé, Igba.

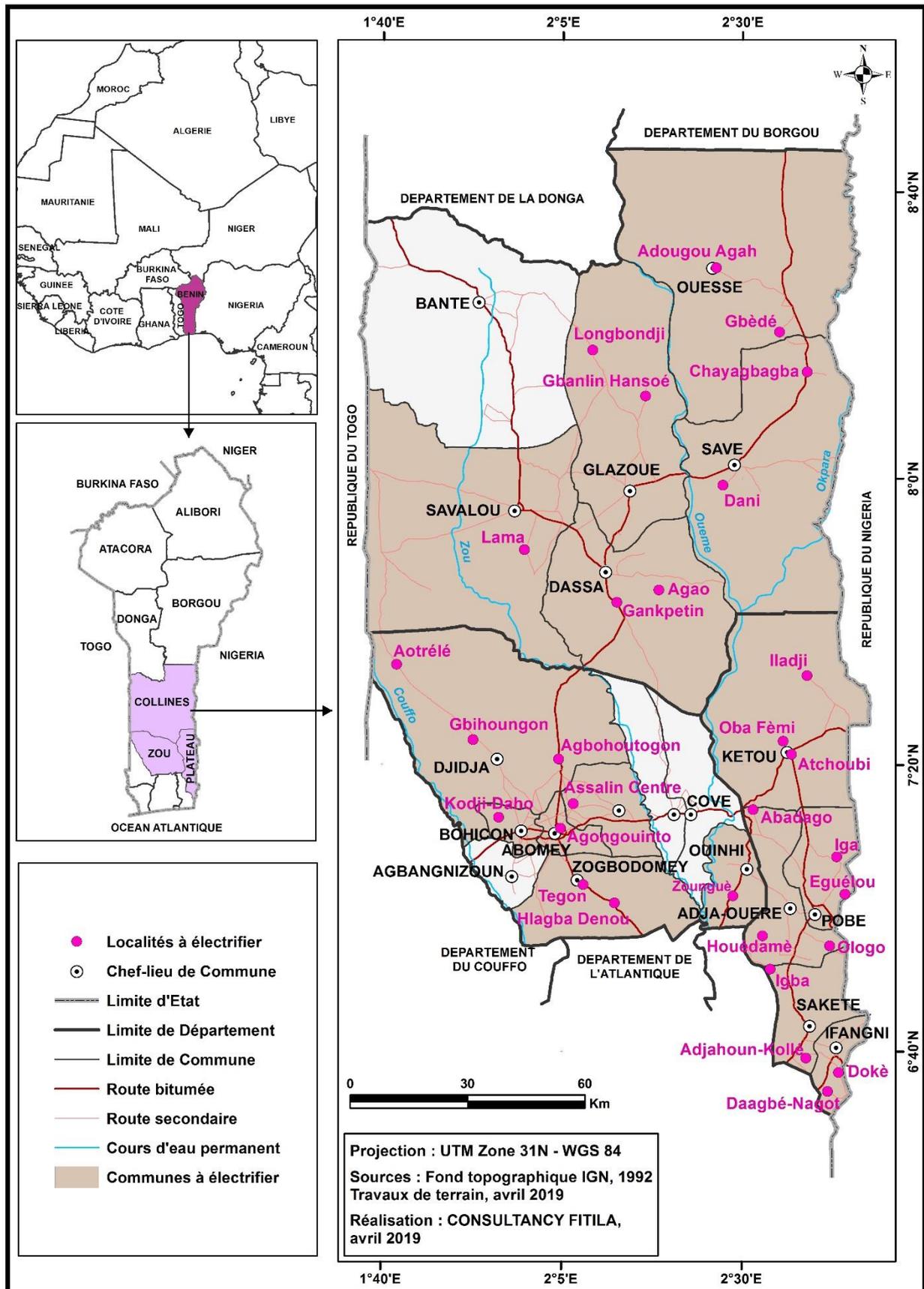


Figure 1: Situation géographique et administrative du milieu récepteur du projet

6.1.2 Caractéristiques biophysiques

6.1.2.1 Régime pluviométrique

▪ Dans le département des Collines

L'analyse de l'évolution pluviométrique du département des Collines est liée à la variabilité climatique qui caractérise le secteur ces dernières années. La figure 2 présente le régime pluviométrique dans ce département.

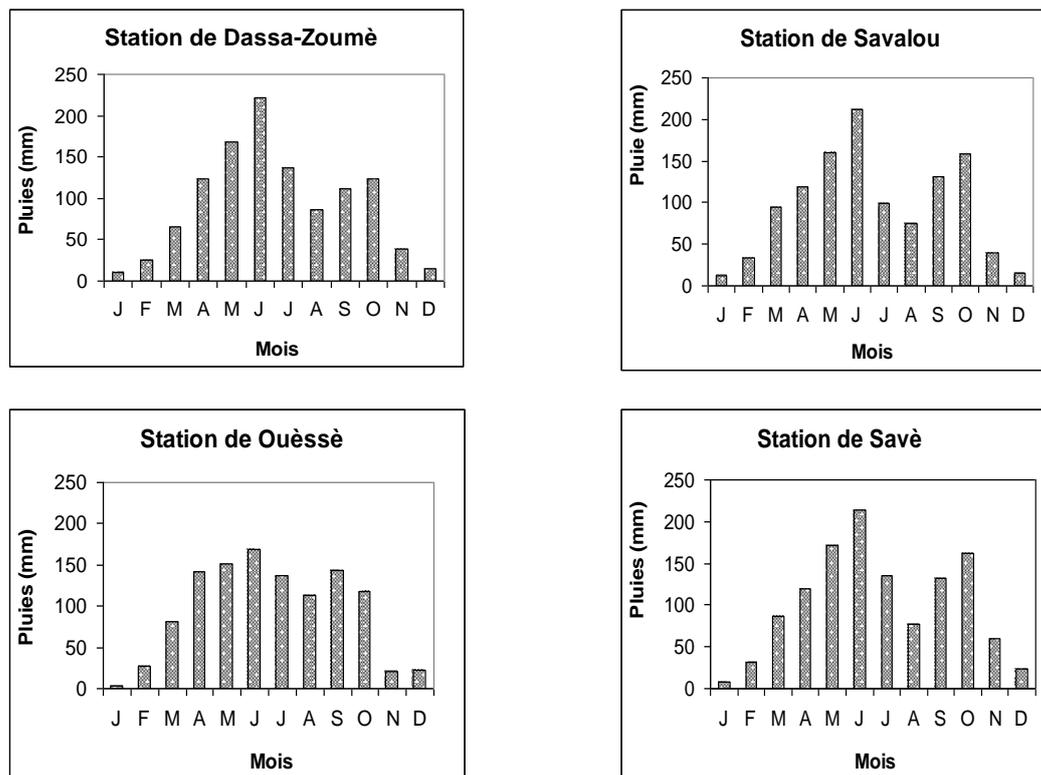


Figure 2: Régimes pluviométriques dans le Département des Collines de 1985 à 2015

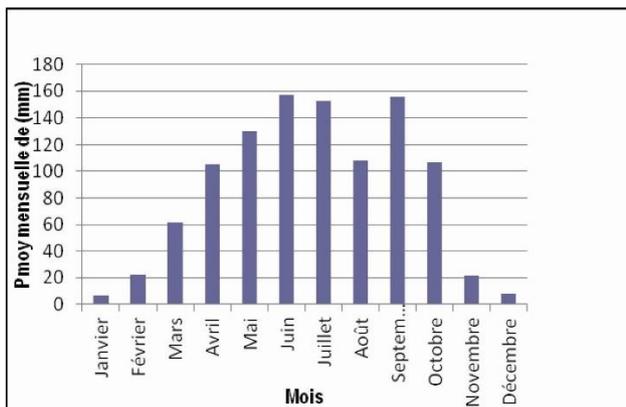
De l'analyse de la figure 2, le régime pluviométrique est globalement bimodal et tend progressivement vers un régime unimodal, avec un pic en juin et un autre entre septembre et octobre. Mais, selon Afouda (1990), la pluviométrie annuelle oscille généralement entre 900 et 1200 mm. La saison des pluies débute en mars (moyenne mensuelle d'environ 65 mm) dans le département des Collines.

A partir d'avril, les précipitations deviennent abondantes pour atteindre leur maxima en juin (environ 185 mm). Les totaux pluviométriques chutent brutalement en novembre, avec une lame d'eau précipitée insignifiante. La période de novembre à février est la moins pluvieuse (7,3 mm à 10,3 mm) et correspond à la saison sèche.

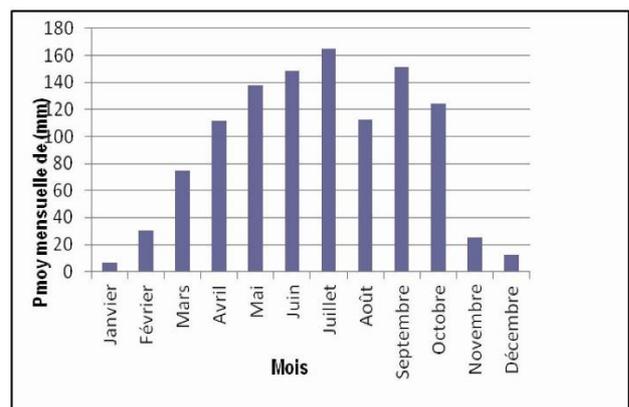
De façon générale, les hauteurs de pluies enregistrées dans le milieu favorisent la production agricole, notamment les cultures d'igname, du coton, du manioc, du soja, du maïs, etc. Toutefois, le changement ou l'alternance du régime d'humidité (unimodal ou bimodal) constitue, dans une certaine mesure, un facteur naturel limitant pour le développement des activités socio-économiques, notamment l'agriculture (Ogouwalé, 2006).

▪ **Dans le département du Zou**

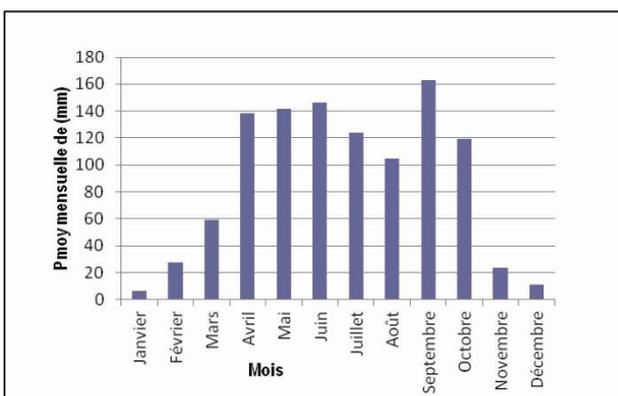
Situé dans la région centrale du Bénin, le département du Zou appartient à une région à climat subéquatorial. Le régime pluviométrique est bimodal et tend progressivement vers un régime unimodal (Figure 3). La pluviométrie moyenne annuelle dans cette région varie entre 664 mm (observée à Zagnanado en 2013) et 1540 mm (observée à Bohicon en 1999). Il existe trois stations pluviométriques dans le département du Zou : Abomey, Bohicon, Zagnanado dont les cumuls pluviométriques sont relevés quotidiennement.



Station d'Abomey



Station de Bohicon



Station de Zagnanado

Figure 3: Régimes pluviométriques dans le département du Zou de 1985 à 2015

- **Dans le département du Plateau**

Les travaux de Boko (1988), Houndénou (1999) et Ogouwalé (2006), ont montré que le Bénin méridional dans lequel s'inscrit le département du Plateau jouit d'un régime pluviométrique bimodal. Les pics sont centrés d'une part sur juin et d'autre part sur octobre. Les précipitations mensuelles de la période allant de 1961 à 2010 sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps.

6.1.2.2. Caractéristiques pédologiques

Diverses variétés de sols sont observées dans le milieu d'étude en rapport avec le substratum géologique (figure 4).

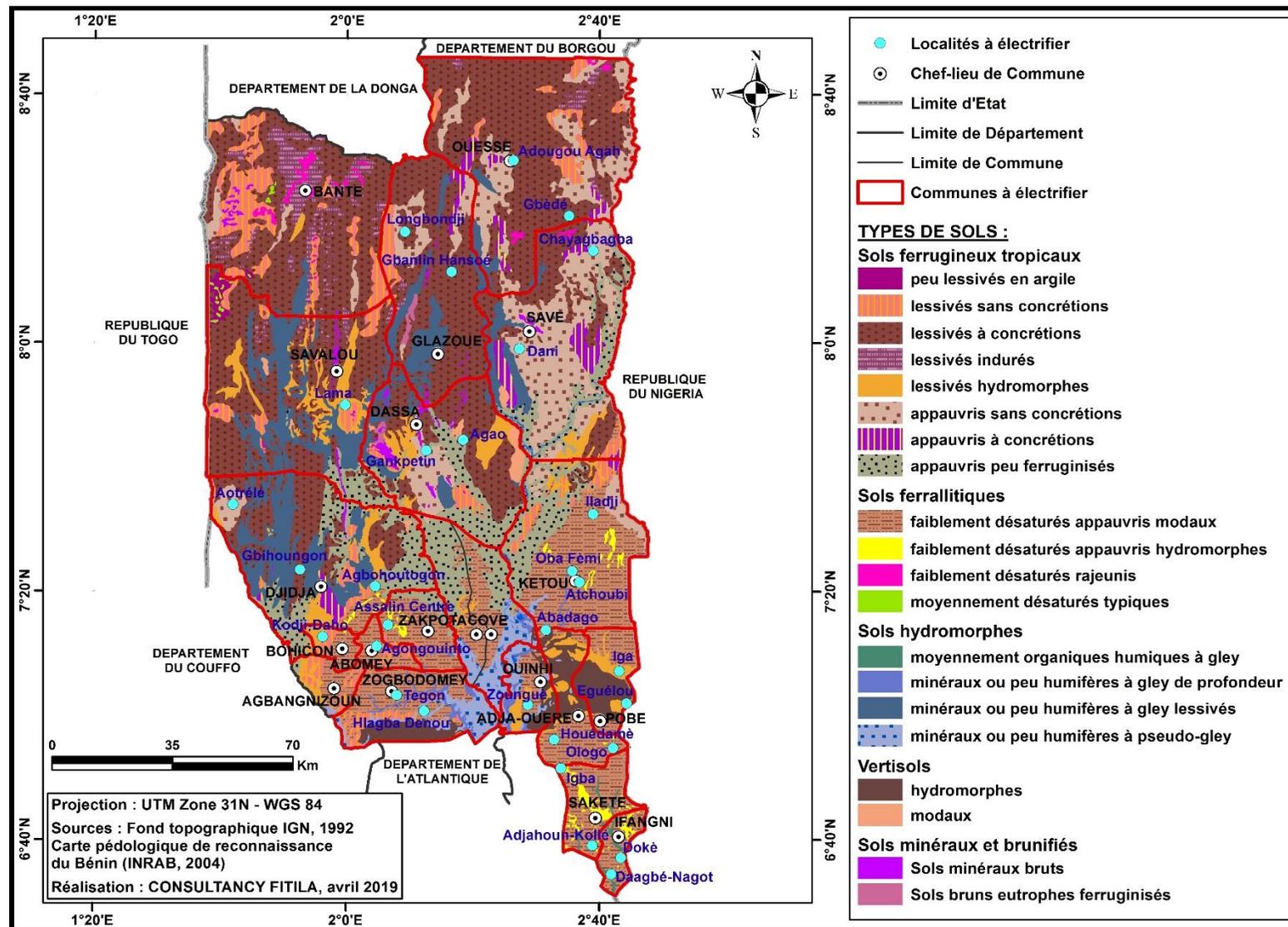


Figure 4: Caractéristiques des faciès pédologiques

Ces sols résultent de l'altération des roches granitiques sous l'action des agents climatiques et biologiques. Il s'agit globalement des sols peu profonds où la roche mère affleure à une profondeur qui varie entre 1 et 3 m. Les types de sols rencontrés sont : les sols ferrugineux tropicaux (répartis en plusieurs sous-classes), les sols ferralitiques, les sols hydromorphes et les vertisols (Volkoff, 1970).

▪ **Sols ferrugineux tropicaux**

Ces sols sont les plus répandus et sont caractérisés par une forte individualisation et une grande mobilité du fer et du manganèse. La matière organique y est peu abondante. Selon que les particules d'argile restent stables ou non, les sols ferrugineux tropicaux se subdivisent en sols sans concrétions ou avec concrétions.

Sols ferrugineux tropicaux appauvris sans concrétions

Ce sont des sols de faible profondeur, sableux, mais bien drainés, caractérisés par une couleur brun vif en profondeur, de texture sablo-limoneux en surface passant à du limon sableux en profondeur. Ils sont développés sur les granites. Ces sols ont un profil essentiellement sableux et leur teneur en argile est en moyenne comprise entre 5 et 10 %. Le rapport sable fin/sable grossier est faible, ce qui indique une prédominance des sables grossiers (en moyenne 67 % contre 17 % de sables fins). La valeur de leur pH avoisine 7 et ils sont pauvres en fer.

Ces sols sont peu profonds et leur capacité de rétention en eau est très faible. Ainsi, les éléments fertilisants sont vite éliminés par le lessivage consécutif aux pluies.

Sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétions

Ces sols ont des profondeurs limitées par un niveau gravillonnaire peu profond dans lequel se développe un concrétionnement intense qui le cimente en carapace. Ces sols sont donc peu profonds (moins de 3 m), leur texture est légèrement fine et la couleur du profil jaune-rouge. Le drainage semble être l'élément significatif qui sépare ces sols de ceux d'autres classes. Ils sont bien drainés, au moins dans les 75 premiers centimètres, mais, plus au sud, les portions inférieures du profil sont souvent imparfaitement drainées (Akoègninou, 2004). Cette unité pédologique peut être normalement cultivée de façon permanente ou avec une jachère de brève durée.

▪ **Sols ferralitiques**

Ces sols sont caractérisés par une altération complète des minéraux primaires (péridotes, pyroxènes, grenats, amphiboles feldspaths, feldspathoïdes, micas etc.), avec possibilité de minéraux néoformés tels que : ilménites, magnétite, zircon illite, abondance de quartz résiduel, élimination de la majeure partie des bases alcalino-terreuses, d'une grande partie de silice. Ils se caractérisent également par la présence en abondance des produits de synthèse suivants : silicate d'alumine, famille de kaolinite, des hydroxydes d'alumine (gibbsite et produits amorphes), hydroxydes et oxydes de fer (goethite, hématite et produits amorphes ; autres minéraux tels que leucocène, bioxyde de manganèse, etc. (Volkoff, 1970).

Ces sols ont une valeur agronomique très élevée tant pour les graminées annuelles que pour les pérennes. Mais ils ne sont présents que sous formes d'ilots épars dans la région d'étude.

▪ **Sols hydromorphes**

Ce sont des sols dont les caractères sont dus à une évolution dominée par l'effet d'un excès d'eau en raison d'un engorgement temporaire ou permanent d'une partie ou de la totalité du profil. Ils se trouvent sur les versants, sur les bas de pente, dans les dépressions, le long de petits cours d'eau, et surtout dans les bas-fonds.

Au total, le contexte pédologique des sites récepteurs des localités est caractérisé par la prédominance des sols ferrugineux tropicaux qui présentent une perméabilité moyenne, une faible profondeur, une résistance moyenne à l'érosion et surtout une faible capacité de rétention d'eau.

5.1.3. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique des départements concernés est constitué du fleuve Ouémé et ses affluents que sont les rivières Zou et Okpara qui traversent le secteur du nord au sud, et le fleuve Couffo à l'ouest. A ces principaux cours d'eau permanents s'ajoutent de nombreux rivières et ruisseaux tels que : Agbado, Klou, Azokan, Gbogui, Téwi, Bessé etc. Les apports en eau de ces différents cours d'eau permettent aux populations de cultiver les produits de contre-saison dans les bas-fonds.

6.1.4. Caractéristiques des formations végétales et fauniques observées dans les milieux récepteurs du projet

L'état actuel du paysage végétal de la région d'étude est le résultat de la combinaison des facteurs naturels et anthropiques. En effet, la couverture végétale dans les milieux

récepteurs du projet est marquée par la présence des savanes arborées et arbustives et de mosaïques de cultures et jachères (Yabi, 2002). On y rencontre quelques îlots de forêts claires, de forêts denses sèches ou semi-décidues et de forêts galeries (figure 5).

Les Savanes arborées et arbustives sont les formations végétales les plus étendues du milieu couvrant plus de 50% de la superficie. Elles sont généralement issues soit de la dégradation avancée des forêts sèches ou claires ou même de la savane boisée d'une part et de la restauration des jachères agricoles d'autre part. Les espèces les plus fréquentes sont entre autres *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Daniellia oliveri*, *Terminalia avicenioides*, *Detarium microcarpum*, *Pericopsis laxiflora*, *Burkea africana*, *Borassus aethiopum*, *Tamarindus indica*. Les formations de savanes sont soumises à des défrichements massifs chaque année à des fins agricoles, ce qui explique leur dégradation.

Les mosaïques de champs et de jachères sont la deuxième plus importante unité d'occupation du sol avec 29% de la superficie du secteur. Elles sont constituées de cultures annuelles (maïs, manioc, igname, arachide et coton etc.), quelque fois semées en association avec l'anacardier, le néré, ou le karité (FAO, 2001 ; Akouègninou, 2004). Quant aux jachères, elles sont composées principalement de *Tamarindus indica*, *Isobertinia doka*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, etc.

Les plantations de teck (*Tectona grandis*) et d'anacardier (*Anacardium occidentale*) qui connaissent actuellement une expansion fulgurante, et celles des palmiers à huile en voie de disparition forment la végétation anthropique. Ces plantations occupent environ 8 % de la superficie totale du milieu d'étude.

Les galeries forestières observées le long des fleuves Zou, Ouémé et de leurs affluents (avec des espèces telles que *Hexalobus crispiflorus*, *Pouteria alnifolia*, *Berlinia grandiflora*, *Cola gigantea*, *Lecaniodiscus cupanioides*, *Pterocarpus santalinoides*), les îlots de forêts claires et de forêts denses sèches ou semi-décidues (avec des espèces telles que *Isobertinia doka*, *Azelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Anogeissus leiocarpa*) constituent les formations forestières rencontrées dans la région. Ces formations subissent une dégradation avancée par endroits du fait des activités humaines telles que le prélèvement de bois par les exploitants forestiers et l'occupation des berges pour les activités agricoles.

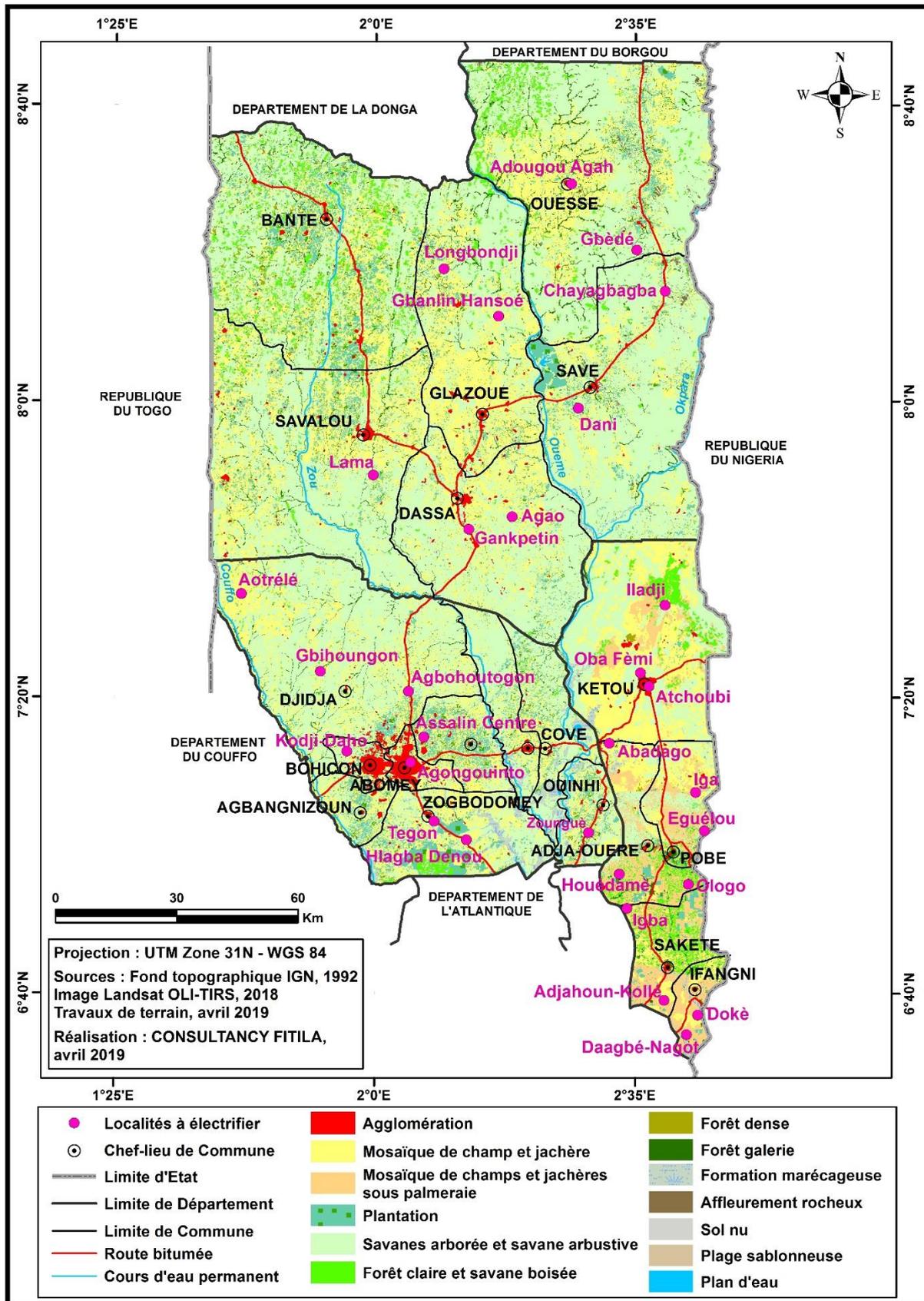


Figure 5: Formations végétales et occupation du sol dans les milieux récepteurs du projet

L'analyse de la figure 5 montre que le paysage végétal dans les milieux récepteurs d'électrification des 30 localités rurales est dominée par les savanes arborées et arbustives et les mosaïques de champs et jachères tandis que les formations naturelles connaissent une dégradation continue du fait des activités humaines, notamment agricoles et exploitation forestière. Une telle tendance est préjudiciable à la gestion durable des écosystèmes végétaux.

6.2. Caractéristiques socio-économiques des milieux récepteurs du projet

6.2.1. Groupes socio-culturels dans le secteur récepteur

Autant de groupes socio-culturels cohabitent dans les localités bénéficiaires du projet d'électrification par raccordement.

Dans les départements du Zou et des Collines les groupes socio-culturels majoritaires sont les Fon et apparentés (53 %), les Yoruba et apparentés (40,8 %). On y retrouve également quelques minorités comme les Mahi (2,8 %), les Adja 3,2 %) et les Peulh (0,2 %).

Dans le département du Plateau, les groupes socio-culturels majoritaires sont les Nagot (48,9%), les Holli (26,2 %), les Fon (16,7 %) et les Mahi (3,9 %). Il y a cependant les traces d'autres groupes socio-culturels comme les Adja (0,2 %), les Goun (0,7 %).

6.2.2. Activités économiques des populations

Les activités économiques qui occupent le plus grand nombre d'actifs dans les localités bénéficiaires du projet d'électrification sont l'agriculture (47 %), le commerce (29 %), la pêche (11 %), l'élevage (5 %), le transport terrestre (4 %) et fluvial (1 %), et. En plus de ces activités s'ajoutent, la chasse, et quelques activités industrielles (3 %).

L'agriculture est caractérisée par le développement des cultures vivrières (sorgho, mil, maïs, niébé, riz, igname, etc.) ; lesquelles sont associées à d'autres telles que les légumineuses. L'élevage de gros bétail est également répandu et est pratiqué par les Peulhs. Le mode d'exploitation des terres reste encore traditionnel (culture itinérante sur brûlis) et les principales spéculations rencontrées dans les systèmes de cultures sont le coton, le maïs, le riz, le sorgho/mil, l'igname, le manioc, la patate douce, le niébé, le soja, l'arachide et quelques cultures maraîchères.

Par ailleurs, dans le secteur primaire, l'agriculture y est prépondérante et conserve à elle seule 24,1% du PIB. Elle reste une source importante de devises, malgré la faiblesse de la productivité, la non mécanisation, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures, l'absence

quasi totale de financement des activités de production et la faible diversification des cultures d'exportation.

La production industrielle est dominée par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la cimenterie. Les BTP et l'Energie qui constituent une base indispensable pour le développement industriel participent très peu à la formation du PIB avec respectivement 0,9% et 3,9% du PIB, sur la période 1995–2005. L'insuffisance des capacités entrepreneuriales et managériales, l'insuffisance d'investisseurs dans le secteur, le faible niveau d'exploitation et de valorisation des ressources locales, l'inadaptation de l'environnement institutionnel et réglementaire constituent les principaux problèmes qui entravent le développement industriel du pays.

Les tableaux suivants présentent les différents groupements par département :

Tableau 6: Groupements de développement villageois dans la zone d'influence de projet

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Dénomination Du groupement	Domaine d'action	Difficultés évoquées	Approches de solution
COLLINES	Dassa - Zounmè	TRE	GANKPETI N	Sonagnon	transformation agricole	Manque de matériels adéquats	Accompagnement technique et financier pour une production à grande échelle
		SOCLOGBO	AGAO	Sourou	Production du Riz	Manque de matériels adéquats	Doter le groupement de matériels adéquats pour une production soutenue
				Bénin cajou	Production d'anacarde	Manque de moyen financier pour l'entretien efficace des plantations d'anacarde	Accompagnement technique et financier pour une amélioration de la production
	GLAZOU E	AKLANKPA	LONGBON-DJIN	Coopérative Villageoise des Producteurs de Coton (CVPC)	Production de coton	Difficulté d'accès aux intrants	Faciliter l'accès aux intrants
				Coopérative Villageoise des Producteurs de Soja (CVPS)	Production de Soja	Manque de matériels de transformation du soja en fromage, lait,	Doter la coopérative de matériels de transformations
		ASSANTE	GBALIN HANSOE	Coopérative Villageoise des Producteurs de Coton (CVPC)	Production de coton	Difficulté d'accès aux intrants	Faciliter l'accès aux intrants
	Nouwagnon			Production de soja et du maïs	Manque de moyen financier	Accompagnement financière pour une amélioration de la productivité	
		KABOUA	CHAYAGBAGBA	Ifè loba	Production d'anacarde	Manque de moyen financier pour	Accompagner financièrement dans

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Dénomination Du groupement	Domaine d'action	Difficultés évoquées	Approches de solution
						l'entretien des plantations	l'entretien des plantations
	OUESSE	CHALLA OGOI	GBEDE	Assiri Oloko	Production d'anacarde	Manque de financement pour l'entretien des plantations, envahissement des plantations par des insectes	-Renforcer les capacités des acteurs dans la recherche de solution contre les insectes - Appuyer financièrement les acteurs pour un entretien efficace des plantations
	SAVE	OFFE	DANI	Coopérative Villageoise des Producteurs d'Acajou (CVPA)	Production de d'Anacarde Production d'Anacarde	Manque de financement pour l'entretien des plantations Manque de financement adéquat pour la production et manque d'équipement pour aménager les bas-fonds	Appuyer financièrement les acteurs pour un entretien efficace des plantations
				Katchitchè	Production du soja		
				Itchèléré	Production du riz	-Manque de matériels adéquats - Manque de moyen financier pour un bon aménagement hydro agricole	-Doter le groupement de matériels adéquats -Mettre en place un système d'aménagement hydro agricole avec maîtrise totale de l'eau.

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Dénomination Du groupement	Domaine d'action	Difficultés évoquées	Approches de solution
				Mayè	Production du riz	-Manque de matériels adéquats	-Doter le groupement de matériels adéquats
	SAVALOU	GOBADA	LAMA	Coopérative Villageoise des Producteurs d'Acajou (CVPA) de Lama	Production d'Anacarde	Manque de financement adéquat pour la production	Accompagner financièrement les acteurs dans la production
ZOU	DJIDJA	Dan	Agbohoutogon	Houenoudian Edjrosse Ayissi Lebeni	Agriculture	Manque de moyens financiers Manque de matériels de travail	Accompagnement financier
		Djidja	Gbihoungon	Finangnon Gbédokpo Sonangnon	Agriculture	Manque de moyens financiers	Accompagnement financier
		Agouna	Aotrele	Ayidote	Agriculture	Manque de moyens financiers	Accompagnement financier
	ZAKPOT A	Tindji (Assanli)	Assanlin	APTC Unicef	Environnement	Manque de financement	Accompagnement financier
	OUINHI	Dasso	Zoungue	Gbedokpo Tchénonhoungbé Minonbou	Agriculture Elevage Environnement	Manque de financement	Accompagnement financier

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Dénomination Du groupement	Domaine d'action	Difficultés évoquées	Approches de solution
		Tanwe	Tègon	Ayibou les femmes Sonagnon	Agriculture Commerce	Manque de financement Manque de financement	Accompagnement financier Accompagnement financier
	ABOMEY	Détouhou	Kodjidaho	Yakotan Tinkpon	Agriculture Agriculture et Commerce	Manque de financement	Accompagnement financier
PLATEAU	POBE	IGANA	EGUELOU	IFE LODOUN	Transformation Huile rouge	Manque d'appui technique et de matériel	Renforcement de capacité et accompagnement financière
	ADJA-OUERE	OKO AKARE	OLOGO	ICHENI ICHE N'DJE	Production tomate	Manque d'appui technique et de matériel	Renforcement de capacité et accompagnement financière
				ICHE NI KOKO	Transformation Huile rouge	Manque d'appui technique; de matériel et moyen financier	Organisation des séances d'information, de renforcement de capacité et accompagnement financière
		KPOULOU	HOUEDAME	MAHUGNON	Transformation Huile rouge	Maque de matériels de transformation et d'organisation interne	Renforcement de capacité des acteurs
				BIDOSSESSI	Transformation agricole	Maque de matériels de transformation et d'organisation interne	Renforcement de capacité des acteurs
				AYIDOTE	Transformation agricole	Maque de matériels de transformation et d'organisation interne	Renforcement de capacité des acteurs
		MASSE	ABADAGO	Femmes transformatrice	Transformation	Maque de matériels de	Appui pour l'acquisition

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Dénomination Du groupement	Domaine d'action	Difficultés évoquées	Approches de solution
				d'ABADAGO	agricole	transformation et d'appui technique	de matériels et renforcement de capacité
	SAKETE	ITA-DJEBOU	IGBA	DJROMAHUTON	Transformation agricole	Manque de formation adéquate; Manque de matériels	Renforcement de capacité des acteurs et appuis pour acquisition des matériels de transformation
IRE KPOLODOUN				Agriculture	Manque d'appui technique	Accompagnement technique	
TAKON		ADJOHOUN KOLLE	AFAP	Education; Santé; Nutrition	-	-	
	IFANGNI	BANIGBE	DOKE	Association de femmes maraîchères de DOKE	Maraîchage	Manque d'appui technique et financier	Accompagnement technique et financier
				WANGNIGNI GBENONKPO de DOKE	Transformation agricole	Manque d'appui technique et de matériel	Appui technique et financier

Source : FITILA, 2019

6.2.3. Population des localités réceptrices du projet

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE ,2013), les populations des milieux récepteurs du projet d'électrification sont en pleine croissance.

Tableau 7: Situation démographique des localités réceptrices du projet dans le département des Collines

Département	Commune	Arrondissement	Localité concernée	Nombre de ménages	Total	Sexe		Taille
						Masculin	Féminin	
COLLINES	Dassa-Zoumè	Tré	Gankpétin	207	939	452	487	4,5
		Paouingnan	Agbogbomè	625	3.534	1.719	1.815	5,7
	Glazoué	Aklamkpa	Longbondjin					
		Assanté	GbanlinHansoe	459	3.217	1.626	1.591	7,0
	Savalou	Gobada	Lama	229	934	446	488	4,1
	Savè	Offè	Dani	803	4.703	2.527	2.376	5,9
		Kaboua	Chayagbagba					
	Ouessè	Challa Ogoï	Gbédé	243	1.383	705	678	5,7
		Ouessè	Adougou Agah	567	3.666	1.899	1.767	6,5
Total				3.935	23.775	12.374	11.401	-

Source : RGPH4, 2013

De l'analyse du tableau, le projet impactera dans le département des Collines, une population globale de **23775** habitants dont **12 374** hommes et **11401** femmes, répartie dans 09 localités bénéficiaires du projet.

Tableau 8: Situation démographique des localités réceptrices du projet dans le département du Zou.

Département	Commune	Arrondissement	Localité concernée	Nombre de ménages	Total	Sexe		Taille
						Masculin	Féminin	
ZOU	Abomey	Détouhou	Kodji Daho	380	2.376	1.210	1.166	6,3
	Ouinhi	Dasso	Zounguè	572	3.538	1.735	1.803	6,2
	Bohicon	Agongointo	Agongointo Agbangon	1.260	4.800	2.300	2.500	5,2
	Djidja	Agouna	Aotrele	446	2.221	1.090	1.131	5,0
		Dan	Lalo	398	2.703	1.315	1.388	6,8
		Djidja	Gbioungon	302	2.070	1.002	1.068	6,8
	Zakpota	Tindji	Assanlin Centre	1.149	4.635	2.077	2.558	4,0
	Zogbodomey	Massi	Hlagba-Dénou	509	2.100	1.016	1.084	4,1
		Tanwé-Hessou	Tègon	692	2.835	1.390	1.445	4,1
Total				5.116	24.921	12.004	12.911	-

Source : RGPH4 ; 2013

De l'analyse du tableau, le projet impactera dans le département du Zou, une population globale de **24921**habitants dont **12004**hommes et **12911** femmes, répartie dans 09 localités bénéficiaires du projet.

Tableau 9: Situation démographique des localités réceptrices du projet dans le département du Plateau

Département	Commune	Arrondissement	Localité concernée	Nombre de ménages	Total	Sexe		Taille
						Masculin	Féminin	
PLATEAU	Adja-Ouèrè	Massè	Abadago	636	5.150	2.502	2.648	8,1
		Oko-Akaré	Ologo	535	3.115	1.526	1.589	5,8
		Kpoulou	Houedamè	462	3.779	1.932	1.847	8,2
	Ifangni	Banigbé	Doké	835	4.661	2.222	2.429	5,6
		Daagbé	Daagbè-Nagot	673	3.462	1.655	1.829	5,1
	Kétou	Idigny	Illadji	1024	6.637	3.244	3.393	6,5
		Kétou	Oba-Fèmi	1.270	6.750	3.200	3.550	5,3
			Atchoubi	1.641	7.733	3.893	3.840	4,7
	Pobè	Igana	Eguélou	305	1.632	764	868	5,4
		Towé	Iga	417	2.977	1.401	1.576	7,1
	Sakété	Takon	Adjahoun Kollé	848	3.789	1.843	1.946	4,5
		Ita-Djèbou	Igba	528	3.829	1.819	2.010	7,3
Total				9.393	53.646	26.132	27.514	-

Source : RGPH4, 2013

De l'analyse du tableau, le projet touchera dans le département du plateau, une population globale de **53646** habitants dont **26 132** hommes et **27 514** femmes, répartie dans 12 localités bénéficiaires du projet.

6.2.4. Indicateurs de pauvreté dans le milieu récepteur

Le niveau de pauvreté et les caractéristiques des habitations sont les principaux indicateurs considérés pour l'analyse des indicateurs socio-économiques des milieux récepteurs.

6.2.4.1. Pauvreté monétaire dans le secteur récepteur du projet

Dans l'approche monétaire, l'indicateur de niveau de vie retenu est le revenu du ménage. Il est défini comme la somme des revenus, en espèces et en nature, qui, en règle générale, sont de nature récurrente et sont perçus régulièrement par le ménage ou par ses membres, à intervalles de temps inférieurs ou égaux à un an. Cependant, les difficultés pour recueillir des estimations fiables sur le revenu incitent les statisticiens à se tourner vers la consommation finale qui est souvent mieux appréhendée sur le plan statistique. Un autre argument qui milite également pour l'utilisation de la consommation comme indicateur du niveau de vie, tient au fait que c'est la consommation qui procure du bien-être et non le revenu.

La pauvreté monétaire se rapporte à une consommation en deçà d'un seuil jugé minimal pour satisfaire les besoins de base. Au Bénin, les seuils de pauvreté ont été déterminés à partir des Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de Vie des Familles (EMICoV). Elles ont été réalisées en 2011 et 2015 pour toutes les Communes du pays suivant les méthodes fondées sur les besoins alimentaires (2400 kilocalories par équivalent adulte et par jour) et pour les besoins non alimentaires (tableau 10).

Tableau 10: Seuils de pauvreté par département concerné entre 2011 et 2015

Année	2011			2015		
	Po(%)	Pi	P2	Po(%)	Pi	P2
Départements						
Collines	46,07	0,122	0,047	47,20	0,20	0,12
Plateau	36,01	0,108	0,047	37,27	0,14	0,09
Zou	41,49	0,126	0,054	42,80	0,20	0,13

Source : INSAE, EMICoV 2011 et 2015

L'analyse des données du tableau précédent indique qu'en 2011, la pauvreté monétaire est en moyenne de 41,19 par équivalent adulte dans tous les trois départements concernés par ce projet contre 40,08 par équivalent adulte pour tout le Bénin en 2015. Les écarts constatés au niveau des seuils de pauvreté dans ces différents départements s'expliquent par les disparités régionales.

Ainsi, la pauvreté a touché plus de 40% de la population dans les départements des Collines (47,20%), du Zou (42,80%). A l’opposé, le département du Plateau a une incidence de pauvreté en dessous de la moyenne nationale. Par ailleurs, il faut noter une accentuation aussi bien de l’écart entre l’indicateur du niveau de vie et le seuil de pauvreté, que des inégalités parmi les pauvres dans tous les trois départements.

Tableau 11: Indices de pauvreté monétaire par département entre 2011 et 2015

Année Départements	2011			2015		
	Po(%)	Pi	P2	Po(%)	Pi	P2
Collines	46,07	0,122	0,047	47,20	0,20	0,12
Plateau	36,01	0,108	0,047	37,27	0,14	0,09
Zou	41,49	0,126	0,054	42,80	0,20	0,13

Source : INSAE, EMICoV 2011 et 2015

Par ailleurs, l’incidence de pauvreté monétaire est estimée à 35,1 % pour le Bénin dont 39,1 % en milieu rural et 30,8 % en milieu urbain. Il faut souligner que cette pauvreté se manifeste différemment dans les Communes bénéficiaires de l’électrification rurale. Aussi, la pauvreté est-elle prononcée en milieu rural qu’en milieu urbain.

La figure ci-après indique le niveau de pauvreté monétaire par Commune en 2011 et 2015.

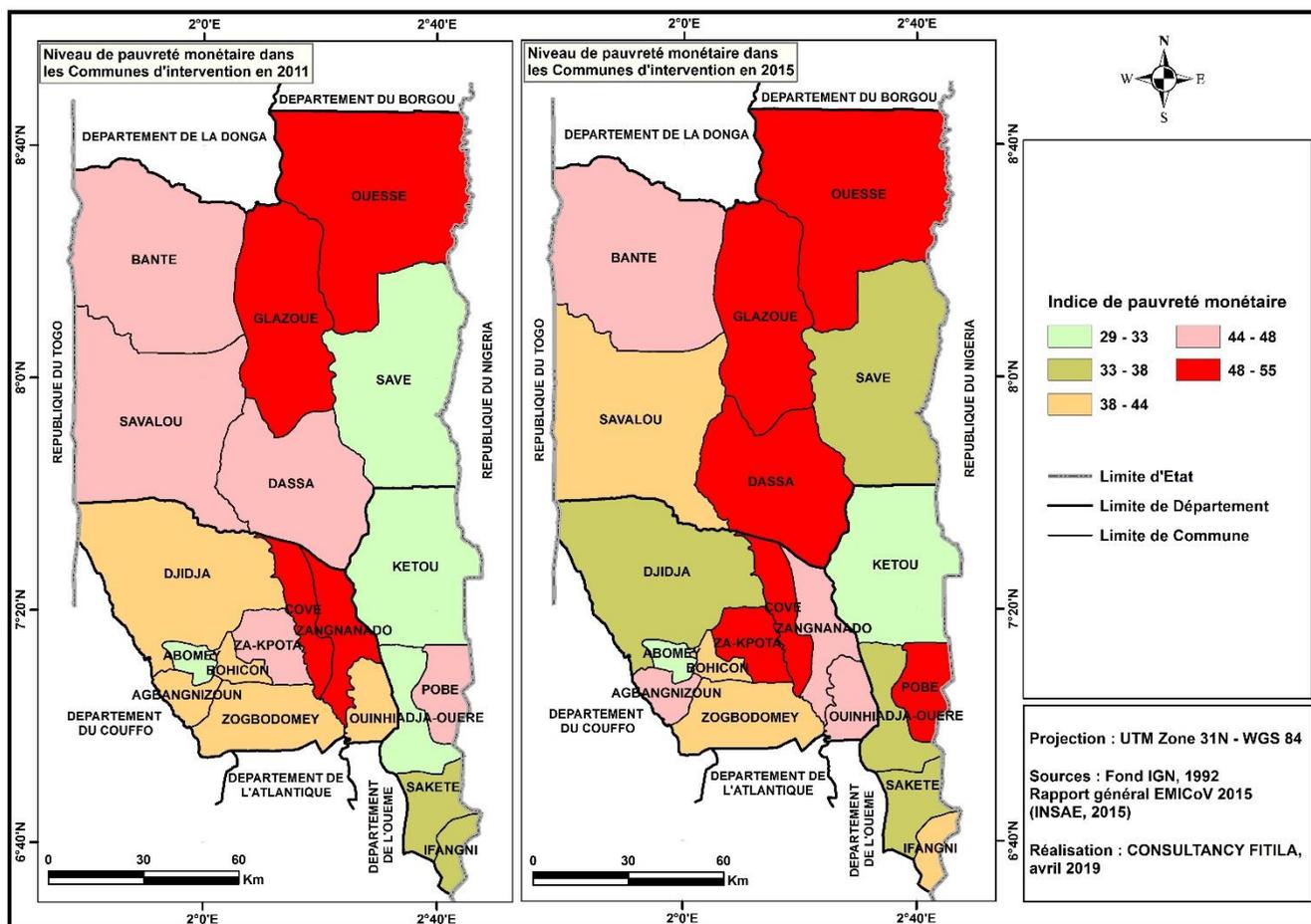


Figure 6: Niveau de pauvreté monétaire par Commune en 2011 et 2015

De l'analyse de la figure précédente, il ressort une forte disparité entre les Communes bénéficiaires du projet d'électrification rurale en matière de niveau de pauvreté monétaire. De 2011 à 2015, la plupart des Communes bénéficiaires du projet d'électrification de 30 localités rurales ont connu un indice de pauvreté fort et moyen.

6.2.3.2. Pauvreté non monétaire dans les secteurs récepteurs du projet

La pauvreté non monétaire a connu une baisse substantielle de 9 points, passant de 39,6 % en 2007 à 30,85 % en 2009. Cette baisse résulte des différentes actions menées par le Gouvernement au cours de la période 2007-2009 pour l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Ces actions concernent notamment, la construction des points d'eau et des infrastructures scolaires. La pauvreté non monétaire se réfère aux conditions de vie et au patrimoine des familles. Compte tenu des données disponibles, seuls les aspects liés à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement ont été présentés.

Education

Le niveau d'instruction d'une population est un élément important qui contribue à l'amélioration des conditions de vie non seulement du ménage mais aussi de la société toute entière. Mieux, l'éducation est un facteur déterminant de la pauvreté. L'analyse de la scolarisation se base sur le taux brut de scolarisation et l'indice de parité entre fille et garçon. Le premier traduit la capacité d'un système éducatif à accueillir les enfants d'âges scolarisables et le second reflète l'état de la scolarisation des filles par rapport aux garçons.

Les résultats montrent que 48,1 % de la population n'ont aucun niveau d'instruction et 51,2 % de la population ont moins de 5 ans d'années d'étude. La répartition par sexe des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction indique que 42,4 % de la population masculine n'a aucun niveau d'instruction contre 55,6 % au niveau de la population féminine.

Globalement quelques soient les variables d'identification (milieu/sexe), on compte peu d'individus ayant atteint un niveau d'instruction élevée (secondaire et supérieur). En effet, le taux d'instruction diminue considérablement lorsqu'on tend vers le niveau supérieur (33,7 % pour le niveau primaire et 1,9 % pour le supérieur).

Les départements concernés voire les communes ont un taux élevé de non instruits qui varie entre 81,4 % et 66,8 %. Globalement, l'ensemble du milieu récepteur du projet est caractérisé par un faible taux net de scolarisation (88,55 %) selon EMICoV (2011).

Santé

L'accès aux soins de santé par les populations des localités situées dans l'emprise des lignes à construire est insuffisant (EMICoV, 2011). Le taux moyen d'accès aux soins de santé dans ces localités est de 26,72 %. Ainsi, les populations du secteur d'étude ont un accès insuffisant aux soins de santé primaire. De même, dans toutes les localités, on note une grande insuffisance de personnel soignant et d'infrastructures sanitaires. Ce qui favorise la prévalence dans ces localités, de plusieurs affections comme le montre la figure suivante :

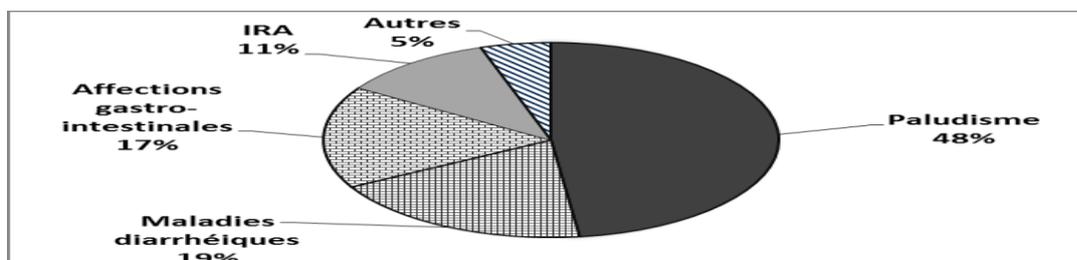


Figure 7: Prévalence moyenne des affections au Bénin (Source des données : Ministère de la Santé, 2013)

L'analyse de la figure ci-dessus permet de réaliser que dans la plupart des localités bénéficiaires du projet d'électrification rurale, le paludisme est l'affection qui touche le plus de personnes avec une proportion de 48 %. Il est suivi des maladies diarrhéiques (19 %), des Affections Gastro-intestinales (17 %) et des Infections Respiratoires Aiguës (11 %). Toutes les autres pathologies qui concernent les dermatoses, les maladies oculaires, les IST, etc. font une proportion de 5 %.

6.2.4. Habitat

L'habitat dans les secteurs du projet est essentiellement de type dispersé en zone rurale et groupé dans les chefs-lieux des arrondissements. Dans ces localités, on distingue deux catégories d'habitations à savoir :

- les habitations traditionnelles et ;
- les habitations semi-modernes.

6.2.4.1. Habitations traditionnelles

Ce sont des constructions en matériaux locaux : murs en terre battue ou en terre de barre pétrie, toiture en paille ou en claie.

6.2.4.2. Habitations semi-modernes



Figure 8: Habitation semi-moderne

Ces types d'habitations semi-modernes se retrouvent dans les chefs-lieux des arrondissements et aussi en agglomération associées à d'autres types d'habitations.

6.2.5. Infrastructures sociocommunautaires des localités réceptrices du projet

Les Infrastructures sociocommunautaires des localités réceptrices du projet se présentent comme suit :

Tableau 12: Infrastructures sociocommunautaires dans la zone d'influence de projet

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Infrastructure sociocommunautaire	Etat de fonctionnement	Approches de solution
COLLINES	DASSA ZOUME	TRE	GANKPETIN	02 Ecoles 02 AEV	Bon Etat	
		SOCLOGBO	AGAO	01 Ecole 02 AEV 01 Centre des religieuses	Bon Etat	
	GLAZOUE	AKLAKPA	LONGBONDJIN	01 Ecole 02 AEV	Bon Etat	
		ASSANTE	GBALIN HANSOE	01 Ecole 02 AEV 01 Centre de Santé 01 Magasin de stockage	Bon Etat	
	OUESSE	KABOUA	CHAYAGBAGB A	01 Ecole 03 AEV 01 Magasin de stockage	Bon Etat	
		OUESSE	ADOUGOU AGAH	01 Ecole 01 AEV 01 Centre de Santé 01 Bureau Administratif 02 Magasins de stockage	Bon Etat	
		CHALLA OGOI	GBEDE	01 Ecole 02 AEV 01 Centre de Santé Logement sociaux	Bon Etat sauf une AEV en panne	
	SAVE	OFFE	DANI	01 Ecole 04 AEV 01 Centre de Santé	Bon Etat	

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Infrastructure sociocommunautaire	Etat de fonctionnement	Approches de solution
				Logement sociaux		
	SAVALOU	GOBADA	LAMA	01 Ecole 02 AEV 01 Centre de Santé	Bon Etat	
ZOU	Djidja	Dan	Agbohoutogon	01 Ecole 05 AEV	Bon Etat	
		Djidja	Gbihoungon	01 Ecole 07 AEV	Bon Etat	
		Agouna	Aotrele	01 Ecole 02 AEV 01 Bureau administratif	Bon Etat	
	Zakpota	Tindji (Assanli)	Assanlin	02 Ecole 02 AEV 02 Centre de Santé 02 Bureau administratif	Bon Etat	
	Bohicon	Agongouinto	Zoungoudo	01 Ecole	Bon Etat	
	Ouinhi	Dasso	Zoungue	01 Ecole 01 AEV	Bon Etat	
	Zogbodomey	Massi	Hlagba-denou	01 Ecole 06 AEV	Bon Etat	
		Tanwe	Tègon	01 Ecole 03 AEV	Bon Etat	
	Abomey	Detohou	Kodji-daho	01 Ecole 02 AEV 01 Bureau administratif	Bon Etat	
PLATEAU	KETOU	KETOU	ATCHOUBI	01 Ecole	Mauvais	Réhabiliter les salles de classes
			OBAFEMI	03 Ecole 09 AEV 01 Centre de Santé 05 Bureau administratif	Bon Etat	

Département	Commune	Arrondissement	Localité	Infrastructure sociocommunautaire	Etat de fonctionnement	Approches de solution
		IDIGNY	ILLADJI	04 Ecoles 01 AEV 01 Centre de Santé	Bon Etat sauf le Centre de Santé	Construire un Centre de Santé adéquat
	POBE	TOWE	IGA	04 Ecoles 02 AEV	Bon Etat sauf le CEG	Doter le CEG des Salles de Cours
		IGANA	EGUELOU	03 Ecoles 17 AEV 01 Centre de Santé	Bon Etat	
	ADJA-OUERE	OKO AKARE	OLOGO	02 Ecoles 01 AEV 01 Centre de Santé	Les 02 écoles sont en de mauvais états	Réhabiliter les salles de cours des écoles
		KPOULOU	HOUEDAME	02 Ecoles 03 AEV 01 Centre de Santé	Bon état	
		MASSE	ABADAGO	06 Ecoles 09 AEV 01 Centre de Santé 01 Bureau administratif	Bon état	
	SAKETE	ITA-DJEBOU	IGBA	02 Ecoles 01 AEV 01 Centre de Santé	Le centre de santé est dans un mauvais	Réhabiliter le Centre de Santé
		TAKON	ADJOHOUN KOLLE	01 Ecole 07 AEV	Bon état	
	IFANGNI	BANIGBE	DOKE	03 Ecoles 05 AEV 01 Centre de Santé	Bon état	
		DAAGBE	DAAGBE-NAGOT	03 Ecole 04 AEV 01 Centre de Santé 01 Bureau administratif	Bon état	

6.2.6. Situation énergétique nationale

Les approvisionnements, la transformation et la consommation finale sont les trois principales composantes du bilan énergétique.

Selon le rapport du Système d'Information Energétique du Bénin (SIE, 2017), **l'approvisionnement total net** en énergie du Bénin en 2015 s'élève à **4 372,2 ktep** contre 3786,3 ktep en 2010, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9 % au cours de la période.

La structure de l'approvisionnement montre la prépondérance de la biomasse-énergie (**59%**) produite localement et des produits pétroliers (**38%**) entièrement importés. Les parts relatives de l'électricité (**2%**) et du gaz naturel (**1%**) sont extrêmement faibles.

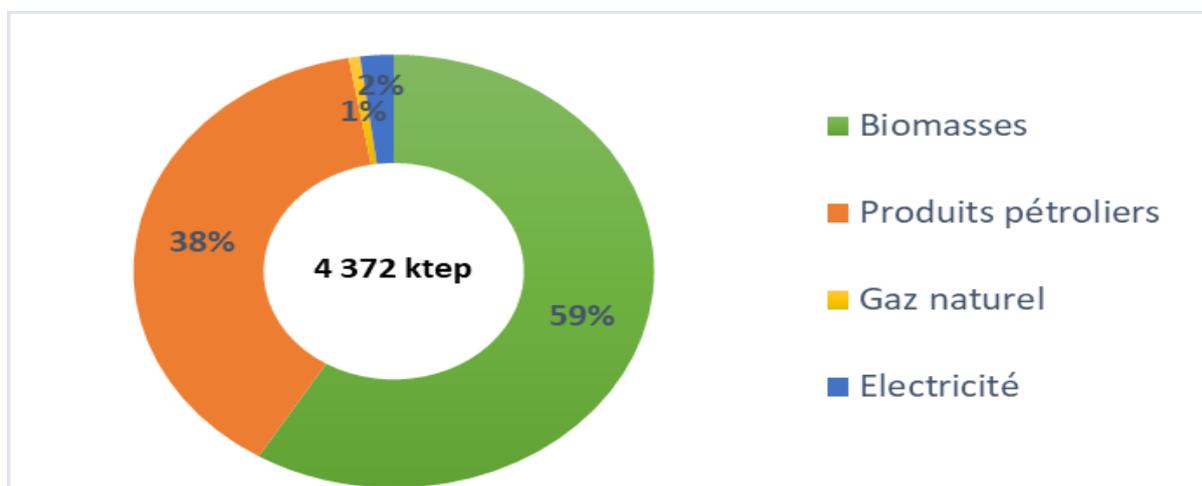


Figure 9: Structure de l'approvisionnement net d'énergie en 2015, Source des données : SIE, 2017

La biomasse en 2015 représente près de 60% de l'approvisionnement total net. Le gaz et l'électricité importés ne représentent que 3% des approvisionnements nets.

L'évolution des approvisionnements au cours de la période 2010-2015 montre que :

- la biomasse énergie représente 2 038 ktep en 2010 et 2 566 ktep en 2015, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,7%
- les produits pétroliers sont passés de 1 676 ktep en 2010 à 1 684 ktep en 2015 soit une quasi stabilité au cours de la période qui s'explique en grande partie par la baisse de la consommation du pétrole lampant.
- L'électricité a connu un fort taux de croissance en passant de 80,4 ktep en 2010 à 90,6 ktep en 2015 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,6% sur la période.

6.2.6.1. Taux d'électrification

Le taux d'électrification exprime la population raccordée au réseau électrique. Il s'agit des ménages abonnés en basse tension par rapport au nombre total de ménages. Compte tenu des fortes disparités entre milieu urbain et rural, il est recommandé de calculer les taux d'électrification pour ces deux zones. Le tableau ci-après présente l'évolution du taux d'électrification au niveau national, urbain et rural.

Tableau 13: Taux d'électrification 2010-2015

Taux d'électrification (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Niveau national	25,5	26,0	26,3	26,8	27,3	27,7
Milieu urbain	47,8	48,5	48,4	48,3	49,1	49,7
Milieu rural	3,4	3,6	4,3	5,8	6,0	6,3

Source des données : SIE, 2017

❖ Taux d'électrification nationale

Le taux d'électrification nationale est passé de 25,5% en 2010 à 27,7% en 2015 représentant le raccordement de 113 415 nouveaux ménages au réseau de distribution de la SBEE, soit une moyenne annuelle de 22 683 abonnés sur la période. Il convient de remarquer que le taux d'accès à l'électricité des ménages peut être plus élevé dans la mesure où le taux d'électrification ne prend pas en considération la sous location c'est-à-dire les ménages ayant accès à l'électricité mais qui ne sont pas abonnés de la SBEE. Au cours de la période, le taux d'électrification nationale a connu une progression relativement faible. L'évolution du taux d'électrification au niveau national est illustrée par le graphique ci-dessous.

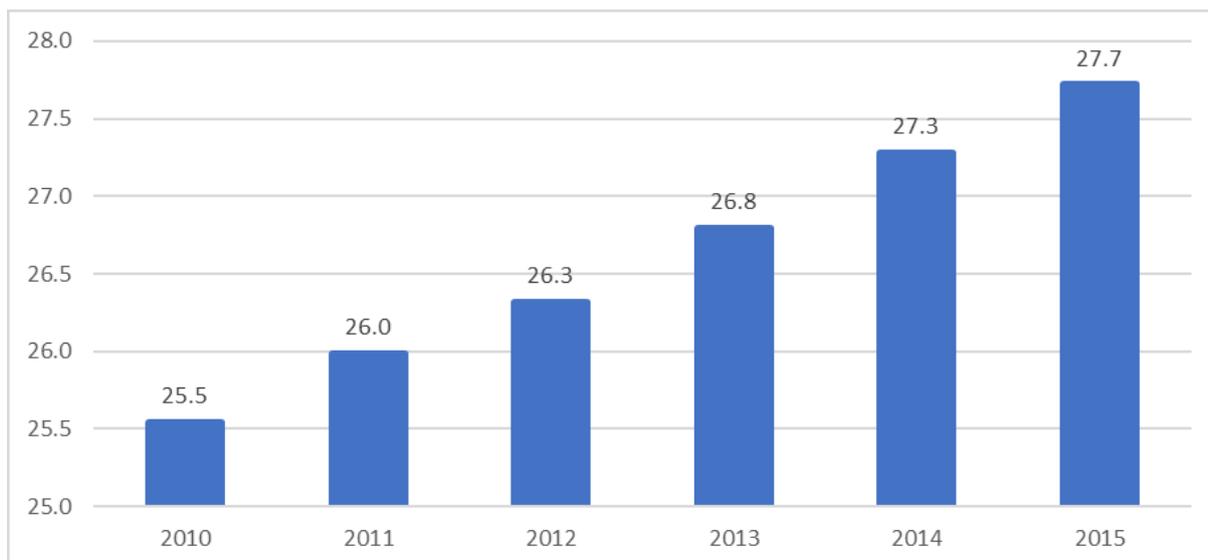


Figure 10: Evolution du taux d'électrification nationale (%) 2010-2015, Source des données : SIE, 2017

❖ **Taux d'électrification urbaine**

En milieu urbain, ce taux d'électrification est passé de 49,8 % en 2010 à 55,1 % en 2015 représentant le raccordement de **80 998** nouveaux ménages au réseau de distribution de la SBEE, soit une moyenne annuelle de **16 200** abonnés sur la période.

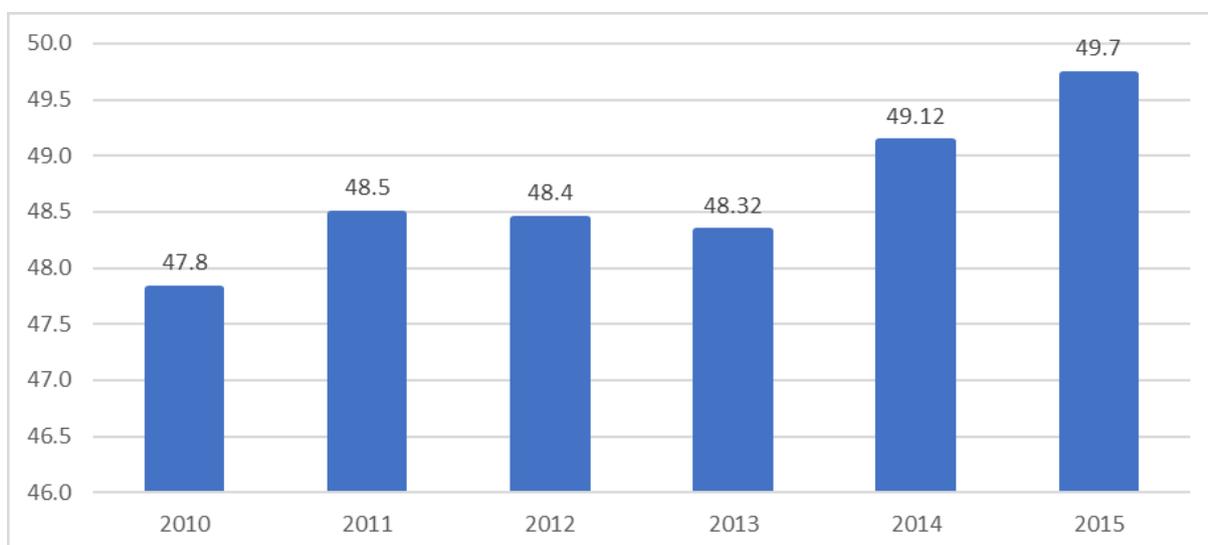


Figure 11: Evolution du taux d'électrification urbaine (%) 2010-2015, Source des données : SIE, 2017

❖ **Taux d'électrification rurale**

En milieu rural, le taux d'électrification est passé de 3,3 % en 2010 à 5,7 % en 2015 représentant le raccordement de **32 427** nouveaux ménages, soit une moyenne annuelle de **6 483** abonnés sur la période.

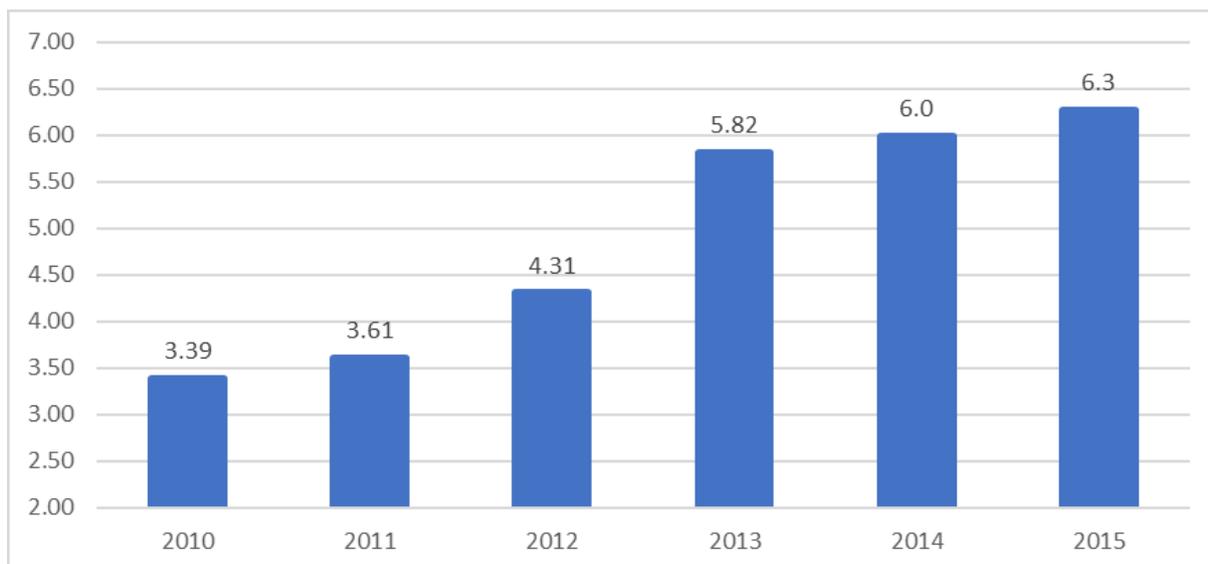


Figure 12: Evolution du taux d'électrification rurale (%) 2010-2015, Source des données : SIE, 2017.

❖ Taux d'électrification par département

Le taux d'électrification par département est caractérisé par des disparités très importantes entre les départements. Ces taux en 2015 varient entre 7,5% (Département de l'Alibori) et 94,2% (Département du Littoral). Sur les douze départements, seul le département du Littoral) dépasse la barre de 50 % d'électrification ; quatre départements ont un taux d'électrification inférieure à 10 %.

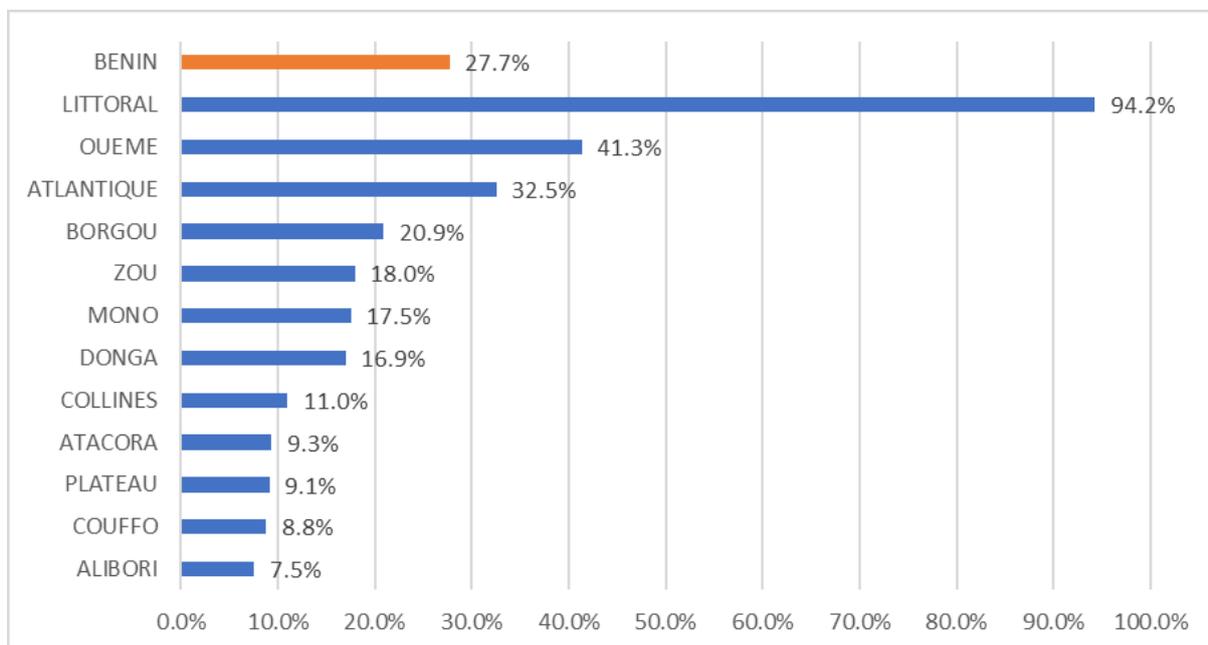


Figure 13: Taux d'électrification par département en 2015, Source des données : SIE, 2017

6.2.6.2. Taux de couverture

Le taux de couverture exprime le rapport entre le nombre de localités électrifiées et le nombre total de localités du pays. Le taux de couverture est généralement supérieur au taux d'électrification dans la mesure où une partie seulement des ménages des localités électrifiées sont connectés au réseau de la SBEE. Ainsi en milieu urbain le taux de couverture est de 100% car toutes les localités urbaines sont électrifiées.

L'évolution du taux de couverture en électricité au niveau national, en milieu urbain et milieu rural au cours de la période 2010-2015 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 14: Evolution du taux de couverture nationale 2010-2015

Taux de couverture (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Niveau national	34,9	37,2	39,2	41,9	44,8	47,3
Milieu urbain	100	100	100	100	100	100
Milieu rural	12,72	15,76	18,5	22	25,9	29,3

Source des données : SIE, 2017

❖ Taux de couverture nationale

L'évolution de la couverture du pays en électricité est illustrée par le graphique ci-dessous.

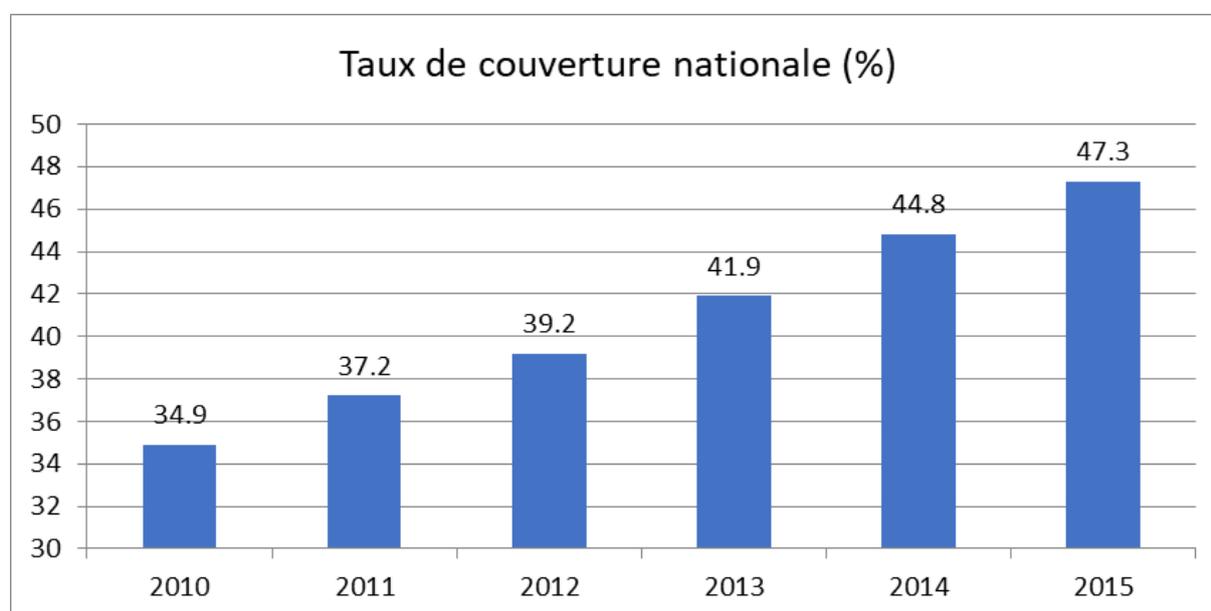


Figure 14: Taux de couverture nationale en 2015, Source des données : SIE, 2017

Le taux de couverture national du pays en électricité a évolué de 34,9% en 2010 à 47,3% en 2015 représentant l'électrification de **463** nouvelles localités, soit une moyenne annuelle de **93** localités sur la période.

❖ Taux de couverture urbaine

Il convient de souligner que toutes les localités urbaines sont déjà électrifiées depuis 2009. Il reste cependant des travaux d'extension/densification du réseau pour une meilleure desserte des ménages habitant ces localités.

❖ Taux de couverture rurale

En milieu rural, le taux de couverture est passé de 12,7% en 2010 à 29,3% en 2015 représentant l'électrification de **463** nouvelles localités, soit une moyenne annuelle de **93** localités sur la période.

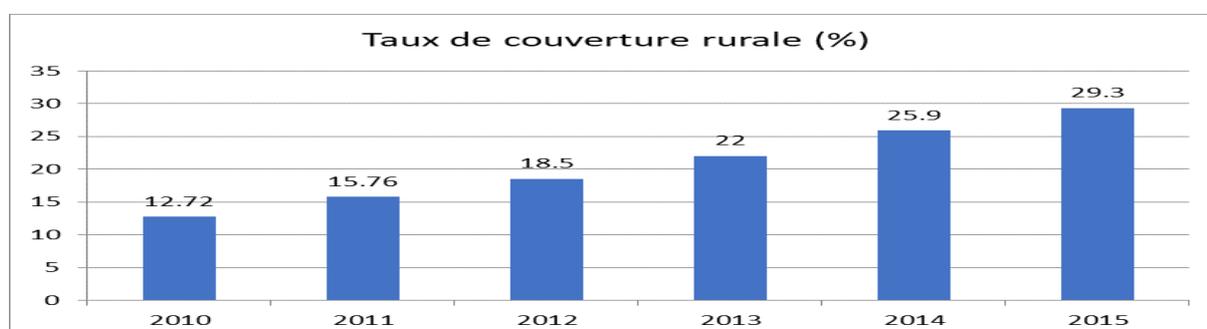


Figure 15: Taux de couverture rurale en 2015

Source des données : SIE, 2017

6.2.6.3. Taux de desserte

Le taux de desserte est la proportion de la population desservie. L'évolution du taux de desserte en électricité au niveau national, en milieu urbain et milieu rural est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 15: Taux de desserte 2010-2015

Taux de desserte (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Niveau national	53,9	55,5	54,7	58,1	59,2	60,4
Milieu urbain	100	100	100	100	100	100
Milieu rural	16,8	19,8	18,3	24,5	26,5	28,6

Source : SIE, 2017

❖ Taux de desserte nationale

De 2010 à 2015 le pourcentage de la population desservie par le réseau électrique au

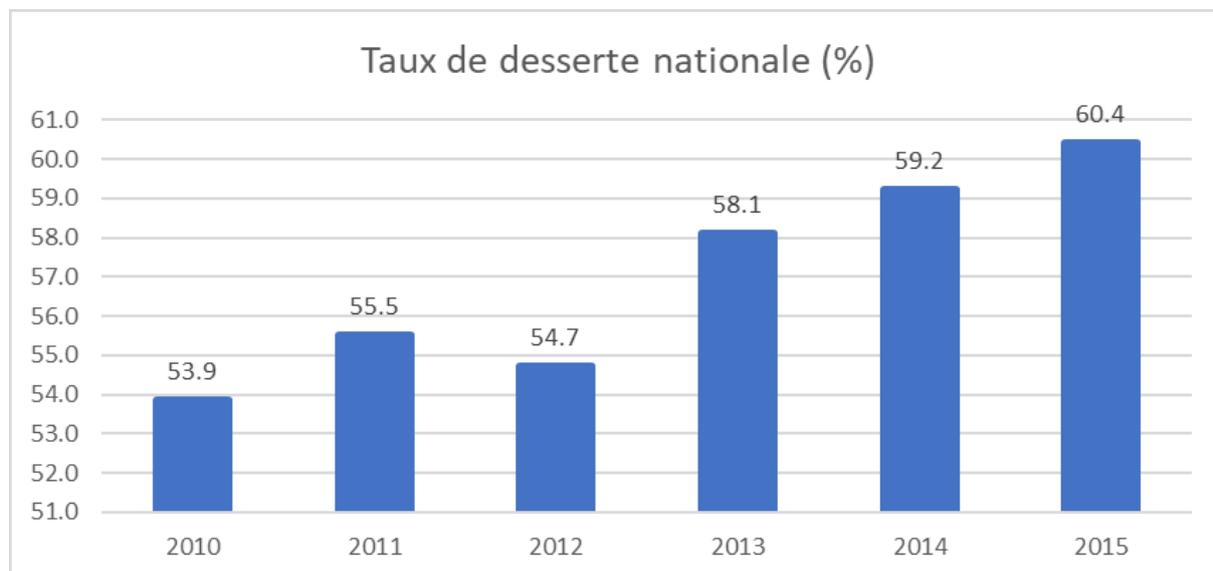


Figure 16: Taux de déserte nationale en 2015

Source : SIE, 2017

❖ Taux de desserte urbaine

Etant donné que toutes les localités urbaines sont électrifiées depuis 2009, il en résulte que la desserte en électricité dans cette zone géographique est totale.

❖ Taux de desserte rurale

En milieu rural, le taux de desserte est passé de 17,8 % en 2010 à 28,6 % en 2015 soit une population concernée de **1 108 132** personnes au cours de la période.

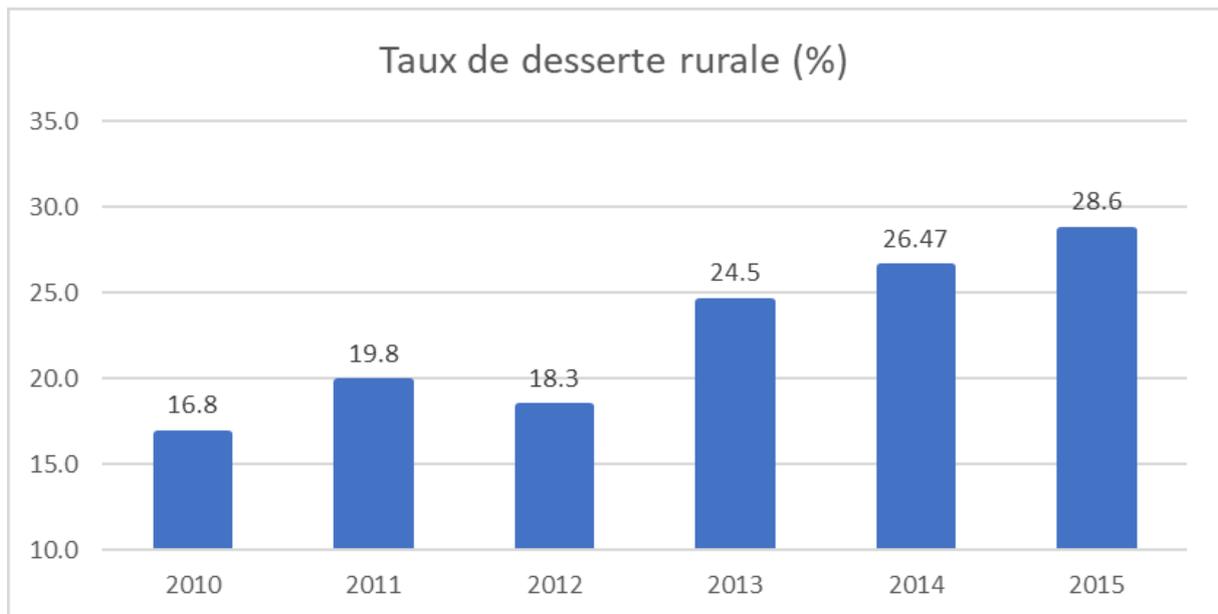


Figure 17: Taux de desserte rurale en 2015

Source : SIE, 2017

Au cours de la période 2010-2015, 463 localités ont été électrifiées. Le nombre de ménages raccordés au réseau de distribution reste cependant insuffisant. Une politique plus volontariste permettrait d'augmenter le taux d'accès à l'électricité en milieu rural.

7. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

Les enjeux environnementaux identifiés sont liés aux éléments sensibles dans la zone d'influence du projet et aux contraintes que peut créer ce dernier dans le cadre de mise en œuvre du projet. L'identification de ces enjeux va permettre de connaître les composantes du milieu qui méritent une attention particulière. Ils vont permettre de discuter de façon approfondie avec les communautés concernées, les spécialistes afin d'éviter ou de réduire au mieux les impacts sur l'environnement.

Les enjeux les plus pertinents qui se dégagent de ce projet peuvent être classés en plusieurs catégories, à savoir :

Sur le plan environnemental, il s'agit de :

- la conservation de la diversité biologique (faune et flore) ;
- la dégradation continue du cadre de vie (déboisement, les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement) notamment dans les agglomérations environnantes des sites visés par le projet ;

- la dégradation et perte des espèces végétales ;
- la conservation de la qualité de l'air, du sol et de l'eau ;
- Etc.

Sur le plan socio-économique, les enjeux les plus pertinents sont :

- la préservation des biens matériels et immatériels ;
- la protection des droits et dignité des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- la préservation des plantations situées dans l'emprise du projet (1886 pieds d'arbres à vocation économiques) ;
- la sauvegarde des biens et des habitations situées sur l'emprise du projet ;
- les risques de pertes des biens et perturbations des activités de groupes de personnes habitants ou ayant des activités dans les zones d'influence du sous projet ;
- la gestion de la santé et la sécurité des employés et des populations riveraines ;
- le risque des IST/SIDA dû aux brassages entre des étudiants, les ouvriers et la population locale ;
- la gestion de la santé et la sécurité des employés et des populations riveraines ;
- les risques d'accident liés aux travaux d'excavation, de manipulation de divers matériels et équipements, à circulation des engins au cours de la phase de construction et d'exploitation ;
- Etc.

Sur le plan politique

Le Bénin est parti des textes internationaux pour élaborer des politiques et stratégies au plan national. Les enjeux politiques majeurs liés à ce projet se résument aux éléments suivants :

- la préservation des zones humides qui sont d'une importance capitale pour le milieu ;
- la conservation de la biodiversité ;
- la lutte contre la dégradation et la pollution des sols et des eaux ;
- la conservation du couvert végétal ;
- le maintien et/ou l'amélioration du cadre de vie des populations.

D'une manière générale, les travaux d'installation des poteaux électriques notamment la construction de la ligne pourraient provoquer des modifications négatives dans les fonctions du milieu à travers les différentes dégradations qu'il aura engendré et auxquelles il faut

trouver des mesures d'atténuations ou de compensations. En effet, dans la droite ligne du principe d'anticipation et de celui de précaution, il est souligné au point huit (8) du préambule de la Convention de Rio de 1992 sur la Diversité biologique que : « il importe au plus haut point d'anticiper et de prévenir les causes de la réduction ou de la perte de la biodiversité et s'y attaquer».

8. PRESENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ETUDIEES

En vue d'éviter ou de minimiser les impacts sociaux et environnementaux, deux (02) variantes ont été analysées dans chacune des 30 localités rurales bénéficiaires du projet. Les activités faisant objet d'analyse des variantes concernent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tensions HTA (20 ou 33 KV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes Basses Tensions (BT) ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public.

Ces lignes et accessoires seront installées prioritairement dans la partie réservée dans les emprises des voies aux réseaux et voies diverses. L'identification et l'analyse des variantes ont été conduites suivant une approche multicritère d'analyse des coûts d'opportunité relative à chaque variante. Dans ce cadre, les paramètres considérés sont : l'environnement, le social, le coût et la faisabilité technique. Au niveau de chaque paramètre retenu, les variantes identifiées sont soumises à des critères tels que : **l'efficacité** (degré d'assurance pour atteindre l'idéal), **la rentabilité** (proportion de bénéfice ou d'avantage), **la durabilité** (la durée moyenne du profit) et **la pertinence** (caractère convenable et compatible de l'option par rapport aux priorités de la communauté). Pour l'appréciation proprement dit, un score sur une échelle allant de 1-3 est attribué à chaque option selon son importance.

Les deux (02) principales variantes analysées sont les suivantes :

1) Variante 1 : Le projet tel que proposé. Il s'agit de :

- la construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes aériennes mixtes (BT et MT) ;
- la construction de lignes aériennes Basse Tension (BT).

2) **Variante 2** : Construction de lignes Moyennes Tension (HTA), de lignes mixtes et des lignes BT avec modification des itinéraires initialement proposés.

Les deux (02) variantes identifiées dans le cadre de cette analyse sont toutes faisables mais à des degrés divers. Dans ce cas, seule la description et l'analyse comparative de chaque alternative permet de déterminer l'importance de chaque option.

L'analyse de ces variantes a permis de suggérer celle qui présente le minimum de contraintes et de nuisances au plan environnemental, social et économique.

8.1. Description des Variantes :

8.1.1 Variante 1 : Construction des lignes électriques suivant les itinéraires initialement proposés (cas de base)

Dans le cadre de cette variante, le projet à mettre en œuvre, consiste à construire des lignes électriques suivant les itinéraires initialement proposés. Les lignes à construire sont prévues pour être construites sur les emprises des voies aux réseaux et voies diverses et qui relèvent du domaine public de l'état. L'infrastructure à construire sera utilisée pour fournir de l'énergie électrique aux ménages et aux entreprises dans les localités retenues. Cette variante est l'option de base retenue par l'ABERME. Les exigences qui optent pour la mise en œuvre de cette variante portent principalement sur les points suivants :

- ✓ réalisation des études de faisabilité technique et avant-projet des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées ;
- ✓ réalisation des plans d'électrification de chacune des 30 localités rurales ;
- ✓ existence des poteaux électriques et de lignes moyennes tension HTA dans certaines emprises initialement proposées ;
- ✓ analyse multicritère des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées lors des études de faisabilité technique et avant-projet. Cette analyse a permis de retenir des emprises qui présentent le minimum de contraintes au plan environnemental et social ;
- ✓ les emprises initialement proposées limitent au maximum des nuisances à causer à l'environnement et au social ;
- ✓ la maîtrise des formes de pollutions et nuisance pendant la réalisation du projet;
- ✓ la maîtrise du risque d'augmentation du taux de prévalence des IST/VIH dans les localités (nécessité de sensibilisation)
- ✓ - etc.

Sur le plan **environnemental**, les choix judicieux des emprises de construction des lignes a permis de limiter la destruction des plantations, d'éviter la destruction des forêts naturelles et de limiter également la perte de certains arbres à valeur socio-économique. Sur le plan **socio-économique**, le choix des emprises des lignes à construire a permis d'éviter la destruction des habitations, de réduire les coûts de réalisation du projet en proposant la construction de la ligne de BT sur la MT existante.

En termes d'inconvénient, le choix de cette variante entraîne la perte de 1301 pieds d'arbres à vocation économiques et le déplacement de quelques divinités. De même, avec cette variante, il est noté la présence de quelques poteaux électriques déjà implantés dans les habitations.

Au vu des avantages qui caractérisent la variante 1, elle se positionne comme la meilleure option qu'il faut adopter.

8.1.2. Variante 2: Construction de lignes avec modification des itinéraires initialement proposés

La présente variante consiste également à construire des différentes lignes électriques à la seule différence que les itinéraires initialement proposés se verront modifiés. L'adoption de la variante 2 comporte le même degré d'influences sur les composantes physiques et sociales de l'environnement voir plus que celui signalé au niveau de la variante 1.

Sur le plan **environnemental**, la modification des emprises des lignes à construire entraînera les risques de destruction potentielles des habitations, des espèces végétales et des forêts naturelles en cas de choix non optimal sur le plan **socio-économique**, la modifications des emprises des lignes à construire entraînera la reprise des différentes études (avec pour conséquence le retard dans la mise œuvre du sous-projet) et l'augmentation des dépenses supplémentaires liées à la reprise des différentes études.

Les avantages liés à cette variante sont entre autres la maîtrise des différents paramètres du projet et la connaissance approfondie sur ces différentes variantes.

La variante 2 ne semble pas être opérationnelle au regard des besoins qui se font sentir dans les localités initialement retenues.

9. RESULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE

L'analyse comparative des deux (02) variantes a consisté à la détermination des avantages et inconvénients de chaque variante sur l'environnement, le social et l'économie (tableau 16).

Tableau 16: Analyse comparative des solutions de rechange

N°	Types de variantes	Avantages	Inconvénients
1	<p>Variante 1 : Variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et MT) et Basse Tension (BT))</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études de faisabilité technique et avant-projet des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées ; - Existence des poteaux électriques et de lignes moyennes tension HTA dans certaines emprises initialement proposées ; - Choix des emprises des voies présentant un minimum de contraintes au plan environnemental et social ; - Limitation de la destruction des plantations ; - Evitement de la destruction des forêts naturelles - Evitement de la destruction des habitations - Réduction des coûts de réalisation du projet en proposant la construction de la ligne de BT sur la MT existante. 	<p>Perte de 1886 pieds d'arbres à vocation économiques</p>
2	<p>Variante 2 : Construction de lignes Moyennes Tension (HTA), de lignes mixtes et des lignes BT avec modification des itinéraires initialement proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise des différents paramètres du projet - Connaissance approfondie sur les différentes variantes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> -Reprise des différentes études avec pour conséquence le retard dans la mise en œuvre du sous-projet - Augmentation des dépenses supplémentaires liées à la reprise des différentes études -Risques de destruction potentielle des habitations, des espèces végétales et autres bien en de choix de non optimal des variantes

Source : FITILA, 2019

Sur les plans social, économique et environnemental, la variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et MT) et Basse Tension (BT) offre plus d'avantages. Ces avantages sont entre autres, la réalisation des études de faisabilité technique et avant-projet des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées, l'existence des poteaux électriques et de lignes moyennes tension HTA dans certaines emprises initialement proposées, la limitation de la destruction des plantations, l'évitement la destruction des forêts naturelles, l'évitement de la destruction des habitations, etc.

Elle a été donc soumise à une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) simplifiée suivant le guide général des études d'impact sur l'environnement en vigueur en République du Bénin.

10. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

Les composantes environnementales ressorties comme perturbables par les activités du projet sont : le sol ; la qualité de l'air (émission des poussières et émission des gaz) ; les ressources en eau ; la biodiversité ; le milieu humain et socioéconomique.

Une attention particulière a été mise sur certaines gênes et nuisances susceptibles d'être générées par le projet parmi lesquelles : les nuisances sonores ; la production des déchets ; les nuisances olfactives.

Phase préparatoire

Les travaux en phase préparatoire comprennent :

- ✓ recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- ✓ déboisement et débroussaillage (abattage) pour la création des emprises et des bases vie ;
- ✓ amenée des engins sur les chantiers ;
- ✓ Levés topographiques pour la définition des tracés

Phase de construction

- ✓ recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- ✓ transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- ✓ réalisation de fouilles et implantation des différents poteaux électriques ;
- ✓ mise en place des conducteurs aériens ou lignes ;
- ✓ Montage des postes de transformation, IACM, des lampadaires et raccordement au réseau existant ;
- ✓ essais de réseau, repli du matériel et nettoyage des chantiers.

Phase d'exploitation

Cette phase correspond à la période d'exploitation de la ligne, une fois les équipements mis en service. Dans le cadre de la présente étude, il s'agit d'appréhender les impacts de la construction de la ligne sur les composantes sociales et activités économiques affectées. Par ailleurs, l'évaluation de l'importance de chaque impact est ensuite réalisée.

Les activités, sources d'impact au cours de cette phase sont constituées des :

- ✓ mise en service et fonctionnement de la ligne ;
- ✓ travaux de réparation et d'entretien électrique de la ligne ;
- ✓ entretien périodique et de maintenance des équipements.

10.1. Phase préparatoire

❖ Impacts négatifs sur les milieux physiques et biologiques

✓ *Dégradation et compactage du sol*

Dégradation et compactage du sol. Elle résulte des activités d'installations de base et d'ouverture de chantier, de démolition, de terrassement, etc. pendant la phase préparatoire. En effet, l'utilisation d'engins lourds lors de la préparation et de la pose peut entraîner un compactage du sol.

Evaluation de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Faible	Moyenne

✓ *Modification du paysage*

La libération et la préparation de l'emprise des travaux, le lever sur le terrain du profil en long pour le repiquetage de la ligne, le déboisement et le débroussaillage par l'abattage et le dessouchage des arbres ainsi que les travaux de remblai et de chargement entraîneront le compactage des sols et la modification des vues habituelles du paysage.

Evaluation de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

✓ *Dégradation du couvert végétal et les habitats fauniques*

Perte définitive de **1 886 pieds d'arbres**. Elle résultera de la libération et la préparation de l'emprise des travaux notamment de l'ouverture du couloir de passage des lignes sur une largeur de 4m tout au long du tracé. Cette exigence entraîne l'abattage de tous les arbres sur l'emprise de la ligne à construire, en plus, l'élagage de toutes les branches des arbres dont la distance entre la branche et le conducteur est inférieure à trois (3 m) mètres pour les lignes HTA et deux (2m) pour les lignes BT.

Evaluation de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	importance
Négatif	Permanente	Locale	Moyenne	Faible

Le tableau suivant fait une synthèse des pieds d'arbres ainsi que leur coût global.

Tableau 17: Synthèse des pieds d'arbres et leur coût

N°	Espèce	Nombre de pieds dans l'emprise des lignes	Coût d'un pied (En FCFA)	Coût total (En FCFA)
1	<i>Acacia auriculiformis</i> (Acacia)	30	3000	90000
2	<i>Adansonia digitata</i> (Baobab africain)	3	20000	60000
3	<i>Anacardium occidentale</i> (anacardier)	301	10000	3010000
4	<i>Anogeissus leiocarpa</i> (bouleau d'Afrique)	203	2000	406000
5	<i>Azadirachta indica</i> (neem)	21	5000	105000
6	<i>Blighia sapida</i> (akée)	5	5000	25000
7	<i>Bombax costatum</i> (Faux kapokier)	1	4000	4000
8	<i>Citrus sinensis</i> (oranger)	32	15000	480000
9	<i>Cocos nucifera</i> (cocotier)	2	3000	6000
10	<i>Crescentia cujete</i> (Calebassier)	1	3000	3000
11	<i>Daniellia oliveri</i> (Santan)	57	6000	342000
12	<i>Elaeis guineensis</i> (Palmier à huile)	185	3000	555000
13	<i>Eucalyptus camaldulensis</i> (Eucalyptus)	51	5000	255000
14	<i>Ficus spp.</i> (Figuier)	3	2000	6000
15	<i>Gmelina arborea</i> (Gmélina)	72	5000	360000
16	<i>Irvingia gabonensis</i> (Pommier sauvage)	3	5000	15000
17	<i>Khaya senegalensis</i> (caïlcédrat)	2	8000	16000
18	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	33	5000	165000
19	<i>Milicia excelsa</i> (Iroko)	1	20000	20000
20	<i>Parkia biglobosa</i> (Néré)	2	5000	10000
21	<i>Persia americana</i> (Avocatier)	3	5000	15000
22	<i>Pterocarpus erinaceus</i> (Vène)	20	15000	300000
23	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	854	6000	5124000
24	<i>Triplochiton scleroxylon</i> (Samba)	1	15000	15000
TOTAL		1886	-	11 387000

Source : synthèse des données collectées lors des enquêtes de terrain, FITILA 2019.

Au total **1886** pieds d'arbres estimés à **11 387 000 FCFA** seront affectées dans la mise en œuvre du projet d'électrification de **30** localités rurales dans les départements des **Collines, Zou et du Plateau**. Au-delà des impacts environnementaux, les arbres sont pour la plupart

des arbres à vocation économique. La destruction de ses arbres constituerait un impact irréversible et occasionnerait une perte de revenus pour les populations qui les exploitent.

Après avoir évalué le coût de compensation des arbres à vocation économique conformément aux exigences de la législation nationale et celle de la banque Africaine de Développement, le coût de reboisement de ces arbres a été évalué en tenant compte de la grille des agents des eaux et forêt. Cette grille est présentée par le tableau ci-après :

Tableau 18: Synthèse des pieds d'arbres et leur coût de reboisement dans les localités concernées

N°	Activités	Quantité	Unité	Prix unitaire (F CFA)	Montant (FCFA)
1	Matérialisation et défrichement du site	4	Ha	55000	220000
2	Achat de plants (essence à croissance rapide)	10373	Plants	150	1555950
3	Transport, distribution des plants	10373	Plants	50	518650
4	Confection, distribution des piquets et piquetage	9430	Piquets	25	235750
5	Trouaison et mise en terre des plants	9430	Plants	25	235750
6	Entretien	9430	ff/m	300	2829000
7	Surveillance et protection de la plantation contre les feux et la divagation du bétail	9430	Plants	200	1 886 000
	TOTAL				7.481.100

Source : DGEFC, 2017

Dans le but de compenser les pertes des arbres présentes dans l'emprise du projet, il a été adopté qu'un arbre coupé entrainera la mise en terre de cinq plants. A ce nombre s'ajoute un taux de 5%. A cet effet, le coût total de reboisement est estimé à : **7 999 750 FCFA.**

Mesures à prendre :

- Compenser les propriétaires en procédant au remplacement des arbres ;
- sensibiliser les propriétaires sur le démarrage des activités ;
- faire un reboisement compensatoire des biens d'arbres affectés par le projet

✓ *Dégradation de la qualité de l'air et pollution sonore*

Dégradation de la qualité de l'air. Elle résulte des activités d'installation de base et d'ouverture de chantier, de démolition et de terrassement pendant la phase préparatoire.

Pollution sonore. Elle résulte des activités de démolition et de terrassement d'une part, d'ouverture des chantiers, qui produisent énormément du bruit pendant la phase préparatoire.

C'est un impact d'intensité forte, d'étendue locale et de durée temporaire. L'impact est moyen.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	importance
Négatif	temporaire	Locale	Faible	Faible

✓ **Impact sur la faune**

Le nettoyage des emprises par débroussaillage et l'abattage des arbres a d'impact sur la faune surtout dans le sens de la perte d'une portion de son habitat. Même si cela paraît négligeable, importe de noter que le débroussaillage fait perdre aux petits rongeurs leur habitat ; pareil pour l'abattage des arbres chez les animaux arboricoles comme les oiseaux. Certes, ils pourront se reloger dans le voisinage ; mais lorsque lors que ces travaux de nettoyage interviennent en période de reproduction, la perte de la progéniture est évidente.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	importance
Négatif	temporaire	Locale	Faible	Faible

❖ **Impacts négatifs sur le milieu socio-économique**

✓ **Risques d'accidents de travail**

Risques potentiels d'accidents. Ils résultent des activités d'installation de base vie et d'ouverture de chantier, de creusement des fosses des poteaux électriques et du montage d'accessoires pendant la phase de construction.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Forte	Moyenne

✓ **Infections Sexuellement Transmissibles (IST)**

Elles résultent de la cohabitation des populations riveraines avec le personnel de chantier et les ouvriers à employer pendant la phase préparatoire. C'est un impact d'intensité faible, d'étendue locale et de durée temporaire. C'est un impact négatif moyen.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Faible	Moyenne

Mesures à prendre :

- sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST et les stupéfiants ;
- doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés ;
- doter le site de panneaux de signalisation ;
- prévoir une boîte à pharmacie pour les soins d'urgence en cas d'accident de travail ;

❖ **Impacts positifs**

Le seul impact positif à enjeu majeur lors de la phase préparatoire est :

✓ **Création d'Emploi**

Au cours de cette phase, les entreprises en charge des travaux procéderont au recrutement de la main d'œuvre locale. Ce qui entraîne la création d'emploi et l'amélioration du niveau de revenu de certaines personnes, en particulier des jeunes des agglomérations riveraines.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Forte

10.2. Phase de construction

❖ **Impacts négatifs sur les milieux physiques et biologiques**

Le seul impact majeur négatif sur les milieux physiques lors de la phase de construction est :

✓ *Déplacement des patrimoines culturels*

Le projet entrainera le déplacement de **patrimoines culturels**. Ce déplacement résultera des travaux de libération de l'emprise, des activités de réalisation des fondations et installation des embases de poteaux. Au total, 03 patrimoines culturels seront affectés dans le cadre de l'électrification rurale par raccordement.

Evaluation de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Forte	Forte

❖ **Impacts négatifs sur le milieu socio-économique**

Les impacts négatifs sur le milieu socio-économique sont entre autres :

✓ *Risques liés à la manutention manuelle ou mécanisée*

Risques potentiels d'accidents. Ils résultent des activités d'installation de base vie et d'ouverture de chantier, de creusement des fosses des poteaux électriques et du montage d'accessoires pendant ladite phase.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Forte	Moyenne

✓ *Affections respiratoires et ophtalmologiques*

Elles sont provoquées par les émissions de poussières, de bruits, de fumées et de gaz, touchant les usagers. Ces émissions de poussières sont issues des activités de réalisation des fondations et installation des embases de poteaux et montage des poteaux et chaînes d'isolateurs et accessoires pendant la phase de construction.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Faible	Faible

❖ **Impacts positifs**

Le seul impact positif lors de la phase préparatoire à enjeu majeur est :

✓ *Création d'Emploi*

Au cours de cette phase, les entreprises en charge des travaux procéderont au recrutement de la main d'œuvre locale. Ce qui entraîne la création d'emploi et l'amélioration du niveau de revenu de certaines personnes, en particulier des jeunes des agglomérations riveraines.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

10.3. Phase d'exploitation

❖ Impacts négatifs sur les milieux physiques et biologiques

✓ *Risque de pollution par des transformateurs hors d'usage*

En phase d'exploitation, il existe des risques de pollution par encombrement et par écoulement d'huile de transformateurs. Il urge que les transformateurs hors d'usage soient gérés conformément aux normes.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Moyenne

✓ *Risques d'incendies et d'explosion au droit de transformateur*

Pendant l'exploitation du réseau électrique, on note parfois des explosions et/ou incendies surtout au niveau des transformateurs. Ces incidents pourraient s'aggraver si des normes de proximité ne sont pas respectées.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne

❖ Impacts négatifs sur le milieu socio-économique

Les impacts négatifs sur le milieu socio-économique sont :

✓ *risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques comme les câbles*

Les risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques sont rares mais arrivent par moment.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Faible	Forte

✓ *risques de brûlures au contact des conducteurs*

Ces risques peuvent être appréciés comme suit :

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Faible	Forte

✓ *risques d'électrification et d'électrocution*

Ces risques peuvent être appréciés comme suit :

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne

❖ **Impacts positifs**

Les impacts positifs du projet lors de la phase d'exploitation sont entre autres :

✓ *Création d'Emploi*

Au cours de cette phase, les entreprises en charge des travaux procéderont au recrutement de la main d'œuvre locale. Ce qui entraîne la création d'emploi et l'amélioration du niveau de revenu de certaines personnes, en particulier des jeunes des agglomérations riveraines.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanent	Locale	Forte	Forte

✓ *Développement économique des 30 localités bénéficiaires du projet*

La réalisation du Projet conduira à l'amélioration du niveau de développement du milieu récepteur.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

✓ ***Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires***

La réalisation du Projet favorisera l'éclairage public dans les localités rurales concernées. Il en découlera la lutte contre l'insécurité, le banditisme et la criminalité, dont le facteur le plus favorisant est l'obscurité. Cet impact est souligné par les populations lors des rencontres.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

✓ ***Augmentation du nombre des abonnés de la SBEE et donc les recettes***

La fourniture d'électricité dans les milieux ruraux contribuera à l'augmentation du nombre des abonnés et des recettes de la SBEE.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

✓ ***Amélioration des rendements scolaires***

L'éclairage domestique permettra l'amélioration des conditions d'étude des apprenants et donc des rendements scolaires plus reluisants.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

✓ ***Amélioration de la qualité des soins***

L'électrification des localités permettra aux centres de santé de disposer en permanence de l'énergie. Cela renforcerait les services de soins et de santé dans ces zones rurales en offrant les possibilités d'utilisation d'équipements médicaux plus élaborés ainsi que les facilités d'accouchement et la conservation au frais de certains des produits médicaux.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

✓ *Développement des activités génératrices de revenus*

L'électrification favorisera le développement d'activités économiques, plus particulièrement les activités de soudure ; de coiffure ; de couture (broderie); de menuiserie ; la création des buvettes et les commerces. De façon globale trois (03) types d'activités, toutes liées à l'artisanat seront développées : les activités d'artisanat traditionnel (tissage, cuir, etc.), les activités de « petites » industries (ateliers de mécanique, menuiserie, réparations mécaniques, etc.) et les activités liées à la transformation de produits agricoles (moulins à grains, huileries, etc.)

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

✓ *Impacts positifs sur le cadre de vie des ménages*

Le projet contribuera à réduire les inégalités sociales liées à l'accès des populations à l'électricité dans les localités rurales. Les effets majeurs attendus sont : l'amélioration du cadre de vie des ménages à travers un éclairage décent, l'utilisation d'équipements électroménagers et d'appareils électroniques permettant de mieux s'informer, communiquer et se distraire; le gain des activités commerciales et artisanales avec une meilleure productivité des économies locales ; la création de nouvelles activités jusque-là difficiles à mener par le manque d'électricité permanente (TIC, ateliers de soudures, de maintenance et de menuiserie), ce qui constitue une opportunité de création d'emplois et contribuera efficacement à ralentir l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

Les impacts sociaux positifs du projet sont entre autres :

- ✓ amélioration de l'éclairage public et domestique ;
- ✓ développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont la mise en œuvre nécessite de l'énergie ;
- ✓ amélioration des conditions des apprenants et donc l'augmentation des rendements scolaires ;
- ✓ amélioration de la qualité des services publics et privés existant dans les localités;
- ✓ création d'emplois temporaires et permanents (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration, etc.) ;
- ✓ amélioration de la qualité du service de distribution de l'énergie électrique par SBEE ;
- ✓ augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE.

10.4. Synthèse des impacts potentiels du projet par département

Les impacts potentiels concernent les enjeux environnementaux et sociaux présents dans les emprises des lignes à construire. Ainsi, les principaux impacts identifiés lors des travaux de collecte des données se présentent comme suit :

Tableau 19: Impacts majeurs concernant des arbres présents dans l'emprise du projet et leur propriétaire dans le département des Collines

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
GANKPETIN	<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	14	Communauté villageoise	411150	853420
		11	GNIMANSOUN Pierre	413623	852500
	<i>Gmelina arborea</i>	8	Communauté villageoise	411910	853017
		6	DJONAN Blaise	413456	851232
	<i>Tectona grandis (Teck)</i>	14	Azonfon Blaise	413277	851878
		14	GANSOU Houndoté	412130	852632
		13	GOUVIDE Romuald	412102	852417
AGAO	<i>Anacardium occidentale (Anacardier)</i>	10	AKPAKI Benoît	423345	854100
		11	Feu TOFFON Raoul	422153	857263
		13	KOUTCHEDI Remy	423369	853844
	<i>Ficus spp.</i>	2	Communauté villageoise	423267	854733
	<i>Tectona grandis (Teck)</i>	33	ADOUN K. Pierre	422178	857106
46		422147		856302	
LONGBONDJI	<i>Anacardium occidentale (Anacardier)</i>	23	DAH Kpénonhoun	411032	908942
	<i>Anogeissus leiocarpa</i>	35	Communauté villageoise	410289	909646

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
N	(Bouleau d'Afrique)				
	<i>Pterocarpus erinaceus</i> (Vène)	20		412904	909632
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	20	ATCHANA Hèdible	421185	910241
		9	SOSSOU Bénédict	413755	909701
GBALIN HANSOE	<i>Anacardium occidentale</i> (Anacardier)	7	BRANCO Nestor	418614	900079
		8	GNANHO YAGNISSOU	419910	903385
	<i>Adansonia digitata</i> (Baobab)	1	Communauté villageoise	419232	901038
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	49	ALIGNON Adrien	419175	901719
		29	SOMADJE Honoré	418691	900442
		9	ZINSOU Claude	418861	899653
CHAYAGBAG BA	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	1	OGOUDOU Hervé	461505	911832
		1	OLOU Alfred	461439	911693
		1	OLOU Clément	461256	911289
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	1		461500	911661
		2	OLAYE Norbert	461671	911590
		3		461288	911250
		1	OLOU Clément	461854	911137
		1		461172	910885
	ADOUGOU AGAH	<i>Azadirachta indica</i> (Neem)	1	GNIMANVO AMANI	438277
1			Communauté villageoise	438173	938595
3			Communauté villageoise	438177	938239
1			CARDER	438134	938266
2			GNIMANVO AMANI	438383	938849
<i>Tectona grandis</i> (Teck)		2	Communauté villageoise	438246	938557
		2	CARDER	438106	938190
GBEDE	<i>Anacardium occidentale</i> (Anacardier)	1	GNIMANVO AMANI	438349	938359
		18	KOKORO Calix	458001	926252
		17	KOUAMINA Jean	457816	927733
	<i>Anogeissus leiocarpa</i> (Bouleau d'Afrique)	19		458332	926532
	<i>Anogeissus leiocarpa</i> (Bouleau d'Afrique)	149	Roi de Gbédé	457069	924998
	<i>Daniellia oliveri</i>	56		453482	923541
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	38	Eglise Catholique	454652	922242
		14	KAKOU Remy	454787	922509
		18		454581	922169
		17	KOKORO Calix	458001	926233
		18		457860	926600
		31		457595	925666
		7	KOUAMINA Jean	457128	925675
		34		454937	922705
<i>Anacardium occidentale</i>	8	ACHADE Salomond	443220	885933	
	18	AKPAKI Samuel	442835	885259	
	8	ALOUKOU Gabriel	442178	884370	

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
DANI	<i>Anacardier</i>	7	BIAOU Samuel	442175	884696
		15	CHABI O.Pierre	443272	887094
		8	IDOHOU Joseph	441152	883786
		7	OGAN Rachelle	440855	883294
		10	OLOUKOU Modeste	444101	885577
	<i>Mangifera indica (Manguier)</i>	2	DJATO Colette	443814	887178
	<i>Tectona grandis (Teck)</i>	8	BIAOU Joël	442594	884150
		11	CAKPO Innocent	440365	882995
		23		440178	882875
		7	DADEGNON Fidèle	441307	883589
		7	OLOUKOU Modeste	443066	885550
LAMA	<i>Anacardium occidentale (Anacardier)</i>	22	ADJOVI Salomond	389687	865134
		22	ALODEOU Daniel	389931	864867
		12	DAGBELOU Mauril	390248	864086
		12	AHOSSI Joël	390100	864541
		8	LANDEHOUE Pierre	391281	861409
	<i>Tectona grandis (Teck)</i>	3	AGOSSOU Gilbert	389313	865759
	19	Aniwanou Idrissou	390146	864393	
	22	Dah Aféwé	390811	862500	
Total		1169	57		

Source : Enquête terrain FITILA, 2019

Au total 1169 pieds seront impactés par la mise en œuvre du projet dans les 09 localités du département des collines. La destruction ou l'abattage de ces arbres affectera directement 57 Personnes et la communauté en générale.

Tableau 20: Impacts majeurs concernant des arbres présents dans l'emprise du projet dans le département du ZOU

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
Agbohoutogon	<i>Anacardium occidentale (Anacardier)</i>	1	Collectivité HETE	396899	811598
	<i>Parkia bigloosa (Néré)</i>	2		397428	822310
	<i>Citrus sinensis (Oranger)</i>	12		397333	812394
	<i>Mangifera indica (Manguier)</i>	4		396931	812392
	<i>Elaeis guineensis (Palmier à huile)</i>	20		397461	812251
Gbihoungon	<i>Anacardium occidentale (Anacardier)</i>	6	LOKONON Kakessi	376546	817450
	<i>Daniellia oliveri</i>	1		376300	817206
	<i>Tectona grandis (Teck)</i>	2		376490	817385

	<i>Gmelina arborea</i>	1			
Aotrele	<i>Blighia sapida</i> (akée)	1	Communauté villageoise	356736	883639
Zoungoudo	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	1	SONON Christophe	398394	794697
Hlagba-denou	<i>Irvingia gabonensis</i> (Pommier sauvage)	1	AGBOGA Nazaire	4122664	775236
Tègon	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	1	ADJAGBENON Rosaline	404169	779344
		2	SODONON Takanou	403963	779097
		2	KANKLI Roger	403927	778837
		1	HLANON Gaston	403923	778714
Kodji-daho	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	100	ATTINMAWASSONOU Okoumonlé	384511	795873
		72	AttINMAWASSONOU Séraphin	384160	796138
		32	OUIHHA François d'assise	383967	796554
		32	OUIHHA François d'assise	383091	796979
		40	GAHOU Vincent	383091	786979
		42	HOUNDESSI Elisabeth	382882	797024
	<i>Azadirachta indica</i> (Neem)	10	TCHINHOU Pierre	382755	797245
<i>Cassia siamea</i>	21	OUIHHA François d'assise	382793	797206	
TOTAL		407	15		

Source : Enquête terrain FITILA, 2019

Au total **407** pieds seront impactés par la mise en œuvre du projet dans les 09 localités du département du Zou. La destruction ou l'abattage de ces arbres affectera directement **15** Personnes et d'une façon générale la communauté villageoise.

Tableau 21: Impacts majeurs concernant des arbres présents dans l'emprise du projet dans le département du PLATEAU

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
ATCHOUBI	<i>Blighia sapida</i> (akée)	1	ADOUSSA Mathieu	457535,992	811251,839
OBAEMI	<i>Blighia sapida</i> (akée)	1	ADEALE Tayé	457487,437	815108,075
		2	ELEGBEDE Marcelline	457562,003	815108,075
	<i>Bombax costatum</i> (Faux kapokier)	1	BABALOLA Déyi	4576603,967	815223,316
	<i>Citrus sinensis</i> (Oranger)	12	FAGBETE Reine	456585,987	816190,787
	<i>Elaeis guineensis</i> (Palmier à huile)	1	ADEALE Tayé	457487,437	815108,075
	<i>Eucalyptus globulus</i> (Eucalyptus commun)	21	LAMILOKOU Boniface	458419,539	816079,574
	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	10	ELEGBEDE Marcelline	457562,003	815108,075
1		SOUBEROU	457643,920	815265,291	

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
			Monminou		
		1	AKAN Marcel	458124,419	815760,148
		2	LAGNIDE Egbérindé	457258,455	815113,834
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	2	BABALOLA Déyi	4576603,967	815223,316
IGA	<i>Acacia auriculiformis</i> (Acacia)	6	Communauté villageoise	468411,620	789935,738
	<i>Citrus sinensis</i> (oranger)	5	ANOMBA Adissa	468862,445	786847,472
		3	IGUECHOU CHEGOUN	468863,696	786785,380
	<i>Elaeis guineensis</i> (Palmier à huile)	15	OBE Ogoubeyi	468510,556	789820,338
		8	KOCHELOU Israel	468823,009	790071,275
		29	OBE Dounsi	468372,310	790051,470
	<i>Gmelina arborea</i>	2	KOUGBAKIN Affolabi	468127,031	790396,351
	<i>Irvingia gabonensis</i> (Pommier sauvage)	1	KOCHELOU Simon	469023,838	790159,775
	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	4	OBE Ogoubeyi	468615,196	789701,249
<i>Tectona grandis</i> (Teck)	1	468510,556		789820,338	
DOKE	<i>Gmelina arborea</i>	1	HOUNKPEVI Zinsou	469344,909	732351,440
		1	ECC Dagban	467890,855	734366,609
	<i>Triplochiton scleroxylon</i> (Samba)	1	Chef culte ORO de DOKE	469090,618	733236,504
EGUELOU	<i>Ficus spp.</i> (Figuier)	1	ABIODOUN TETEDE	467934,481	777954,249
	<i>Elaeis guineensis</i> (Palmier à huile)	15	ABIODOUN TETEDE	467934,481	777954,249
		1	ABIODOUN Jean	467991,171	777947,949
		1	KOUDORO Odjouchi	468425,021	777932,39
		12	KOUDORO Amoussou	468510,248	777935,47
		24	WABI Raoufou	469327,059	777762,892
		9	KOUDORO Akiyéle	468627,846	777895,048
		26	OGOUDELE TETEDE	469929,288	777664,334
		20	ECHO Ramanou	470352,62	777600,709
	<i>Milicia excelsa</i> (Iroko)	1	OGOUYOMI	469559,152	777724,616

Localité	Bien concerné	Quantité	Nom et Prénoms de la PAP	Coordonnées géographiques	
				X	Y
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	1	AGBOSSI	469559,152	777724,616
	<i>Vitex doniana</i> (Prunier noire)	1	LADEKAN Raphael	471103,019	777478,865
OLOGO	<i>Azadirachta indica</i> (Neem)	3	LAADE ABIOSSE	465569,147	765146,565
	<i>Acacia auriculiformis</i> (Acacia)	1	OGOOU beyiayo	466207,424	764765,313
	<i>Crescentia cujete</i> (Calebassier)	1	OGOUNIYI Bayo	465781,911	765028,14
	<i>Elaeis guineensis</i> (Palmier à huile)	2	OKIKI Joseph	465668,728	765104,86
		2	DAVITO EKPE	466412,303	764693,694
	<i>Eucalyptus camaldulensis</i> (Eucalyptus)	5	Nionla	466192,522	764784,669
	<i>Persia americana</i> (Avocatier)	3	ODOUN Eric	466826,621	764479,337
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	2	AGBAKIN Yacoubou	465657,13	765107,447
1		IDOSSOU Madeleine	466661,897	764579,671	
HOUEDAME	<i>Khaya senegalensis</i> (caïlcédrat)	1	BAMIGBAYE Justin	450473,728	766306,504
	<i>Irvingia gabonensis</i> (Pommier sauvage)	1	HOUENOU Dossa	451089,104	765972,988
	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	1	KOUMOLO Guinta	450615,788	766224,011
ABADAGO	<i>Tectona grandis</i> (Teck)	1	AHOULOU Basile	448178,982	796888,86
	<i>Adansonia digitata</i> (Baobab)	2		448046,379	797132,025
	<i>Mangifera indica</i> (Manguier)	4	KOUCHORO Elisha	447758,699	798653,51
	<i>Acacia auriculiformis</i> (Acacia)	06	HOUNKONOU Oladélé	447632,055	798958,395
	<i>Acacia auriculiformis</i> (Acacia)	03	EPP ABADAGO	447590,185	799037,667
	<i>Gmelina arborea</i> (Gmélina)	05	KETOUNOU Bissiliou	447452,002	799214,325
IGBA	<i>Cocos nucifera</i> (cocotier)	02	DOSSOU Victor	450792,816	759026,34
	<i>Khaya senegalensis</i> (caïlcédrat)	02	AMINOU Saliou	450794,101	759021,733
ADJOHOUN KOLLE	<i>Acacia auriculiformis</i> (Acacia)	05	URHC	4592229,27	736217,408
Total		310	54	-	-

Source : Enquête terrain FITILA, 2019

Au total **310** pieds d'arbres adultes seront impactés par la mise en œuvre du projet dans les **12** localités du département du Plateau. La destruction ou l'abattage de ces arbres affectera directement **54** Personnes.

Mesure à prendre :

- ✓ compenser les propriétaires en procédant au remplacement des arbres;

- ✓ sensibiliser les populations sur le démarrage des activités dans les localités;
- ✓ faire un reboisement compensatoire des biens d'arbres affectés par le projet;

11. MESSURES D'ATTENUATION / RENFORCEMENT ET INITIATIVES COMPLEMENTAIRES

Pour atténuer les impacts négatifs potentiels, des mesures d'atténuation ou de compensation ont été proposées dans le tableau 22 du présent rapport.

Tableau 22: Synthèse des impacts et mesures d'atténuation/renforcement proposées dans les trois départements (Collines ; Zou et Plateau) du projet

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
1. PHASE PREPARATOIRE					
<p>1.1. Ouverture des emprises</p> <p>Installation des chantiers (Mobilisation du personnel technique clé de chantier : DT, CT, CC et CE) ;</p> <p>Piquetages de matérialisation de l'emplacement des poteaux</p>	<p>1.1.a.1. Création d'emplois temporaires et amélioration du niveau de revenu de certaines personnes, en particulier des jeunes des localités concernées</p> <p>1.1.a.2. Développement de petits commerces</p>	<p>1.1.b.1. Perte de 1886 pieds d'arbres à vocation économique</p>	<p>Forte</p>	<p>1.1.b.1.1. Obtenir l'autorisation de l'Inspection forestière avant tout coupe d'arbre</p> <p>1.1.b.1.2. Planter en compensation, 1886 x 5 (9430) pieds de plants avec des espèces à croissance rapide dans le département concerné</p> <p>1.1.b.1.3. Indemniser les propriétaires des 1886 pieds d'arbres à vocation économique affectés par le projet</p> <p>1.1.b.1.4. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre</p>	<p>1.1.a.1.1. À compétence égale, donner la priorité de la main d'œuvre locale</p>

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		1.1.b.2. Accidents de circulation	Moyenne	1.1.b.2.1. Former et sensibiliser les conducteurs de véhicule sur le respect du code de conduite 1.1.b.2.2. Mettre en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation 1.1.b.2.3. Faire respecter les consignes de sécurité sur les voies de circulation	
		1.1.b.3. Pollution de l'air due aux rejets d'échappement et aux poussières	Faible	1.1.b.3.1 Maintenir en bon état les matériels roulants 1.1.b.3.2. Adopter un système d'arrosage régulier	
		1.1.b.4. Nuisances sonores	Faible	1.1.b.4.1. Eviter les travaux bruyants lors des heures de repos	
		1.1.b.5. Compactage du sol	Faible	1.1.b.5.1. Réduire le passage des engins lourds	
		1.1.b.6. Encombrement de l'espace par les troncs d'arbres et autres déchets	Moyenne	1.1.b.6.1. Adopter une procédure d'enlèvement des déchets	

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
2. PHASE DE CONSTRUCTION					
<p>2.1. Exécution des travaux de fouilles et d'implantation des poteaux</p> <p>Transport des équipements et fixation (équipements électromagnétiques et électriques)</p>	<p>2.1.a.1. Création d'emplois temporaires</p> <p>Développement de petits commerces et amélioration de revenus de la population locale</p>				<p>2.1.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale</p>

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.1.b.1. Accident de travail (blessure corporelle) et de circulation	Moyenne	2.1.b.1.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.1.b.1.2. Doter le chantier d'une boîte de pharmacie 2.1.b.1.3. Baliser les fouilles exécutées 2.1.b.1.4. Former et sensibiliser les conducteurs de véhicule sur le respect du code de conduite 2.1.b.1.5. Mettre en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation	
		2.1.b.2. Nuisances sonore causée par le bruit et les vibrations des engins et machinerie lourdes	Faible	2.1.b.2.1. Eviter les travaux bruyants lors des heures de repos 2.1.b.2.2. Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) 2.1.b.2.3. Maintenir en bon état les matériels roulants	
		2.1.b.3. Compactage du sol	Faible	2.1.b.3.1. Réduire le passage des engins lourds	

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.1.b.4. Pollution de l'air due aux rejets d'échappement et aux poussières	Moyenne	2.1.b.4.1 Maintenir en bon état le matériel roulant 2.1.b.4.2. Adopter un système d'arrosage régulier	
2.2. Montage des isolateurs et accessoires de lignes Déroulage des conducteurs Pose des transformateurs et des lampadaires Réalisation des mises à la terre	2.2.a.1. Création d'emplois temporaires Développement de petits commerces et amélioration de revenus				2.2.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale.
		2.2.b.1. Compactage du sol.	Faible	2.2.b.1.1. Réduire le passage des engins lourds	
		2.2.b.2. Pollution sonore due aux bruits et aux vibrations des engins et machinerie lourdes	Faible	2.2.b.2.1. Eviter les travaux bruyants lors des heures de repos 2.2.b.2.2. Utiliser des engins en bon état de fonctionnement 2.2.b.2.3. Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	
		2.2.b.3. Augmentation de la prévalence des IST et MST/VIH SIDA	Moyenne	2.2.b.3.1. Sensibiliser les usagers et les populations sur les risques d'infection (IST et MST/VIH SIDA)	

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.2.b.4. Accident de travail (blessure corporelle et chute)	Forte	2.2.b.4.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.2.b.4.2. Doter les chantiers d'une boîte de pharmacie	
2.3. Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de	2.3.a.1. Création d'emploi et amélioration du niveau de revenu de certaines personnes, en particulier des jeunes des localités concernées				2.3.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
fonctionnement		<p>2.3.b.1. Accident de travail (blessure corporelle et chute)</p> <p>2.3.b.2. Dégâts humains dus à l'électrocution</p>	Forte	<p>2.3.b.1.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE)</p> <p>2.3.b.1.1. Doter le chantier d'une boîte de pharmacie</p> <p>2.3.b.1.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE)</p> <p>2.3.b.2.1. Former et sensibiliser les ouvriers aux risques d'électrocution</p> <p>2.3.b.2.2. Mettre hors tension les charges électriques pendant la phase de montage de la ligne</p>	
2.4. Repli du matériel et nettoyage des	2.4.a.1. Création d'emplois temporaires				2.4.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale.

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
chantiers		2.4.b.1. Encombrement des sites d'installation des bases de chantiers par les déchets	Moyenne	2.4.b.1.1. Enlever toutes les installations sur les sites des chantiers 2.4.b.1.2. Remettre dans leur état initial les sites d'installation des bases de chantier	
		2.4.b.2. Accidents de travail (blessures corporelles, chutes)	Moyenne	2.4.b.2.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.4.b.2.2. Doter le chantier d'une boîte à pharmacie	
3. Phase d'exploitation					
3.1. Mise en service des installations électriques	3.1.a.1. Création d'emplois et amélioration du niveau de revenu des populations locales	3.1.b.1. Dégâts humains dus à l'électrocution	Moyenne	3.1.b.1.1. Sensibiliser les populations sur les risques d'électrocution 3.1.b.1.2. Mettre hors tension les charges électriques pendant la phase de montage de la ligne	3.1.a.1.1. Accompagner les groupements dans l'exercice de leurs activités

Activités du Projet	Impacts positifs	Impacts négatifs	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
	3.1.a.2. Augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE				3.1.a.2.1 Subventionner des frais de branchement (compteurs électriques) au réseau électrique
	3.1.a.3. Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires				3.1.a.3.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes
3.2. Entretien et la maintenance des installations		3.1.b.1. Dégâts humains dus à l'électrocution	Forte	3.2.b.1.1. Sensibiliser les populations et les ouvriers sur les risques d'électrocution 3.2.b.1.2. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 3.2.b.1.3. Mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance des transformateurs et autres équipements électriques pour éviter les incendies et les explosions	

Source : FITILA, 2019

12. GESTION DES EFFETS RESIDUELS ATTENDUS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse des risques technologiques et d'accidents repose sur l'identification des dangers. Les risques naturels tels que les précipitations et tornade peuvent être source de dangers ou de risques technologiques et d'accidents d'électrocution. Une tornade qui déterre et fait chuter par exemple des poteaux de transport d'énergie électrique.

L'analyse des risques et des dangers porte sur les activités liées aux phases de construction et d'exploitation des lignes MT et BT. L'identification des risques et la formulation des mesures de prévention sont faites de manière à éviter leur répétition selon les différentes composantes du projet.

Les risques et dangers liés à la phase de construction se résument aux :

- ✓ risques d'accidents de travail ;
- ✓ risques d'accidents de circulation ;
- ✓ risques d'explosion ou d'incendie d'un transformateur ;
- ✓ risques d'électrisation et d'électrocution (ouvriers lors des travaux de câblages ou populations lors de l'utilisation de l'électricité ;
- ✓ risques liés aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins de chantier ;
- ✓ risques liés à la manutention manuelle ou mécanisée ;
- ✓ risques de morsures de serpent lors du débroussaillage ;
- ✓ risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets lors des montages et démontages ;
- ✓ risques de contamination par des produits chimiques ;
- ✓ risques liés au bruit et aux vibrations.

Les mesures de prévention et de gestion des risques et dangers liés à la phase de construction des lignes électriques sont :

- ✓ la création d'emprise ou de couloir de passage pour les lignes pour des raisons d'entretien technique et de sécurité des populations. Il s'agit d'une servitude de passage d'une largeur dépendant du niveau de tension de la ligne ;

- ✓ les limitations d'accès au site ;
- ✓ faire respecter l'application des instructions environnementales et sociales particulières destinées aux entreprises chargées de l'exécution des travaux et intégrées d'avance aux DAO ;
- ✓ fournir et exiger le port d'équipement de protection individuelle au personnel ouvrier ;
- ✓ limiter les vitesses de circulation et sensibiliser les conducteurs d'engins et camions de transport des matériaux sur le respect du code de la route ;
- ✓ sensibiliser les populations de la zone d'implantation sur les dangers liés à la présence de la ligne.

En phase d'exploitation, les risques proviennent essentiellement des sources ci- après :

- ✓ effets mécaniques ;
- ✓ effets du champ électrique ;
- ✓ effets du champ magnétique ;
- ✓ etc.

Les risques d'accidents d'origine mécanique concernent :

- ✓ risques d'accidents et de dangers liés aux activités d'entretien et de maintenance ;
- ✓ risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques comme les câbles
- ✓ risques d'incendies des transformateurs ;
- ✓ risques d'explosions des transformateurs ;
- ✓ risques de contamination du sol par les huiles de refroidissement des transformateurs ;
- ✓ etc.

Les risques pour la sécurité des populations d'origine électrique lorsqu'il y a un contact direct avec le courant se résument aux :

- ✓ risques de brûlures au contact des conducteurs ;
- ✓ risques d'électrocution ;

- ✓ risques d'électrocution par contact direct avec les conducteurs sous tension. Le contact direct peut provoquer des brûlures dont la gravité dépend du temps de contact avec le conducteur électrique ;
- ✓ risques d'électrocution liés aux surtensions d'origines atmosphériques par temps d'orage;
- ✓ risques d'électrocution des habitants situés sous l'emprise de la ligne
- ✓ etc.

Les zones à risque sont les voisinages immédiats (quelques mètres) des poteaux de la ligne électrique. En cas de choc de foudre sur le poteau, les câbles de garde, le courant de foudre s'écoulera dans la prise de terre du poteau le plus proche du point d'impact. Cela comporte deux risques :

- ✓ **l'effet de pas** : le phénomène est directement analogue à un choc de foudre direct au sol. Si le sol est mauvais conducteur, un gradient de potentiel au sol important peut apparaître à proximité d'un pylône foudroyé;
- ✓ **la tension de toucher** : pour s'en prémunir, il suffit de garder une distance de sécurité de quelques mètres avec le pylône pour éviter un contact direct ou un amorçage. Le risque est l'électrocution par contact avec les conducteurs. Ce risque est évité en respectant des distances de sécurité suffisantes imposées par l'arrêté technique. Ces distances imposées ont été fixées en ajoutant des marges de sécurité et en tenant compte de l'affectation des terrains surplombés.
- ✓ **risques de tension induite et induction électromagnétique**. Concrètement, la présence d'une ligne électrique générera (à distance) une charge électrique. A titre d'exemple, une personne touchant un objet chargé subira un choc électrique, résultant de la "tension induite" se déchargeant dans le sol. La présence d'une ligne à proximité d'installations métalliques (clôture, hangar, etc.) impose la prise en charge d'aménagements spécifiques de mise à la terre pour toutes ces installations.

Les mesures de prévention et de gestion des risques et dangers liés à la phase d'exploitation.

En phase d'exploitation, la gestion des risques repose essentiellement sur:

- ✓ la prise de mesures de sécurité sur les sites du projet ;
- ✓ la maîtrise de la mise en œuvre d'un plan d'urgence ;

- ✓ des informations disponibles auprès des sapeurs-pompiers et des institutions en charge de la sécurité et la santé au travail et sur les chantiers et de celles en charge de gérer les catastrophes ;
- ✓ les limitations d'accès au site ;
- ✓ le respect des consignes et des prescriptions de sécurité ;
- ✓ un plan de gestion des risques mis en vigueur (protection du personnel, formation des employés, simulation des situations d'urgence, ...)
- ✓ les installations des systèmes de surveillance, d'arrêt d'urgence, de lutte contre les incendies, système de communication ;
- ✓ les mesures d'intervention et les actions envisagées par scénario d'accident ;
- ✓ mettre en place un plan de mesures d'urgence en cas d'accident.

Les mesures de sécurité dans les postes de transformation électrique

Dans les postes de transformation, il faudra des mesures de sécurité consistant à assurer :

- ✓ un système approprié de liaison à la terre (SLT) tant en BT, MT qu'en HTA ;
- ✓ un système de surveillance des transformateurs pour éviter les incendies et les explosions ;
- ✓ un système approprié de gestion des huiles usagées de refroidissement des transformateurs.

Le système de dispositifs de protection et de sécurité à savoir les coupe-circuits, fusibles et les court-circuit, les disjoncteurs et interrupteurs automatiques à déclenchement thermique contre les surcharges, magnétiques contre les court-circuits et différentiel contre les courants de fuite (protection de personne).

13. PROGRAMME DE SUIVI

13.1. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme de suivi

Le suivi environnemental est une activité d'observations et de mesures à court, moyen et long terme qui vise à déterminer les impacts réels les plus préoccupants du projet comparativement aux pronostics d'impacts réalisés lors de l'étude d'impact afin de pouvoir apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires aux mesures d'atténuation préconisées. Les mesures de surveillance et de suivi doivent permettre de rendre compte de l'exécution et de l'efficacité

des mesures de compensation et d'atténuation. En phase des travaux de construction et d'exploitation, il s'intéressera à l'évolution des caractéristiques sensibles de certains récepteurs d'impacts affectés par le Projet. Il s'agira entre autres de la :

- dégradation du couvert végétal;
- dégradation des sols ;
- qualité de l'eau ;
- dégradation de la flore ;
- destruction/perturbation de la faune terrestre, aviaire et aquatique ;
- santé et sécurité des travailleurs et ouvriers sur le chantier ;
- santé et sécurité des populations locales.

13.2 Indicateurs de suivi

ABERME assure la responsabilité du suivi. Le tableau ci-dessous présente de façon détaillée les éléments de suivi environnemental.

Tableau 23: Eléments de suivi environnemental et social du projet

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Indicateurs de suivi (à titre indicatif)	Responsable		Période de suivi	Fréquence	Moyens et sources de vérification
			Surveillance	Suivi			
Sol	Dégradation de la qualité des sols	Nombre de cas de Contaminations diverses des sols	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant l'exécution des travaux	Mensuelle en phase de travaux	✓ ✓ Fiche suivi PGES Rapport d'activité
Eaux de surface	Dégradation de la qualité des eaux	Nombre de suivi de la qualité de l'eau de surface dans chaque commune	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant la phase des travaux et d'exploitation	Une fois par semestre, pendant les cinq premières années de mise en service des équipements	✓ ✓ ✓ Fiche suivi PGES Rapport d'activité Enquête auprès des populations Fiche d'analyse physico-chimique de l'eau
Flore / Faune	Abatage des arbres et leur compensation	Nombre d'arbres abattus Taux de réussite du reboisement.	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Inspection Forestière Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant les travaux de dégagement de l'emprise et après les travaux	Une fois pendant les trois premiers mois de démarrage des travaux et au cours du dernier mois de	✓ ✓ ✓ Fiche suivi PGES Rapport d'activité Enquête auprès des populations

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Indicateurs de suivi (à titre indicatif)	Responsable		Période de suivi	Fréquence	Moyens et sources de vérification
			Surveillance	Suivi			
						chantier	
	Perturbation et destruction de la faune	Taux de variation du braconnage Variation du comportement des animaux pendant et après les travaux.	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Inspection Forestière Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant les travaux de dégagement de l'emprise	Mensuelle en phase de travaux Annuelle en phase d'exploitation	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations
sécurité des travailleurs et des populations locales	Ambiance de travail	Nombre de cas de conflits entre les ouvriers et les populations locales	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant la phase des travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations
	Port d'équipement de protection Individuelle (EPI)	Disponibilité et ports des équipements Nombre d'ouvriers portant d'équipement de protection individuelle	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE CNSR Comité local de suivi	Pendant les travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Indicateurs de suivi (à titre indicatif)	Responsable		Période de suivi	Fréquence	Moyens et sources de vérification
			Surveillance	Suivi			
Santé	IST et VIH/SIDA	Évolution du taux de prévalence des IST et du SIDA	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE DDSP Comité local de suivi	Pendant et après les travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ DDS
	Accident de circulation	Évolution du taux de prévalence des accidents de circulation.	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE DDSP Comité local de suivi	Pendant et après les travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations ✓ Tableau de suivi des accidents de l'entreprise

13.3. Mise en œuvre du programme de suivi

La mise en œuvre du programme de suivi est de la responsabilité de l'ABERME. Cette mise en œuvre du programme de suivi concerne aussi bien la surveillance environnementale en phase de construction que la mise en œuvre de toutes les mesures en phase d'exploitation. Aussi, ABERME devra procéder à des audits environnementaux internes pour évaluer la mise en œuvre du programme de suivi en vue de garantir la performance environnementale et sociale du projet, de respecter les dispositions réglementaires en vigueur et de mettre à jour le programme de suivi le cas échéant. Elle devra aussi se soumettre aux audits annuels.

13.4. Rôles et responsabilités de l'ABERME

L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) est le maître d'ouvrage. Elle est chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales décrites dans le présent rapport, en les prenant en compte dans le contrat de marché de travaux de l'Entreprise. Elle veillera à l'exécution du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et s'attellera à la surveillance et au suivi environnemental. Elle s'appuiera sur les services extérieurs (DDCVDD, Mairies concernées, DDS ABE, etc.) qui seront chargées de la supervision de l'ensemble des travaux du Projet. Du reste, l'ABERME est chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales décrites dans le présent rapport. Elle veillera à l'exécution du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et s'attellera à la surveillance et au suivi environnemental. Par ailleurs, elle a la responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales et sociales. Elle établira en début de chantier un plan de 155 protections de l'environnement qui lui permettra d'exécuter de façon concrète les mesures préconisées dans le programme de suivi. Ce plan sera approuvé par l'ABE après vérification de sa conformité au programme de suivi.

13.5. Rôle de l'entreprise en charge des travaux de construction

L'Entreprise a la responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales et sociales. Elle établira en début de chantier un plan de protection de l'environnement qui lui permettra d'exécuter de façon concrète les mesures préconisées dans le programme de suivi. Ce plan sera approuvé par la Mission de Contrôle et l'ABERME après vérification de sa conformité au programme de suivi. Pour être plus opérationnelle, il est recommandé à l'Entreprise de disposer en son sein d'un « expert environnemental » qui aura la responsabilité de veiller au respect des clauses techniques environnementales après avoir répertorié les contraintes environnementales les plus délicates sur son chantier, d'intégrer la

surveillance environnementale dans le journal de chantier, et de servir d'interlocuteur avec l'ABE sur les questions environnementales.

13.6 Rôle de bureau de contrôle

En plus du contrôle traditionnel des travaux, le Bureau de Contrôle recruté par le Maître d'ouvrage sera, quant à lui, chargé de contrôler sur le chantier le respect de l'application des mesures environnementales. Il est responsable au même titre que l'Entreprise de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du Projet. Pour mener à bien cette activité de surveillance environnementale, le bureau de contrôle aura en son sein un Expert environnementaliste. Sous la responsabilité du chef de mission de contrôle, ce dernier veillera à la mise en œuvre effective du programme de suivi et ce, en concertation avec les services techniques locaux (Direction Départementale de l'Energie, Direction Départementale Forêts et Eau, etc.) et les Autorités locales. En cas de nécessité, le Chef de la Mission de Contrôle peut modifier les méthodes de travail afin d'atteindre les objectifs de protection des milieux biophysique et socio-économique, sans pour autant perturber le calendrier global d'exécution des travaux. La Mission de Contrôle fournira mensuellement un rapport faisant état de ses activités et la mise en œuvre des mesures consignées dans le cahier des charges environnementales. Le rapport devra indiquer tout problème d'ordre environnemental survenu durant la période de surveillance.

13.7 Rôle du Comité de Suivi

Sous la présidence de l'ABERME, le Comité de suivi élaborera, sur la base des directives du présent rapport, un plan de suivi qui portera sur les impacts les plus préoccupants du Projet, dans le but de mettre en exergue les effets réels sur une composante environnementale et de valider les appréhensions exposées dans l'étude d'impact. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la Mission de Contrôle qui assure la surveillance et le suivi quotidiens et qui, contractuellement a le pouvoir de contraindre l'Entreprise à corriger les défaillances éventuelles relevées.

13.8 Rôle et responsabilité des Communes

Les autorités locales sont concernées par la mise en œuvre des mesures. Elles devront intervenir en termes de soutien organisationnel. Elles appuieront l'ABERME dans l'organisation des diverses réunions relatives à la mise en œuvre des mesures. Par ailleurs, les autorités communales constituent des acteurs intermédiaires incontournables entre l'ABERME et les administrés. Ces autorités participeront à toutes les discussions et

négociations entre l'ABERME et les populations locales. La principale responsabilité des autorités communales dans l'exécution du plan est le suivi de la mise en œuvre des actions d'atténuation consignées dans le plan de gestion environnementale et sociale.

13.9 Suivi et Contrôle effectués par l'Agence Béninoise pour l'Environnement

L'Agence Béninoise pour l'Environnement dispose d'un mandat national de contrôle et de suivi des programmes de suivi et il est proposé que l'exécution des mesures du plan de gestion soit placée sous sa surveillance.

13.10 Surveillance environnementale

Le suivi environnemental sera assuré par les chefs postes forestiers en activité dans les localités concernées par le projet d'électrification. Ils seront supervisés par le Responsable de la Section Communale des Eaux Forêts et Chasse (RSCEFC) de chaque. Les Chefs d'Inspection Forestière des Départements concernés par le Projet veilleront à la mise en œuvre sans faille du suivi environnemental.

14. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMEES

Dans le cadre de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) du Projet d'électrification de 30 localités rurales au Bénin, des séances des consultations publiques ont été réalisées avec les parties prenantes (les sages, les élus locaux, les leaders religieux, les jeunes, les femmes, etc.) au niveau des localités bénéficiaire du projet. Ces séances d'information publique ont été tenues en application des directives de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) en matière de l'Evaluation Environnementale et Sociale. Elles ont, en outre permis de recueillir les points de vue exprimés par les populations afin de les prendre en compte dans la finalisation du présent rapport d'études. Au point des débats, les participants ont exprimé clairement leurs préoccupations, inquiétudes et points de vue sur le projet.

Les doléances et attentes des populations locales sont entre autres :

- ✓ Le démarrage effectif des travaux d'électrification dans les meilleurs délais
- ✓ L'organisation des séances de sensibilisation des populations bénéficiaires sur les risques liés au courant électrique avant et pendant la réalisation des travaux ;
- ✓ Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- ✓ La subvention des frais de branchement au réseau électrique ;

- ✓ L'extension de la BT dans tous les hameaux des villages bénéficiaires du projet ;
- ✓ La priorité aux compteurs à carte ;
- ✓ Création des guichets de paiement des factures et d'achat d'énergie dans les environ des localités bénéficiaires du Projet.
- ✓ etc.

Les consultants ont expliqué aux populations que leurs préoccupations seront prises en compte dans l'élaboration du rapport final. Ils exhortent les populations à accompagner la réalisation du projet. Globalement, les attentes des populations ont été comblées selon leur propos. Aussi les populations des localités ont déclaré qu'ils n'ont pas besoin d'une quelconque indemnisation des arbres présents dans l'emprise mais plutôt d'une prise en compte de leurs besoins en matière de la réhabilitation des voies d'accès aux localités ; la construction de Centre de Santé ; la réhabilitation des salles de classes au niveau des écoles ainsi que la maintenance des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) en pannes.

15. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU PROJET

Le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale est élaboré pour permettre une mise en œuvre coordonnée des mesures proposées pour l'atténuation des impacts négatifs potentiels du projet et une maximisation de ceux positifs. Il propose des indicateurs d'impacts et de réalisation d'une part, des responsables de surveillance et de suivi, d'autre part. Un échéancier de mise en œuvre des mesures a été proposé pour permettre une programmation des activités dans le temps. Les mesures d'atténuation concernent :

- ✓ les mesures d'atténuation des impacts précédemment identifiés ;
- ✓ les mesures à l'endroit de l'ABERME;
- ✓ les mesures à l'endroit de l'entreprise en charge des travaux;
- ✓ les mesures à l'endroit des populations riveraines lors des travaux de construction des différents bâtiments et infrastructures connexes.

Les mesures environnementales et sociales préconisées dans les localités d'intervention et les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre sont consignées dans les tableaux 6 à 21.

Tableau 24: Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet dans les trois départements (Collines ; Zou et Plateau)

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1. ; 2.1.a.1.1. ; 2.2.a.1.1. ; 2.3.a.1.1. ; 2.4.a.1.1. À compétence égale, donner priorité à la main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ouvriers locaux recrutés ; ▪ nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phases préparatoire et travaux	ABERME	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVDD - Mairies concernées - DDFP - Comité local de suivi 	PM
1.1.b.1.4. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation réalisées ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire et travaux	ABERME	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	PM
1.1.b.1.2. Planter en compensation, au moins 1 886 x 5 (9 430) pieds d'arbres avec des espèces à croissance rapide dans le département de l'Atlantique	Nombre de plants mis en terre et entretenus sur 5 ans	Phases travaux et d'exploitation	ABERME	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi - Inspection Forestière 	7 481 100
1.1.b.1.3. Compenser par indemnisation les pertes dues aux 1886 pieds d'arbres à vocation économique affectés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de pieds d'arbres compensés ▪ Nombre de propriétaires dédommagés 	Phase préparatoire	ABERME	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection Forestière - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	11 387 000
1.1.b.2.1. ; 2.1.b.1.4. Former et sensibiliser les	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de 	Phase préparatoire	- Entreprise en	-ABERME/Ing Cons	

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
conducteurs de véhicule sur le respect des bonnes pratiques de conduite	<ul style="list-style-type: none"> séances de formation et de sensibilisation organisées Taux de participation 	et travaux	charge des travaux - Bureau de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	PM
1.1.b.2.3. Mettre en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de panneaux de circulation installés 	Phase préparatoire et des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - ABERME/Ing Cons DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	PM
1.1.b.6.1. Adopter une procédure d'enlèvement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bacs à ordures disponibles Contrat d'enlèvement 	Phase préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ABERME - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	PM
2.1.b.1.1. ; 2.2.b.4.1. ;2.3.b.1.1. 2.4.b.2.2. ; 3.2.b.1.2 ; Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE)	<ul style="list-style-type: none"> Existence de PHSSE approuvé ; Nombre d'incidents de travail 	Phase travaux et d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ABERME - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	PM
2.1.b.1.2 ; 2.2.b.4.2 ; 2.4.b.2.2. Doter le chantier d'une boîte à pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une boîte à pharmacie bien équipée Nombre de blessés ayant reçu les soins primaires 	Phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ABERME - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi 	PM
2.1.b.4.1 Maintenir en bon état le matériel roulant	<ul style="list-style-type: none"> Bon état de fonctionnement du 	Phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise en charge des travaux 	ABERME	PM

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
	matériel roulant		- Bureau de contrôle	- DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi	
2.1.b.4.2 Adopter un système d'arrosage régulier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de poussière ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase travaux	- Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle	ABERME - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi	PM
2.1.b.1.3. Baliser les fouilles exécutées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de fouilles balisées ▪ Nombre de chutes enregistrées 	Phase travaux	- Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle	ABERME - DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi	PM
2.2.b.3.1. Sensibiliser les usagers et les populations sur les risques d'infection IST et MST/VIH SIDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation ▪ Nombre de séances de distribution gratuite de préservatifs 	Phase travaux	- Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle	ABERME - DDCVDD - Mairies concernées - DDS - Comité local de suivi	1.500.000
2.4.b.1.1. Enlever toutes les installations sur les sites des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Milieu restauré 	Phase travaux	- Entreprise en charge des travaux - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD - Mairies concernées - Comité local de suivi	PM
2.4.b.1.2. Remettre dans leur état initial les sites d'installation des bases de chantiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Milieu restauré 	Phase travaux	- Entreprise en charge des travaux - Bureau de	ABERME Inspection Forestière DDCVDD	PM

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
			contrôle	- Mairies concernées - Comité local de suivi	
3.3.a.1.1. Accompagner les groupements dans les AGR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de groupements accompagnés 	Phase d'exploitation	ABERME	- DDCVDD - Mairies concernées - -DDME - Comité local de suivi	-
3.1.b.1.1. Sensibiliser et former les populations et les ouvriers sur les risques d'électrocution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation ▪ Nombre de cas d'électrocution 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD - Mairies concernées - -DDME - Comité local de suivi	-
2.3.b.2.2. Respecter les mesures de consignations lors des travaux d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cas d'électrocution 	Phase travaux et d'exploitation	ABERME	- DDCVDD - Mairies concernées - -DDME - Comité local de suivi	-
3.2.b.1.2. Mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance des transformateurs et autres équipements électriques pour éviter les incendies et les explosions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de surveillance et de suivi fait par an ▪ Nombre d'explosion et incendies enregistrés 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD - Mairies concernées - -DDME - Comité local de suivi	-
3.1.a.2.1 Subventionner des frais de branchement (compteurs électriques) au réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'abonnés SBEE enregistrés 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD - Mairies concernées	-

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
				-DDME - Comité local de suivi	
3.1.a.3.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de localités avoisinantes bénéficiaires 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD - Mairies concernées -DDME - Comité local de suivi	-

Le récapitulatif des coûts du PGES se résume au tableau 25 du présent rapport.

Tableau 25: Récapitulatif des coûts du PGES

N°	Nature des indemnités	Nombre de ménage ou famille affectés	Nombre de biens affectés	Coût de mise en œuvre du PAR (FCFA)
01	Indemnité pour la perte des arbres à vocation économique	125	1886 pieds d'arbres	11 387 000
02	Coût de reboisement des arbres à vocation économique	-	1886* 5 pieds d'arbres	7 481 100
03	Coût d'information et de sensibilisation	-	-	PM
	SOUS -TOTAL			18 868 100
04	Divers et imprévus budgétisés à 2% du coût ci-dessus	-	-	377 362
05	Budget spécifique de suivi de la mise en œuvre des mesures par l'ABE	-	Forfait	1 500 000
	COUT GLOBAL			20 745 462

Source : FITILA, 2019

16. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Le Renforcement des Capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans son ensemble libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil du temps. La notion de capacités, qui se définit comme l'aptitude des individus, des organisations et de la collectivité dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès » (CAD-OCDE, 2006), englobe trois niveaux interdépendants :

- individuel (compétences des individus),
- organisationnel (performance des organisations) et
- institutionnel (mode de gouvernance des institutions).

Elle dépasse donc le concept de « capital humain » qui se focalise sur la dimension individuelle (source AFD – Cadre d'intervention transversal : soutenir le renforcement des capacités) ; L'appui au développement ou au renforcement des capacités sont les actions entreprises par les partenaires (nationaux ou extérieurs) pour accompagner, faciliter ou catalyser le développement des capacités et les processus de changement qui s'y rattachent. (Source : CE, OCDE). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit les trois niveaux ainsi :

L'environnement favorable est un terme qui décrit le système élargi dans lequel fonctionnent les particuliers et les organisations, et qui facilite ou perturbe leur existence et leur performance. C'est un niveau difficile à saisir concrètement, mais il est essentiel pour comprendre les problèmes de capacité. Il détermine les « règles du jeu » des rapports entre les organisations. Les capacités au niveau de l'environnement favorable comprennent les politiques, la législation, les relations de pouvoir et les normes sociales, qui toutes régissent

les mandats, les priorités, les modes de fonctionnement et l'engagement civique des différents éléments de la société ;

le niveau organisationnel des capacités englobe les politiques internes, les conventions, les procédures et les cadres qui permettent à une organisation de fonctionner et de remplir ses fonctions et qui permettent de rassembler les capacités individuelles en vue de collaborer et d'atteindre des objectifs. Si celles-ci existent et qu'elles sont bien approvisionnées et alignées, la capacité d'agir d'une organisation sera supérieure à celle de la somme de ses parties.

le niveau individuel des capacités désigne les compétences, l'expérience et les connaissances que possèdent les particuliers. Chacun a reçu un mélange de capacités qui lui permet d'agir, que ce soit chez soi, au travail ou dans la société au sens large. Certaines de ces capacités s'acquièrent par le biais d'une formation ou d'une éducation formelle, d'autres s'apprennent sur le tas ou par l'expérience.

La méthodologie proposée s'est appuyée sur des fondements théoriques en matière de diagnostic organisationnel et sur des aspects opérationnels en harmonie avec la réalité et l'expérience béninoise. Le diagnostic devrait être réalisé par rapport aux aspects essentiels suivants :

le périmètre du diagnostic doit inclure tous les services centraux du Ministère de l'Energie, les structures sous tutelle y compris l'ABERME et les services déconcentrés départementaux.

il porte sur les 9 domaines à savoir : le pilotage, la gestion administrative et financière, la passation de marché, la maîtrise d'ouvrage, la gestion des ressources humaines, la planification et le suivi-évaluation, le partenariat, la communication interne et externe.

Il doit prendre comme référence les missions et objectifs du dispositif tels que définis par les textes juridiques organisationnels et les documents de définition de la vision et des stratégies de l'ABERME. L'approche processus a été introduite comme méthode permettant une analyse rigoureuse entre les missions et le modèle organisationnel.

Compte tenu de l'approche globale consistant à apporter un appui à la conduite du diagnostic qui devrait être mis en œuvre par des experts du Ministère, la méthodologie retenue a consisté en la confection de deux supports d'enquêtes :

Une fiche d'enquête générale qui a été administrée à tous les services et les structures ;

Une fiche spécifique support d'enquête concerne l'apport et les attentes des PAP et des élus locaux.

Le Diagnostic organisationnel de l'ABERME concerne principalement une description assez détaillée et accessoirement des fonctions en lien avec les missions de construction des lignes électriques pour les localités rurales. De ce diagnostic on peut tirer les éléments suivants :

Sur les fonctions de la planification, la coordination, la gestion courante et du suivi des activités, le jugement est très critique car la structure ne dispose pas de la main d'œuvre impliquée dans l'opérationnel alors qu'elle devrait plutôt coordonner, fédérer et accompagner les travaux de terrain par le suivi environnemental. Un seul agent environnemental fait défaut pour développer des mécanismes de suivi comprenant des indicateurs lui permettant d'assurer un suivi rapproché de ses différentes activités et disposer de système d'information partagée, base de données ou autre outil, lui permettant de regrouper les informations jugées utiles pour

consultation ou référence au besoin. Il faudra donc renforcer l'équipe environnementale de la structure par des cabinets et des experts compétents pour une bonne suivi-évaluation du projet en vue d'atteindre les objectifs définis ;

Sur la communication et gestion de l'information : en matière de communication, la structure ne dispose pas de système de communication et n'est tellement pas connue des populations. Ce qui ne veut pas dire pour autant que la communication est absente. Le problème est qu'elle n'est pas systématisée et que cette absence de systématisation peut avoir des conséquences importantes sur, entre autres, les relations entre les différents intervenants (central, déconcentré, décentralisé, partenaires techniques et financiers et autres partenaires). Il y aurait donc lieu de développer une politique (stratégie) de communication adaptée au contexte, la faire connaître et la mettre en œuvre » ;

la gestion des infrastructures, équipements, conditions et cadre de travail : on constate que la structure manque de moyens roulants et de matériels adéquats de terrain ; il faut donc renforcer la structure en matériels roulants et autres indispensable pour le suivi ;

La coordination : enfin la question de la coordination entre les différentes directions, d'une part et entre le niveau central et les services déconcentrés d'autre part, vues du côté de L'ABERME montre une bonne affiliation des unités. Dans ce cadre, on propose la nécessité de confier aux services centraux le rôle d'impulsion, de coordination et d'accompagnement des structures locales plutôt que d'« opérations »

17. CONCLUSION

Le projet d'électrification de 30 localités rurales par raccordement entrainera la perte de 1886 pieds d'arbres à vocation économique se trouvant dans l'emprise des lignes à construire. Le coût de remplacement de ces 1886 pieds d'arbres est évalué à 11 387 000 FCFA tandis que le coût de reboisement est de 12 835 0000 FCFA. Pour atténuer les impacts négatifs potentiels, des mesures d'atténuation et de compensation ont été proposées dans le PGES et les plus importantes sont :

- organisation des séances d'information des populations sur le déroulement des travaux et les dispositions pratiques à prendre ;
 - information et sensibilisation des personnes dont les biens sont affectées afin qu'ils prennent à temps les dispositions pour réduire les impacts négatifs ;
 - faire un reboisement compensatoire des espèces végétales affectées par le projet;
 - mettre à la disposition de tous les ouvriers des EPI et veiller à leur port effectif ;
 - indemniser les PAP par le projet pour contribuer à l'atténuation des pertes en terme économique;
 - sensibiliser la population et les ouvriers sur les risques d'accidents de chantier ;
 - organiser des séances de sensibilisation sur les IST, le VIH/SIDA pour le personnel de chantier et les populations locales ;
 - intégrer les clauses environnementales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et dans les contrats des entreprises adjudicateurs ; - etc.

Le coût global du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est estimé à **VINGT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE CINQ MILLE QUATRE – CENT SOIXANTE DEUX (20 745 462) FRANCS CFA.**

18. ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

1. ABE, 2001. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Agence Béninoise pour l'Environnement, février 2001, 76 p.
2. ABE, 2003. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets d'électrification. Agence Béninoise pour l'Environnement, 29 p.
3. AFDB 2003. Integrated Environmental and Social Impact Assessment Guidelines, African
4. Afouda F. (1990). L'eau et les cultures dans le Bénin central et septentrional : étude de la variabilité des bilans de l'eau dans leurs relations avec le milieu rural de la savane africaine. Thèse de doctorat. Paris IV, Sorbonne. 428 p.
5. Ahadzi-Nonou K. et al., 2003. Avant-projet de loi-cadre sur la protection l'environnement au Togo., Avril 2003, 45 p.
6. Akoegninou A. (2004). Recherches botaniques et écologiques sur les forêts actuelles au Bénin. Thèse d'Etat es Sciences. Université de Cocody Abidjan, 326 p.
7. Bahuchet S., Ioveva-Baillon K. 1999. De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun. Dans Bahuchet S., Bley D., Pagézy H., Vernazza-Licht N. (éds). L'homme et la forêt tropicale, Ed. Du Bergier, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine/APFT : pp 533-580.
8. Banque mondiale 1991. Environmental Assessment Sourcebook, Volumes I, «Policies, Procedures and Cross-Sectoral Issues» et Volume II, «Sectoral Guidelines», rapports techniques nos 139 et 140, Département de l'Environnement, Washington, D.C.
9. Banque Mondiale, 1992 : Culture et développement en Afrique. Actes de la conférence internationale, Washington, 12 p.
10. Banque Mondiale, 1996. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre – Ouest, Div-Agic et env. Dépafric, 111 p.
11. Banque mondiale, 1999, 1. OP/BP 4.01 "Environmental Assessment", janvier 1999.
12. Banque mondiale, 1999, 2. OP/BP 4.11 "Cultural Property", août 1999.
13. Banque mondiale, 2001, 1. OP/BP 4.04 "Natural Habitats", juin 2001.
14. Banque mondiale, 2001, 2. OP/BP 4.12 "Involuntary Resettlement", décembre 2001.

15. Bavi A., 1996. Les migrations fons en pays Adja : Cas des Sous-Communes de Klouékanmey et de Lalo. UNB/FLASH, Mémoire de maîtrise de géographie.101 p
16. Communauté Electrique du Bénin, 1991. Aménagement hydroélectrique d'Adjarala sur le fleuve Mono. Etude de l'Environnement. Avant-Projet Détaillé. COYNE & BELLIER / EDF, Paris.
17. Communauté Electrique du Bénin, 1992. Aménagement hydroélectrique d'ADJARALA sur le fleuve Mono. Etude d'impact sur l'environnement de la ligne HT Adjarala-Nangbéto COYNE & BELLIER / EDF, Paris, 31 p.
18. Communauté Electrique du Bénin, 1997. Aménagement hydroélectrique d'ADJARALA sur le fleuve Mono. Etude d'impact sur l'Environnement. TOME 1 et 2 COYNE & BELLIER / EDF, Paris. 160
19. Communauté Electrique du Bénin, 2003. Construction de la ligne 161kV Onigbolo-Bohicon. Etude d'Impact sur l'Environnement COYNE et BELLIER / EDF, Paris.
20. Communauté Electrique du Bénin, 2003. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et social, Volet : Etude environnementale, CIMA-INTERNATIONAL, LI0017A, Paris, 78 p + annexes.
21. Communauté Electrique du Bénin, 2004. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Rapport du plan de réinstallation des populations situées sur le corridor de la ligne, COYNE & BELLIER / EDF, France, 126 p + annexes.
22. Communauté Electrique du Bénin, 2004. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Etude d'Impact sur l'Environnement COYNE et BELLIER / EDF, Paris.
23. GEMERITES, 2018. Etude d'Impact Environnemental et Social pour l'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2018, 220 p.
24. Lare L, Hodonou JC. 1998. Gestion de l'espace et développement inégal : le cas de la partie ouest de la Région des Savanes et la vallée de l'Oti (Nord Togo). Travaux de recherches géographiques. Revue de Géographie de l'UB (Lomé); (NS) : 161-83.
25. MMEE (2008) : Document de politique et de stratégie de développement du secteur de l'énergie électrique au Bénin.117 p.

26. Ogouwalé E. (2006). Changements Climatiques dans le Bénin méridional et central : indicateurs, scénarios et prospectives pour la sécurité alimentaire. Thèse de doctorat nouveau régime, EDP, FLASH, 301 p.
27. PROJET ACE-WA (2016) : Étude de la situation de base au Bénin, 78 p.
28. SOGREAH, 1997. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Balisage du tracé des lignes 161 kV. Rapport définitif. Octobre 1997.
29. SOGREAH, 1998, 1. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Etude d'impact sur l'environnement. Rapport final. SOGREAH-Electrowatt, mars 1998
30. SOGREAH, 1998, 2. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Documents d'Appel d'offres. Lot 2, ligne HT 161 kV. Tronçon Atakpame-Kara. Vol. IV - Plans, mai 1998.
31. SOGREAH, 1998, 3. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Etude d'Avant-Projet Détaillé. Rapport Final. Vol. 1 : texte, novembre 1998.
32. Volkoff B. (1970). Carte pédologique de reconnaissance du Dahomey au 1/200000. Feuille de Porto-Novo, étude n°121. ORSTOM, Cotonou-Bénin, 80 p + annexes.

ANNEXE 1: Equipe de réalisation de l'EIES

Pour la réalisation de l'EIES, le bureau d'étude FITILA a mandaté une équipe pluridisciplinaire composée de :

N°	Titre, Nom et Prénom	Poste au sein de l'équipe	Adresse
1	HOUEHOUNHA Rémi	Expert Environnementaliste, Chef de mission	huedire@yahoo.fr 97 04 61 00 / 95 95 62 23
2	BADA Juste Derrick	Ingénieur énergétique	jdbada14@gmail.com 97 63 26 82
3	AHOKPOSSI Zantchede	Socio économiste	zantchede@yahoo.fr 97 33 97 62
4	TOKO Nourou Deen	Cartographe	deentoko84@yahoo.fr 66 03 67 00

ANNEXE 2 : Consultations par département et par localité

COLLINES

ADOUGOU AGAH

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 20/06/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 18H16
FIN DE LA SEANCE	: 18H48
COMMUNE	: OUESSE
ARRONDISSEMENT	: OUESSE
VILLAGE/QUARTIER	: ADOUGOU Agah
LIEU	: Au domicile de M. GNIMAVO Amari (LV)
LANGUE DE COMMUNICATION	: Malin
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ZANKPE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille dix neuf et le vingt avril de
19 heures 16 minutes à 18 heures 48 minutes
s'est tenue au domicile de monsieur GNIMAVO
Amari une séance de consultation publique
dans le cadre de l'étude d'impact environnemental
et social pour l'électrification de 30 localités
rurales dont Adougou Agah au titre de
l'année 2019. A cette séance étaient présents
les propriétaires des biens affectés par le
projet et le représentant du cabinet d'étude.
Deux points étaient à l'ordre du jour :

- 1- En informer la population du projet
- 2- Recueillir les impressions de la
population sur le projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

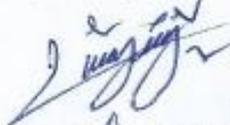
Il ressort de nos discussions que si c'est pour faire passer le courant électrique, c'est bien notre bien. Même si ça passe sur la maison de quelqu'un, il faut casser. Non, pour le moment, on ne touche pas aux bâtiments - si ça ne concerne que les arbres, il n'y a pas de problème - il faut aller dans les régions à Adagoual ou à Ouesso - si des biens doivent être détruits, il faut que l'Etat essaie de faire quelque chose pour les propriétaires de ces biens -

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

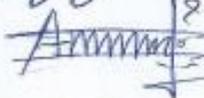
Il ressort de nos discussions que les propriétaires des biens affectés par le projet n'exigent rien de l'Etat en terme de dédommagement. Cependant, ils sont prêts à prendre tout ce que l'Etat leur offre en contrepartie des biens affectés. Au nombre de ce point on trouve également comme les participants proposent que le sondage sur les biens des biens affectés soit réalisé auprès des bureaux à Quesso.

ONT SIGNE

YADELIN Olivier



AMANI Guimavo



AHOMIAN Bernadette



Représentant
du Cabinet d'étude



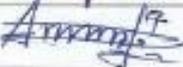
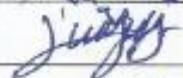
ZANKÉ D. Bertin

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 20/04/2019

Département... COLLINES... Commune... QUESSE.....

Arrondissement... QUESSE..... Localité... Adouga Agah

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	YADELIN Laurent	Conseiller	95382318	
2	GNIMAVO Amara	chef village	95090123	
3	ZOUY TANGNI Clément	Conseiller	95180984	
4	EJEDI A. Leon	Enseignant	95357404	
5	YADELIN Olivier	Animateur	95853019	
6	AHOMIAN Bertranda	Revendeur	-	
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

AGAO

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 18/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE : 18H23'
FIN DE LA SEANCE : 19H02'
COMMUNE : Dassa Zoumé
ARRONDISSEMENT : Soclogbo
VILLAGE/QUARTIER : Agao
LIEU : Domicile du chef village
LANGUE DE COMMUNICATION : Français et dachra
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : ZAVKPED - Bortoland

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le 18 avril 2019, à dix heures trente quatre minutes à vingt heures vingt deux, au domicile du chef de village, une séance de consultation publique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social pour l'électrification de 30 localités rurales dont Agao au titre de l'année 2019. Cette séance était présidée par le propriétaire des lieux affectés par le projet et la représentation du cabinet d'étude. Deux points étaient à l'ordre du jour :

1. Informer les populations du projet
2. Recueillir les impressions des populations sur le projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Quand est ce que le courant viendra à Agao? Les compteurs? En fait, les mises en œuvre d'un projet à des étapes qui se succèdent. Révisitez donc les documents. Est-ce que l'état nous donnera quelque chose pour les arbres qui seront coupés? Quels arbres? Nos plantations. Combien? C'est l'état qui connaît cela. Mais le plus important pour nous, c'est l'électrification de notre localité. Les plantations ou la poste de quelques pieds de terre de d'arrondissement n'est pas finit. Pourquoi êtes vous content de l'électrification de votre localité? On fera beaucoup de choses. Achat de poste, téléviseurs, achat de matériel à nous à courir et autre-

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de la séance qui a connue la participation effective de 16 personnes dont 12 hommes et 4 femmes on notent la population d'Agbo, constante des projets de perdre les biens individuels pour la réalisation de l'électrification de leur localité.

ONT SIGNÉ

ADOUN K, Pierre
ADJAHOU Louis
BALARO Dorothee
AKPAKI Benoît
ADOUN D. Alexis
NONGNIDE Blaise
PAHIOTO Sabiel
OGODEJ Nestor
AHONDE OJE Solange
DADO Mariane
ADANDE Léon

Représentant
du Cabinet d'étude
ZANKPE, Bertrand



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 18/04/19.....
 Département.. Collines..... Commune.. Dassa Zouma
 Arrondissement.. Soclogbo... Localité..... Agao.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	ADOUN K. Pierre	chef village	95 583088	
2	BALARO Dorothee	Conseiller	64364482	
3	ADOUN D. Alexis	Créant public	64059194	
4	Nongni de Blaise	Conseiller	64878895	
5	AKPAKI BENOIT	Conseiller	94438865	
6	DADO Mariane	cultivatrice	60167761	
7	ADJAHO Louis	Tradipraticien	95653207	
8	AMOUSSOU Bernard	cultivateur	94996764	
9	OHIN Françoise	cultivatrice	-	
10	ABA Adolo	cultivatrice	-	
11	KOUTCHEDI Remy	cultivateur	-	
12				
13				
14				
15				
16				
17				



CHAYAGBAGBA

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 21/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 18H49
FIN DE LA SEANCE	: 19H31
COMMUNE	: OUESSE
ARRONDISSEMENT	: KABOUA
VILLAGE/QUARTIER	: CHAYAGBAGBA
LIEU	: Domicile de H. OLOU Alfred
LANGUE DE COMMUNICATION	: Français
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ZANKPE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf le vingt-et-un avril s'est tenue une séance de consultation publique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social pour l'électrification de 30 localités rurales dont Chayagbagba au titre de l'année 2019. A cette séance, étaient présents les propriétaires des terres affectés par le projet et le représentant du Cabinet d'étude.

Deux points étaient à l'ordre du jour

1. Informer les populations du projet
2. Recueillir leurs impressions

B. QUESTIONS ET DEBATS

Pourquoi c'est pendant cette période électorale que vous venez parler de ce projet ? C'est une coïncidence. Actuellement près que tous les chefs de d'agencement ou du conseil, des zones, des poteaux électriques. Alors l'objectif du gouvernement est de poursuivre cette action dans les villages. C'est dans ce cadre que la Banque Africaine de Développement (BAD) a financé ce projet dont vous localité a bénéficié. Comment voulez-vous couper les arbres ? Les couper et en plus réaliser le projet ? Qui doit couper ? Ecoutez, ce n'est pas de la campagne ou de vraies promesses. Au moment opportun, vous serez informés de la coupe des arbres. Non, si c'est le projet, mais avoir de sérieux sur les arbres. Allez vous couper les arbres seulement ? Que voulez-vous ? Si l'état peut nous donner quelque chose en contrepartie des plants qui seront coupés, nous allons prendre comme au moment où il avait tout passé les hauts tensions au niveau des sites de notre localité.

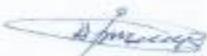
C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de cette séance qui a connu la participation effective de 09 personnes dont 09 hommes et 00 femmes et notant que la population de Chaynglagha est très contente de la réalisation de ce projet d'électrification et souhaite que la main d'œuvre pour la coupure des arbres soient recrutés au sein. Elle propose que les poteaux électriques soient déchargés si Chaynglagha veut le démarrage de la coupure des arbres -

ONT SIGNÉ


OLOU Alfred


OLODO Eugène


OLAYE Nilsert

Représentant
du Cabinet d'étude

ZANKPE D. Bortanf

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date...21/04/2019.....
 Département...C.O.L.L.I.N.B...Commune.....OUESSE.....
 Arrondissement KABOUA....Localité..Chaya gbagha.

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	OLAYE Norbert	Couturier	97317431	
2	ADIMI Arnaud	Conseiller	97829442	
3	OLODO Eugène	Conducteur	94258156	
4	BALOGOUN Raoul	Revendeur	94088706	
5	OLOU Thierry	Technicien Agricole	65278042	
6	AKPONA Gabriel	Soudou	64031165	
7	OLOU Elément	chef village	97670220	
8	AGANI Salomon	Cultivateur	9462311	
9	OLOU Alfred	Conseiller	95832962	
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

DANI

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

DATE	:
DEBUT DE LA SEANCE	: 12H58'
FIN DE LA SEANCE	: 13H37'
COMMUNE	: Savè
ARRONDISSEMENT	: OFFG
VILLAGE/QUARTIER	: Dani
LIEU	: Place publique sous manguiers
LANGUE DE COMMUNICATION	: Dashi
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ZANKPE O. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Il a eu lieu le dix-neuf et le vingt deux
mars, de 12 heures 58 minutes à 13 heures
37 minutes s'est tenue à la place
publique de Dani une séance de
consultation publique dans le cadre
de l'étude d'impact environnemental et social pour
l'électrification de 30 localités rurales dont
Dani au titre de l'année 2019. A cette séance
étaient présents les propriétaires des biens
affectés par le projet et le représentant
du cabinet d'étude. Deux points étaient
à l'ordre du jour
1- Informer la population du projet
2- Recueillir les impressions de la
population sur le projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Quand voulez-vous couper les arbres?
Pour l'instant, je ne saurais vous communiquer de date. Mais cette opération ne touchera pas à l'immeuble.

Nous sommes conscients des conséquences positives de l'électrification de même sur nos activités économiques. Nous avons également vu qu'on ne fait pas de l'énergie sans casser les œufs. Mais actuellement nous vivons de la vente des produits de nos plantations. Dans ces conditions, nous souhaitons que l'état ou le projet prévoit des moyens pour atténuer les dommages causés par le projet.

Nous ne vendons pas d'anacardier.
Oui, s'il arrivait que vous deviez vendre.

Nous ne produisons pas de patate.
Qui allez-vous faire, si un poteau électrique devrait être installé sur un lieu où il existait un bâtiment? Pour le moment nous ne touchons pas aux bâtiments. Pour le moment, vous diriez seulement au niveau de l'École Primaire Publique? Oui, c'est à partir de là que la distribution de l'énergie électrique va se faire dans la localité.

Une seule personne peut-elle prendre deux comptes électriques? Oui, si elle est capable. Mais au moment où vous aurez tous ces détails.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de cette séance de consultation publique qui a connu les participations de 10 personnes dont 10 hommes et 00 femmes, on retient que la question principale évoquée par les participants est celle relative à la réparation des dommages créés par le projet. A cet égard, ils ont demandé que le projet ou l'état procure des mesures pour l'atténuation desdits dommages. Par ailleurs, les participants ont sollicités du port relatif à leurs bâtiments au moment de la distribution de l'énergie électrique dans la localité.

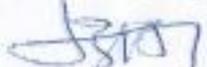
ONT SIGNE


EAKPO Innocent


CHABI O. Pierre


ADJILE Aquilas

Représentant
du Cabinet d'étude


ZANKPE D. Bertrand

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date. 22/04/2019
 Département. Collines Commune. Savè
 Arrondissement. OFFG Localité. Daru

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	CHABI Pierre	Mécanicien	66 41 82 66	<i>[Signature]</i>
2	DAKPO Innocent	Cultivateur	60 10 76 53	
3	ASTILE Aquilas	Cultivateur	97 74 80 21	<i>[Signature]</i>
4	DAKPO Abel	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
5	KOUAGOU Julien	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
6	YAHOUÉ Firmin	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
7	DJODJOUWIN Haniel	Conseiller	95 54 29 88	<i>[Signature]</i>
8	BOSSOU Joseph	Conseiller	66 08 54 91	<i>[Signature]</i>
9	HOUEHOUÉ Elément	chef du village	96 36 34 98	<i>[Signature]</i>
10	ASSOGBE Ronald	Conseiller	66 08 71 75	<i>[Signature]</i>
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

GANKPETIN

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 18/04/19
DEBUT DE LA SEANCE	: 14H 13'
FIN DE LA SEANCE	: 14H 44'
COMMUNE	: DASSA ZOUNG
ARRONDISSEMENT	: TRE
VILLAGE/QUARTIER	: GANKPETIN
LIEU	: Fi Fatin (Maison ATCHEDO)
LANGUE DE COMMUNICATION	: Malin
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ZAVUKPE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Un deux mil dix-huit heures dix huit minutes de
14 heures 13 minutes à 14 heures 44 minutes,
s'est tenue une séance de consultation
publique dans le cadre de l'étude d'impact
environnemental et social pour l'électrification
de 30 localités rurales dont Gankpetin
au titre de l'année 2019. A cette séance
étaient présents les propriétaires des lieux
affectés par le projet et le représentant
du cabinet d'étude. Deux points étaient
à l'ordre du jour :

1. Informer les populations du projet
2. Recueillir l'impression des
populations sur le projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Est-ce que toutes nos plantations
ou champs seront détruits dans
le cadre du travail ?

Non, juste les plants qui sont dans
le champ d'implantation des poteaux
électriques -

Quand est-ce qu'on aura le
courant électrique ? N'est-ce
pas à cause des élections que
vous nous dites tout ça ?

Non, comme je vous l'ai dit, c'est
un projet très cher au Gouvernement
du Bénin et la BAD qui a financé
ce projet est pressée pour sa réalisation.

Est-ce que l'Etat ne peut pas nous
payer quelque chose en contrepartie
des plants qui seront détruits dans
le cadre de ce projet ?

Combien souhaitez-vous que l'Etat
vous paie ?

A l'Etat de décider du montant.

Dans tous les cas la réalisation de
ce projet va nous permettre de
développer d'autres activités économiques
comme l'installation de scierie, de
moulins à maïs, fabrications et vente
de glaces, vente de boissons fraîches

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de cette séance qui a connu la présence de 08 participants dont 05 hommes et 03 femmes, on retient que la population d'origine de la localité qui du projet de défrichement de sa localité, considérant elle n'est favorable à sa réalisation et suggère que l'Etat, en contrepartie des biens affectés par le projet, trouve quelque chose aux propriétaires de ces biens.

ONT SIGNE
ATCHADO Nicolas ✓
ALIOJINOU Toussaint ✓
ATEHEDO Séverin ✓
GANMAYAHOMÉ Crépinox ✓
BOCO Edith ✓
GANGBE Jeanine ✓
AKOUEDEGNI Pamphe ✓
AKOUTEY Pascaline ✓

Représentant
du Cabinet d'étude

ZANKPE D. Bertrand

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 18/04/2019.....
 Département... Collines... Commune... Dassa Zoua
 Arrondissement... T.R.E..... Localité... Gankpétin.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AKOUE BEGNI Pamphile	CV village	94 04 8963	<i>[Signature]</i>
2	ALIDJI NOUN Samuel	Conseiller	95 10 2689	<i>[Signature]</i>
3	SOHOU Jérôme	Sage	67 27 9402	<i>[Signature]</i>
4	ATCHE DO Cyrille	Conseiller	95 18 6419	AE
5	AKOUE BEGNI FIMI	Conseiller	95 08 8705	II
6	WIDESTI Théodore	Sage	95 02 9274	<i>[Signature]</i>
7	ALIDJI NOUN Wilfried	Représentant des Jeunes	95 23 3537	<i>[Signature]</i>
8	SOHOU Théodore	Notable	97 86 3430	MA
9	TONONGBE Suzanne	Coiffeuse	95 29 8374	###
10	ALIDJI NOUN Toussaint	Cultivateur	94 23 9106	<i>[Signature]</i>
11	ATCHEBO Nicolas	Sage	91 46 8291	<i>[Signature]</i>
12	AKOUTEY Pascaline	Transformatrice (chauffeuse)	94 25 7807	<i>[Signature]</i>
13				
14				
15				
16				
17				

GBEDE

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 21/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 11H57'
FIN DE LA SEANCE	: 13H21'
COMMUNE	: OUESSE
ARRONDISSEMENT	: CHALLA OGOÏ
VILLAGE/QUARTIER	: GBEDE
LIEU	: Domicile de M. KOUAMINA Rigobert
LANGUE DE COMMUNICATION	: Nago
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ZANKPE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Il est deux mil dix neuf et le vingt et un avril de onze heures dix-sept minutes à treize heures vingt et une minutes a été tenue au domicile de Monsieur KOUAMINA Rigobert une séance de consultation publique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social pour l'électrification de 30 villages Localités rurales dont Gbede au titre de l'année 2019.

Étaient présents à cette séance les représentants des lieux affectés par le projet et le représentant du cabinet d'étude - l'ordre du jour de la séance était :

- 1- Informer la population du projet
- 2- Recueillir les impressions de la population sur le projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Puis-je vous parler de l'énergie solaire ou d'énergie éolienne (SBE)? Il s'agit en fait d'une extension du réseau de la SBE vers Bénin.

Voulez-vous acheter de l'éco? Non, comme le bois, le pain, le riz, le poisson et l'énergie. Il y a en fait même du bois dans le pays de Bénin. On ne vend pas ces choses, mais les arbres tels que mangroves, palmiers, cocotiers, sont des arbres qui sont en danger par ici. C'est interdit - cependant dans le cadre de la réalisation de l'électrification de notre localité, on peut couper tous les arbres qui sont dans l'enceinte du projet. Si vous avez de l'énergie photovoltaïque, on peut acheter de matériel à crédit, on peut faire des photocopies et même des documents sur place, les activités peuvent même fonctionner dans les activités ici.

Est-ce que on ne sera pas dédommagé par l'état si on coupe les mangroves, cocotiers, l'éco, même qui sont dans l'enceinte du projet? Ben oui, mais dans le cas de Bénin, l'électrification peut compenser de l'état Bénin, ici de dommages pour payer ces dommages, comme vous le souhaitez?

En fait ça, après, non c'est l'état.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À l'issue de cette séance de consultation publique qui a connu la participation de 11 personnes dont 11 hommes et 0 femmes, on retient que la consultation de ce type n'est pas l'habitude de certains des acteurs. Mais dans le cadre du projet, elle est prévue. La consultation des acteurs doit être dans l'intérêt du projet et constituer une obligation de transparence comme c'est le cas dans le cadre de certaines circonstances.

ONT SIGNÉ

KOUAMINA Akilas

AYENA Benoît
Représentant
du Cabinet d'étude

YAOU Edelfonse

ZANKPES Borté

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 21/04/2019.....
 Département... COLLINES... Commune... OUESSÉ...
 Arrondissement... Challa Ogoi... Localité... Gléda.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AYENA Benoît	cultivateur	-	CGP
2	AYENA Alford	cultivateur	91891251	✓
3	KOUAMINA Bruno	Menuisier	69023699	CGP
4	YADU Idéphorse	cultivateur	96402052	✓
5	KOUAMINA Akilas	cultivateur	96373819	CGP
6	IDOHOU Valerien	Cultivateur	-	✓
7	KAKOU Rémi	Cultivateur	96531090	✓
8	OLDUKI Gabriel	Conseiller	96772835	CGP
9	AMOUSSA Koffi	Conseiller	67250066	✓
10	CHABI Joseph	Conseiller	-	+
11	KOUAMINA Jean	chef Village	96512230	CGP
12				
13				
14				
15				
16				
17				

LAMA

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 17/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE : 19H 38
FIN DE LA SEANCE : 20H 56
COMMUNE : Savalou
ARRONDISSEMENT : Gobada
VILLAGE/QUARTIER : Lama
LIEU : Domicile du CV
LANGUE DE COMMUNICATION : Malin
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : ZANIKPE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf et le dix sept
avril de 19 heures 38 minutes à 20 heures
56 minutes au domicile de monsieur
A.C. Etchahossou, une séance de
consultation publique dans le cadre
de l'étude d'impact environnemental
et social pour l'électrification de
30 localités rurales dont Lama
au titre de l'année 2019. A cette
séance étaient présents les propriétaires
des biens affectés par le projet et
le représentant du Cabinet d'étude.
Deux points étaient à l'ordre du jour:
1. Informer la population du projet
2. Recueillir les impressions de
la population sur le projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

On devrait avoir déjà les poteaux électriques comme à Gabada. Mais les politiciens ont décidé autrement. Dieu n'oublie personne - Pourquoi c'est de Gabada que vous allez tirer le courant au lieu de Zinzin Kamé - Gabada est plus proche de Koro - Mais sur le terrain Lama - Zinzin Kamé, il y a beaucoup de petits villages qui ont besoin de l'énergie électrique. Par exemple, il y a un magasin proche de ici, qui a besoin de l'éclairage sur sa ferme pour ses activités. C'est vrai, mais il faut toujours tenir compte de ses moyens et de ses objectifs pour agir. Si le réseau de la SDFE s'étend jusqu'à Lama alors il sera plus facile plus tard de l'étendre dans aux fermes de Lama. Combien d'annacardions doit-on couvrir dans les champs? Non, le nombre va varier en fonction de la proximité du champ de la voie et de la densité de la plantation. Avec les prix que vous venez de me communiquer, pensez-vous qu'on peut être agriculteur et être pauvre? Non, c'est possible mais souvent, quelque peu dérangés de la corruption sans rien, des politiciens, annacardiens et autres. Quel souhaitez vous? Nous voulons avoir de l'énergie électrique. Que l'état essaie de nous ce qui il peut faire.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de la séance qui a connu la participation effective de treize personnes dont 12 hommes et une (01) femme, on relève que les participants s'intéressent à l'électrification des hamets de la localité. En ce qui concerne la coupure des arbres qui sont dans l'emprise du projet, la participation est favorable et propose que l'état fasse quelque chose en direction des propriétaires des terres affectées par le projet.

ONT SIGNÉ

ANIWANOU Sôraphin 

DABBÉLOU Maurice 

ABOSSA Gilbert 

YODEA Dominique 

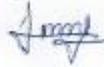
AKPOVI Awedénon 

AKAKPAWE Djitcholo 

AJOVI Salomon 

ANIWANOU Sôphouan 

KATENAGNI Casimir 

KATENAGNI DJI CASIMIR 

ATCHADE Saturnin 

Représentant du Cabild
d'étude



ZANKPED Bessie

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date...17/04/2019.....
 Département...Collines..... Commune...Savalou...
 Arrondissement...Gobada...Localité...Lama.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	Tognon Louis	Cultivateur	98440726	Boey
2	Atkade Catherine	ménagère	97332936	Jusi
3	Adjovi Ambroise	Cultivateur	97369836	Josi
4	Loitcha Henri	Cultivateur	66781509	Hou
5	Fandohou Pascal	Cultivateur	674222155	Hou
6	Katenunji Loitcha	Cultivateur	98582313	NYOU
7	Tossa Jean	Cultivateur	66084215	Hou
8	Hannalin Michel	Cultivateur	69307196	Hou
9	Adjovi Clément	menuisier	63127860	Hou
10	Alladéou Jules	Cultivateur	61071237	AO
11	TAmasséto Paul	Cultivateur	98094085	Jamou
12	Fadououfi Jadin	Cultivateur	96714219	Josi
13	AHDSSI Joel	conseiller	96938639	Hou
14	ADO Adchakou	Cultivateur	97620798	Hou
15				
16				
17				



LONGBONDJIN

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
- MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 19/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 19H 20'
FIN DE LA SEANCE	: 20H 18'
COMMUNE	: Glazoué
ARRONDISSEMENT	: Aklakpa
VILLAGE/QUARTIER	: Longbondjin
LIEU	: Domicile de Dabé KPENONHOUN
LANGUE DE COMMUNICATION	: Malin
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ZANKPE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil ^{dix neuf} et le dix neuf avril de est tenue de 19H20 à 20H 18 au domicile de Dabé KPENONHOUN à Longbondjin une séance de consultation publique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social pour l'électrification de 30 localités rurales dont Longbondjin au titre de l'année 2019. A cette séance étaient présents les propriétaires des biens affectés par le projet et le représentant du cabinet d'étude -

Deux points étaient à l'ordre du jour -

- 1 - Informer la population du projet
- 2 - Recueillir les impressions de la population sur le projet -

B. QUESTIONS ET DEBATS

Aura-t-on vraiment de l'électricité à Longwood Indyi? Oui le Gouvernement du Bénin tient à cela et il est soutenu dans ce projet par la BAD. Qui est-ce qui doit couvrir les autres qui sont dans le champ du projet? Est-ce la population ou le projet? C'est le projet. Est-ce que le projet ne peut pas couvrir des besoins sur place pour ce travail et pour la réalisation des lignes d'interconnexion des réseaux électriques? Nous voulons et nous sommes disposés tous participer à la réalisation de ces travaux. Oui, je pense qu'au moment opportun, des gens parmi vous se sont sollicités pour travailler là. Est-ce que l'électricité qui courent qu'on aura peut permettre de faire tourner une scierie? Oui, c'est exactement comme à Akakpa ou à Colomé. En fonction de vos besoins et votre capacité de payer les frais de consommation de l'énergie électrique, la SBEF sera à votre disposition. Quand est-ce qu'on aura le courant? Les compteurs? Je veux vous dire que l'exécution du projet sera en étapes et à chaque étape, vous serez informés. Nous voulons être informés de la nécessité du moment d'arriver des compteurs et du prix de l'unité pour se préparer en conséquence.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de la séance qui a eue lieu, la participation effective de 10 personnes doit être 10 hommes et 10 femmes, en sachant que la population de l'arrondissement est composée de 50% hommes et 50% femmes. Les certaines actions du projet sont financées sur place - lorsque deux biens affectés par le projet, la population par site pour l'état des lieux de ses activités. Elle sera financée également être prévus du moment de la vente des compteurs électriques pour se préparer en conséquence.

ONT SIGNÉ

Dah KPENONHOUN
SOGONDE Nestor
DEDOME Mikpon houn
ADIGNIN FOMIN Romain
KPENONHOUN Alphonse
TCHEDEME Isidore
HODONOU Justin
TOMON DJI Robert
AZON LOHOU Kasimir
TCHALA Florent

Représentant
du Cabinet d'étude
ZANKPE D. Bertrand

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 19/10/2019.....
 Département... Collines... Commune... Glazoué...
 Arrondissement... AKLAKPA Localité... Longbondjin

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AFEWE Séverin	Commerçante	-	⊙
2	TONONGBE Barthélémy	Cultivateur	96 86 96 91	⊙
3	ATCHASE Léna	Cultivateur	67 35 11 35	⊙
4	SOLOHOUN Houndoh	Cultivateur	-	H
5	TCHÉBETIE Jérôme	Cultivateur	96 88 46 12 68 66 17 38	⊙
6	ATCHASE Patrice	Cultivateur	96 79 34 50	⊙
7	ASSONGBE TROHAN	Cultivateur	-	⊙
8	AZONLOHOUÉ Francis	Cultivateur	62 28 28 20	-
9	KHOBÉ Dany	Producteur	63 65 46 09	⊙
10	TCHADI Marcel	maître	66 44 01 00	⊙
11	KPENONHOUN Bénédict	Cultivateur	96-28-73-71	⊙
12	KPENONHOUN Guillaume	Cultivateur	96 27 26 09	⊙
13	TCHÉBETIE DLO	Cultivateur	-	⊙
14	ALLAGBE Gilbert	Enseignant	96 48 41 58	⊙
15	TCHÉBETIE Atta	Cultivateur	-	⊙
16				
17				

GBANLIN HANSOE

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE 1 : 19/04/19
DEBUT DE LA SEANCE : 15H32'
FIN DE LA SEANCE : 16H 13'
COMMUNE : Glazoue
ARRONDISSEMENT : Assomada
VILLAGE/QUARTIER : Gbanlin Hansoe
LIEU : Chez H. KPOIZOUN N'ANVIGNON
LANGUE DE COMMUNICATION : Malin
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : ZANK PE D. Bertrand

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le dix neuf avril de 15 heures trente deux minutes à seize heures treize minutes s'est tenue une séance de consultation publique au domicile de monsieur KPOIZOUN N'ANVIGNON dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social pour l'électrification de 30 localités rurales dont Gbanlin Hansoe au titre de l'année 2019. A cette séance dont l'ordre du jour est de :

- 1 - Informer la population du projet
- 2 - Recueillir leurs impressions sur le projet
- 3 - Présenter les propriétaires des biens affectés par le projet et le représentant du cabinet d'étude.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Si je comprends bien, ce n'est plus de HOER que vous allez tirer le courant pour votre localité? C'est par le réseau solaire ou SBEE?

C'est de Assanté que votre localité va tirer le courant et c'est au réseau de la SBEE que vous serez connectés.

A l'approche des élections, nous approchons et votons tout, sinon beaucoup de choses.

En tout cas je puis vous assurer que ce n'est pas de la politique cette étape de marquage des lieux qui se situent dans l'emprise du projet considéré avec la période de campagne.

Si le courant vient dans votre localité on ne sera plus obligé d'aller à Assanté pour certains travaux - lesquels? Aller réaliser par exemple des portes métalliques ou en bois, faire des photocopies ou saisies de documents, recevoir nos étrangers - On peut aussi acheter du moulin à courant. Concernant les champs ou les arbres fruitiers et autres qui sont dans l'emprise du projet, l'état même sait ce qu'il doit faire.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Legba Kpevi Jacob

A l'issue de la séance qui a connue la participation effective de 09 personnes dont 03 hommes et 06 femmes, on constate que la réalisation du projet consistant à organiser un débat pour le développement des activités économiques à Abidjan Hounoué. Quant aux biens affectés par le projet, la population propose que l'état assure la situation conformément aux textes en vigueur sur la matière.

ONT SIGNÉ

LEGBA KPEVI Jacob
VITENE Modeste
SOSSOU Jules
TOKPON Faustine
SOSSOU Modeste
DJOMANOUSSO Bertrand
HOUNTONDI C. Dominique
BOCODE Louis
KPOI'ZOUIN H. Nonvignon

Représentant
du Cabinet d'étude
ZANKPES Bertrand

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 19/04/19.....
 Département... Cellines... Commune... Glazoué!
 Arrondissement... Assanté... Localité... Gbanli... Hansoué!

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	MINAHINH, Felix	chef village	64 50 477	Signature
2	KPOIZOUN, Nonie	Commerçant	95367452	Signature
3	DJOMAMOUSSO, Nda	Conseiller	95358411	Signature
4	HOUNTONDJIG, Benji	Sage	64 52 189	Signature
5	DASSA, C. Bénéat	conseiller	95042955	Signature
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				



PLATEAU

ABADAGBO

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 19 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 15h40min
FIN DE LA SEANCE	: 17h19min
COMMUNE	: ABSA - OUESS
ARRONDISSEMENT	: MASSÉ
VILLAGE/QUARTIER	: ABADAGBO
LIEU	: Maison du sage SALAKO à VISSO
LANGUE DE COMMUNICATION	: NAGO, Français
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTODJI Benjamin

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le Vendredi 19 Avril, a été tenue dans la maison du sage SALAKO une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'Impact Environnemental et social du Projet d'Electrification de 30 localites rurales au titre de l'annee 2019.

La seance a été animée par M. FANTODJI Benjamin représentant du Cabinet d'Etude avec l'appui du chef de Village M. AHOU Basile.

L'objet de la seance est d'une part, présenter le projet à la population de ABADAGBO afin de recueillir leurs avis et préoccupations en terme d'impacts négatifs/positifs du projet et d'autre part, recueillir les attitudes et les suggestions des populations sur la mise en oeuvre du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant: KOUSSAKI ADEKAMBI (conseiller). Quelle est la date de démarrage du projet? Combien de temps cela va durer?

Réponse donnée par M. FANTISSI Benjamin: Je vous remercie pour la pertinence de votre question. Cependant je ne peux donner une date précise en ce qui concerne le démarrage des travaux. Toutefois je puis vous dire que les travaux démarrent incessamment.

2^e intervenant: M. ADEKAMBI Salako. Après l'habilitation, nous aurons gratuitement les compteurs ou à combien? S'agit-il de frais d'acquisition?

3^e intervenant: ANJOU Basile. Supposons qu'il y a des arbres ou des maisons dans l'emprise du réseau électrique. Qu'est-ce que le projet prévoit?

Réponse donnée par FANTISSI Benjamin. Je puis vous dire que le projet prévoit dans son plan des stratégies pour minimiser les dégâts. Aussi lorsque ces cas surviennent, il y aura une indemnisation modeste des propriétaires des biens affectés. Certainement vous nous direz qu'ils ne valent pas nécessairement être indemnisés pour la cause du développement de notre pays.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique il faut retenir que les populations locales ont été consultées et attendent que la mise en œuvre du projet. A cet effet certains points ont été soulevés et résumés aux suivants:

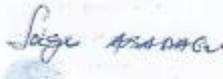
- Indemnisation des propriétaires des biens affectés
- Remaniage effectif de travaux dans le meilleur délai
- Réduction des frais liés à l'obtention/acquisition des comptes

Le représentant du cabinet d'étude a sensibilisé la population pour leur engagement à accompagner le projet dans sa réalisation. Il exhorte les participants à informer les autres qui n'ont pas pu être présents. Au total la séance a connu la présence de 34 participants.

Le chef village 2


Basile AHOUOU
 97279566
 97273354

ONT SIGNÉ


 Salako KOUGRAMI

Conseillers
 KouGRAMI Adilambi

Le chef village 1


Basile AHOUOU
 97550799
 97775221

Représentant du cabinet d'étude

 Benjamin FANTRESI

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... Nanbuchi... 19. Avril. 2019.....

Département... PLATEAU..... Commune... AGBA... OUE-RE.....

Arrondissement... MASSÉ..... Localité... ABABA... ..

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AGERANI BI Sala KO	Cultivateur	94920642	
2	KOU DABJOU KOU CIBADE	Cultivateur	66002118	
3	KOU ABAYI ADEMAMBI	Cultivateur	95493605	
4	O GOUYOH Oumgile	Revendeur		
5	KALIKO Tchola	Revendeur	60875315	
6	O JOUGBELE Elesabete	Cultivateur	-	
7	AGERANI BI ABAKE	Cultivateur	-	
8	OIKREI CHA Leokou	Cultivateur	63422911	
9	KOU ABAYI Arouna	Artisan Cultivateur	91856267	
10	EGBEDE Abalo	Cultivateur		
11	O LOUYOH Djiman	Explorant Agriculteur	97046211	
12	KOU ABAYI Bara	Cultivateur		
13	EGBEDE Alaki	Mécanicien	94176020	
14	KOU ABAYI Folake	Mécanicien		
15	AMOLOU Baniou	Instituteur	97279566	
16	ABIMBOE A Cluchegoum	Revendeur	63395721	
17	O DOUNI Tounde	Cultivateur	63552132	

Page | 1



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.. Vendredi... 19. Avril... 2019.....

Département.. BOUEN..... Commune.. BOUEN.....

Arrondissement.. MASSE..... Localité.. ABAMEO.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	<u>OKPEGBOU</u> <u>Eneto</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>60 06 7133</u>	
2	<u>KOUSSAHO</u> <u>Odonghe</u>	<u>Cultivateur</u>		
3	<u>ADJAKANBI</u> <u>Alatoudji</u>	<u>Mecanicien</u>	<u>96253290</u>	
4	<u>ADJAKANBI</u> <u>Hinan</u>	<u>Exploitant agricole</u>	<u>9710 9778</u>	<u>---</u>
5	<u>KOUSSAHO</u> <u>Okolele</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>63 15 3108</u>	
6	<u>ADJAKANBI</u> <u>Odonghe</u>	<u>Commerçant</u>	<u>96253293</u>	<u>AJ</u>
7	<u>FACHOLA</u> <u>Edeni</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>64 62 1690</u>	<u>---</u>
8	<u>OKPEGBOU</u> <u>Hinan</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>63 27 8292</u>	
9	<u>FACHOLA</u> <u>Toufiam</u>	<u>Tailleur</u>	<u>65 44 6249</u>	
10	<u>ADJAKANBI</u> <u>Adelo</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>96 57 6903</u>	<u>---</u>
11	<u>KOUSSAHO</u> <u>Kayole</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>63 67 2566</u>	
12	<u>KOUSSAHO</u> <u>Salako</u>	<u>Marchand</u>	<u>---</u>	
13	<u>OKPEGBOU</u> <u>Alake</u>	<u>Négociant</u>	<u>---</u>	
14	<u>OKPEGBOU</u> <u>Okelou</u>	<u>Exploitant vin de palme</u>	<u>60 72 6737</u>	
15	<u>KOUSSAHO</u> <u>Aladitoun</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>63 67 2566</u>	
16	<u>FACHOLA</u> <u>Koufou</u>	<u>Négociant</u>	<u>97 84 0258</u>	<u>---</u>
17	<u>KOUSSAHO</u> <u>Odonghe</u>	<u>Cultivateur</u>	<u>---</u>	

ADJOHOUN KOLLE

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 22 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 10h05
FIN DE LA SEANCE	: 11h30
COMMUNE	: SAKETE
ARRONDISSEMENT	: TAKON
VILLAGE/QUARTIER	: ADJOHOUN KOLLE
LIEU	: MAISON DU CH. ADJOHOUN KOLLE
LANGUE DE COMMUNICATION	: GOUN
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTODJI BENJAMIN

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 22 Avril, a été tenue dans la maison du chef quartier d'ADJOHOUN KOLLE une consultation publique dans le cadre de la mission de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Electrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019. La séance a été animée par le représentant du cabinet d'étude M. FANTODJI Benjamin avec l'accompagnement du chef village M. SEBOGOMBI Salako. L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet aux populations d'ADJOHOUN KOLLE afin de recueillir leurs avis et préoccupations et d'autre part, recueillir les attentes et les suggestions des dites populations pour atténuer les effets négatifs du projet et de maximiser ceux positifs.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1- M. KALLE A. Nicolas : la nouvelle en rapport avec l'électrification de notre village nous a vraiment rendu joyeux. Puisque quand il y a l'électricité beaucoup d'activités manquent. Mais principale doléance est ceci : il faudra que tout le monde soit alimenté dans le village. Nous souhaitons avoir le réseau électrique dans tout les hameaux de notre village.

2- M. HOUNGBOU Valentin : Nous nous réjouissons du fait que bientôt notre village sera électrifié. Mais faudrait pas que nous soyons qualifiés incapable d'acquiescer tout au moins un compteur par concession. Ceci étant, nous demandons aux autorités en charge du projet de bien vouloir réduire à la baisse les frais liés à l'acquisition des compteurs. Aussi nous constatons avec amertume que nous payons pas fins les factures d'électricité, les gens passent presque toute la journée à l'agence de la SBE. Nous demandons qu'en son temps qu'il y ait une agence de la SBE à TAKON pour nous faciliter d'au moins le déplacement.

3- M. SEREGANHOI Salako (chef village) : Je remercie tout les participants. Nous sommes vraiment content pour la nouvelle. Bon nombre de personnes ont appris des métiers nécessitant l'énergie électrique. Mais vu qu'il y a pas le courant électrique dans le village ils sont contraints d'aller s'installer hors du village. Donc si le courant venait ses situations seraient réglées. En outre nous voudrions que le réseau électrique passe dans les vens et non reste seulement au niveau de l'axe principal TAKON - DODADUN KALLE.

4- M. HOUNGBOU Sessou : Nous accueillons avec joie le projet et nous demandons qu'au terme des travaux, d'un grand effectif du village ait le courant dans leurs maisons.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, noterons que au total 15 personnes ont répondu présent. Lors de la séance, plusieurs préoccupations et doléances ont été formulées par les participants, il s'agit de :

- Extension du réseau électrique dans tout les hameaux du village.
- Réduction des coûts pour l'acquisition des compteurs.
- Donner priorité aux compteurs à poste.
- Création d'un guichet de paiement de facture et deachat d'énergie à TAKON.

La séance a été clôturée par les mots de remerciements du représentant du cabinet d'étude.

Le chef de village.



2^e conseiller
Houng
Sagbignoni BOKO

ONT SIGNE

1^{er} conseiller

Houng BÉNONOU
C. Valentini

Saga ABIAKPA KELLÉ

GOROMUS KEDMA SION.

Représentant du cabinet d'étude

Benjamin FANTDOSTI

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 22. Avril... 2012.....

Département.. KATEAO..... Commune.. SAKETE.....

Arrondissement.. JAKOM..... Localité.. ANTOHOM... KOLLE...

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	SEDAGNON DJI Sedoko	CV	97110213	B
2	AGOSSOU, Victorien	Personne ressource	972213656	
3	KOLLE A. Nicolas	Sage	97133959	
4	HOUEGBENOU G. Valentin	Conseiller	97050422	
5	BOKO S. Sedeknon	conseiller	97134522	
6	AGOSSOU E. MAHOSSI	Sage	96064874	
7	TOKPLOKOU Sedou	Sage	97637222	
8	VODOLINHESSI FINAGNON	Sage	66298523	
9	ADEITCHAN FERMIN	conseiller	77816129	
10	HEVIEFFO Clotaudio	conseiller	77496798	
11	GODONOU Koumagnon	Sage	96250856	
12	GODONOU Jole	Sage	976982118	
13	HOUSSOU, Romain	Sage	97196956	
14	HOUNYENOU Sessineu	conseiller	77788561	
15	DOVOEAO Aguemon	Sage	96035333	
16				
17				

ATCHOUBI

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE



MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 17 - Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE : 9h 04mn
FIN DE LA SEANCE : 10h 56mn
COMMUNE : Koto
ARRONDISSEMENT : Koto
VILLAGE/QUARTIER : ATCHOUBI
LIEU : Calcaire (Atelier de Mr FAGBITE R.
LANGUE DE COMMUNICATION : Français
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : FANTOSSI Benjamin

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le Mercredi 17 Avril, s'est tenue au Calcaire (Atelier de Mr FAGBITE R.) la consultation publique dans le cadre de la mission de l'Etat d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par Mr FANTOSSI Benjamin, représentant du cabinet d'étude avec l'accompagnement de Mr BAKKARE Itabiyi.

L'objet de la séance est d'expliquer à la population de ATCHOUBI et les lieux locaux afin de connaître leurs avis et préoccupations en termes d'impacts négatifs et positifs que le projet pourrait avoir sur l'environnement physique et socio-économique de la localité. Suite à la séance, il a été recueilli les appréciations, questions et attentes de la population ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

* 1^{er} intervenant: M. MATOUSSOU Moustique (pays): Je trouve le projet très intéressant, puisque il y a des solutions qui ont été mises en place pour la préservation de notre localité. Mais surtout, j'aimerais savoir si la mise en œuvre sera effective en 2025.
Réponse: M. FANTOSSI Benjamin: Merci pour votre appréciation. Je puis vous dire que les travaux de construction sont à la validation du appel de fonds d'impact environnemental et social du projet.

* 2^{ème} intervenant: M. FAGRE Richard: Nous sommes très intéressés par le projet, mais nous sommes aussi inquiets de voir que les travaux de construction sont en cours. La pollution est un problème qui doit être pris en compte. La pollution est un problème qui doit être pris en compte. La pollution est un problème qui doit être pris en compte.

Réponse: M. FANTOSSI B. Merci pour votre préoccupation. Nous pouvons vous dire que le projet prévoit l'installation de la main d'œuvre locale dans la réalisation de certains travaux (Ex: Travaux de nettoyage, piquetage de lignes et bien d'autres choses).

* 3^{ème} intervenant: M. ADELIBITE la tourmente: Quel est ce que le projet prévoit pour les propriétaires d'arbres ou de bâtiment affectés par le projet?

Réponse: M. FANTOSSI B. Merci, le projet dans son plan prévoit indemniser de façon adéquate les propriétaires d'arbres à l'occasion de travaux qui affectent. Néanmoins, certains peuvent nous rassurer dire qu'ils ne veulent pas nécessairement être indemnisés pour la cause du développement de votre pays.

* 4^{ème} intervenant: M. BANKOLE I. la tourmente: Serons nous informés de la date de démarrage des travaux dans notre localité?

Réponse: M. FANTOSSI B. le projet prévoit des séances d'information et de sensibilisation des populations sur le démarrage des travaux et les dispositions particulières à prendre dans chaque localité. Dans votre cas, nous sommes informés au moment opportun.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 17 - 04 - 2019.....
 Département... PLATEAU... Commune..... KETOU.....
 Arrondissement... KETOU..... Localité.... ATCHOUNBI.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	Bankolé stalygi	C @ Atchoumbi	95-52-5932	
2	Plamondon Massilkin	Sage Atchoumbi	95-28-71-03	
3	AKun théophile	conseiller	95-68-3553	
4	FAGbite Richard		95-15-40-48	
5	Adéglita Latonda	Marchand	04-90-7553	
6	Kachyga Samanthin	Marchand	95-54-420	
7	Aditonngi tanyiwa	Marchand	95-18-5635	
8	DOSOU Bernadine	Vulgarisateur		
9	OGBE Florent	Vulgarisateur	65 87 70 92	
10	ADRUSSA Mathieu	Commerçant	95327593	
11	FAGBE MI Joseph	Marchand	64 58 01 10	
12				
13				
14				
15				
16				
17				

DAAGBE- NAGOT

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 22 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 18h 35min
FIN DE LA SEANCE	: 19h
COMMUNE	: I FANGNI
ARRONDISSEMENT	: DAAGBE
VILLAGE/QUARTIER	: DAAGBE- NAGOT
LIEU	: MAISON DU CHEF VILLAGE
LANGUE DE COMMUNICATION	: NAGO; Français
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTODI Benjamin

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le 22 avril 2019, le lundi 22 Avril s'est tenue dans la maison du chef village de DAAGBE NAGOT une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact Environnemental et social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par M. FANTODI Benjamin représentant du cabinet d'études avec l'appui du chef de village M. TADEYI K. Elai.

La séance a pour objet d'une part de présenter le projet aux participants afin de recueillir leurs avis et préoccupations et d'autre part, de recueillir les attentes et suggestions des participants dans le but de minimiser les impacts négatifs que le projet pourrait entraîner sur l'environnement physique et socio-économique de la localité de DAAGBE NAGOT.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1. SAFIQU Adilani : Merci pour avoir fait le déplacement vers nous. L'énergie électrique est considérée le sel dans la vie de l'être humain et comme vous le savez nous vivons principalement de l'agriculture. A cet effet, nous vous implorons de fixer à la baisse le coût des compteurs.

2. SOUMOU Gilbert : Comme vous le voyez notre village est traversé par un réseau électrique. Cependant il faut l'érection du réseau dans les agglomérations pour nous faciliter l'accès.

3. ALIMI Adjanaton : Quelle est la date de démarrage du projet ? Ça fait déjà la troisième fois que vous entendez parler de ce projet d'électrification. Nous souhaitons vivement que cela se réalise.

Réponse donnée par M. FACIOMI Benjamin : Merci pour vos diverses interventions. Nous avons pris note et nous ferons compte rendu fidèle. Mais concernant le démarrage des travaux, nous pouvons dire que ce sera après la validation du rapport d'étude d'Impact Environnemental et social (EIES). Nous ne sommes ici nous donner une date précise du démarrage. Par contre nous vous rassurons que vous serez informés en son temps.

4. ABOUAN Djimias : Il n'y a pas encore de recensement dans notre village et vous voulez mettre en place un réseau électrique. Cela n'aura-t-il pas des impacts sur les travaux de recensements ?

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il ressort que les populations du village de MASSE-MAËT ont constaté de l'intérêt pour le projet et son succès. Elles souhaitent vivement le démarrage des travaux. Néanmoins, elles ont fait connaître certaines préoccupations :

- Utilisation de la main d'œuvre locale
- Extension du réseau électrique dans toutes les habitations du village
- Réduire à la baisse les coûts liés à l'acquisition des compteurs.

La séance a connu la présence de 16 personnes.

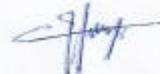
ONT SIGNÉ

Le chef village



FADEYI K. Eloi

Représentant du cabinet d'étude


Benjamin FANTODJI

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES



Date... 22. Avril. 2019.....
 Département. PLATEAU..... Commune... I.F.A.R.N.A.....
 Arrondissement. DAAGBE..... Localité.. DAAGBE-NAGOT..

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMANGEMENT
1	FADAYI K. Ela	CV/DAAGBE - NAGOT	96 92 33 03	
2	SASSINOU A. Gilbert	Marchant	97 26 28 68	
3	SAFI OUS Aketani	Taillleur	69 70 19 78	
4	CHOKOU François	cultivateur	-	
5	SALADU Assani	Sculpteur	67 49 60 45	
6	BOTCHOU Daniel	Electricien	97 09 09 70	
7	SALADU OSSANI	sculpteur	97 73 67 03	
8	SALADU ISSIMOU	sculpteur	96 32 99 09	
9	ALIMI Alioumatoré	Ménagère	-	
10	OTTO Phillip	Maçon	91 15 18 66	
11	FADAYI Charles	Maçon	96 16 75 11	
12	DEGOSTOLOU Edouard	chauffeur	97 06 30 94	
13	KEMBOU Sylvain	Reparateur	97 74 62 13	
14	BABA Bertin	Vulgarisateur	67 38 66 44	
15	AGOMAN Djimior	Moulinier	67 12 37 69	
16	OLEULABE Mouli	Coiffeur	62 95 71 87	
17				

DOKE

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 22 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 14h20min
FIN DE LA SEANCE	: 15h47min
COMMUNE	: IFANGHI
ARRONDISSEMENT	: BAMIGBE
VILLAGE/QUARTIER	: DOKE
LIEU	: PLACE PUBLIQUE DE DOKE
LANGUE DE COMMUNICATION	: FON; GOUN
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTODJI BENJAMIN

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf, et le Lundi 22 Avril s'est tenue à la Place Publique du village DOKE une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact Environnemental et social du Projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par le représentant du cabinet d'Etude M. FANTODJI Benjamin avec l'appui du chef village M. HOUMKREN A. ZINSSU.

La séance a pour objet d'une part de présenter le projet à la population de DOKE afin de recueillir leurs avis et préoccupations et d'autre part, recueillir les attentes/suggestions des populations pour atténuer les effets négatifs et maximiser ceux positifs.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1. M. KPOVLESSI Alfred: Merci pour vos divers efforts pour le développement des zones rurales de notre Pays. Nous attendons l'électrification de notre village depuis des décennies. Moi je n'y crois plus. J'attends voir les travaux commencer pour y croire.

2. M. LOKO Edmond: Merci pour vos diverses explications à propos du projet. Nous nous rassurons qu'il n'y a rien qui pourrait entraver l'itinéraire du réseau électrique. Nous serons même prêts à libérer le chemin. Nous disons tout ceci parce que nous avons réellement besoin de l'électricité dans la localité. Imaginez que dans notre centre de santé on continue par brûler les lampes à pétrole dans les salles d'accouchement. L'arrêt du courant électrique ralentira le développement de notre village et nos frères et sœurs qui quittent le village pour cette raison pousseront à rester et mener leurs activités.

3. M. MBOUMOU Benjamin: Nous sommes vraiment navés de l'avancement dudit projet. Mais nous souhaitons pas que les travaux après démarrage soient abandonnés sans être achevés. Nous demandons que les travaux soient rigoureusement suivis pas qui le doit pour l'achèvement à bonne date.

4. M. OBE Jacques: Nous voulons avoir l'électricité mais il faut que l'énergie soit vraiment disponible. On ne voudrait pas trop assister aux problèmes de baisse de tension comme dans certaines localités.

Réponse donnée par M. FANTASSI Benjamin: Nous nous remercions pour vos diverses préoccupations, doléances et suggestions. Nous nous rassurons qu'on a pris tout bonne note de tout ce qui est dit et prendras compte aux autorités compétentes en la matière.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, nous avons vu qu'au total 30 personnes ont répondu présent. Au cours de la séance plusieurs préoccupations et observations ont été formulées par les populations dans le cadre du projet d'électrification. Il s'agit de :

- Suivre rigoureusement des travaux d'électrification
- Mettre en place un réseau adéquat pour éviter les problèmes de baisse de tension
- Organiser des travaux dans de meilleurs délais.

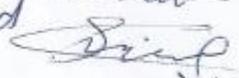
La séance a été clôturée par le mot de remerciement du représentant du cabinet d'étude. Il a cependant imploré les participants à toujours garder leur engagement dans le processus de développement de la localité et à informer les autres de tout ce qui a été dit et débattu en séance.

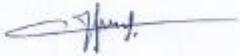
Le chef de village

 HOUNKPEU ZINSOU

ONT SIGNÉ
 Conseiller

 LOKO Edmond

C. V. Sedje
 Zedionon Z.
 Marcelin


Représentant du cabinet d'étude

 Benjamin FANTOBI



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 22... Avril 2019.....
 Département. PLATEAU..... Commune... IFAKEM.....
 Arrondissement. BANIGBE..... Localité... BOKE.....



N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	BOKE Edmond	Conseiller local	6666 1612	[Signature]
2	SENOU Harim	Technicien	9761 1747	[Signature]
3	SÈSSOU Simon	Adjusteur	9726 3001	[Signature]
4	SENAI Jules	Agronome	6262 3000	[Signature]
5	KPOVISSSI KANOTIHI	Cultivateur	9705 0455	[Signature]
6	ZANNOU Samuel	transporteur	9619 6423	[Signature]
7	HOUNGNOU Wilfrid	Élève	96105132	[Signature]
8	HOUNKPEVI Luc	cultivateur	97534768	[Signature]
9	HOÏCHOÏKPEVI Jost	Tailleur	96287697	[Signature]
10	SENAI Joseph	cultivateur	97177317	[Signature]
11	KPOVISSSI Alfred	Dépanneur	97067719	[Signature]
12	ODE Jacques	Maçon	97733568	[Signature]
13	ODE Jérémie	Maçon	6000775	[Signature]
14	OKE Selia	chauffeur	5653 4419	[Signature]
15	SENOU Felix	secrétaire	96420064	[Signature]
16	HODONOU Benjamin	Tailleur	97796850	[Signature]
17	ASSOGBA Ayo	commerçant	9700484	[Signature]

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 22. Avril. 2019.....
 Département. PLATEAU..... Commune... IFAKEM.....
 Arrondissement. BANIGBE... Localité... DOKE.....



N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	DOKE Edmond	Conseiller local	6666 1612	<i>[Signature]</i>
2	SENOU Karim	Technicien	9761 1747	<i>[Signature]</i>
3	SESSOU Simon	Ajusteur	9726 3801	<i>[Signature]</i>
4	SENAI Jules	Agronome	6262 3000	<i>[Signature]</i>
5	KPOVIESSI KANOKHI	Cultivateur	9705 0455	<i>[Signature]</i>
6	ZANNOU Samuel	Transporteur	9619 6423	<i>[Signature]</i>
7	HOUNKPEVI Wilfrid	Elevé	96105132	<i>[Signature]</i>
8	HOUNKPEVI Luc	Cultivateur	97534768	<i>[Signature]</i>
9	HOTEHOEKPEH Jod	Tailleur	9623 7697	<i>[Signature]</i>
10	SEMAI Joseph	Cultivateur	9717 7317	<i>[Signature]</i>
11	KPOVIESSI Alfred	Depanneur	9706 7719	<i>[Signature]</i>
12	ODE Jacques	Maçon	9773 3568	<i>[Signature]</i>
13	ODE Jeremie	Maçon	6000 0779	<i>[Signature]</i>
14	DOKE Elia	Chauffeur	5653 4419	<i>[Signature]</i>
15	SENOU Felix	Secrétaire	9642 0064	<i>[Signature]</i>
16	HODONBU Benjamin	Tailleur	9779 6850	<i>[Signature]</i>
17	ASSOGBA Ayo	Commerçant	9700 404	<i>[Signature]</i>

	NOM ET PRENOM	RESPONSABILITE	CONTACTS	EMBARQUEMENT
18	FASSINOU Jacques	Géomètre	67307433	
19	MESSINOU Benoît	Commerçant	97943324	
20	DJOSSA Monday	Commerçant	97297188	
21	SESSOU Elie	Enseignant	97961006	
22	SESSOU Mahauri	Commerçant	96146447	
23	SENOU Abel	Maçon	96913205	
24	SENOU Louis	Marchand	97535090	
25	MIGHIGANDO Théophile	Photographe	97558290	
26	SENOU Gilbert	Maçon	66299157	
27	DASSI S. Grégoire	Infirmier	67429372	
28	KOISSO G. Adolphe	Instituteur	97516377	
29	Zadrenon Marcellin	CV	97998853	
30	HOWANKPEVI Zinsou A.	CV Doker	97091498	



EGUELOU

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 20 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE : 08h 15mn
FIN DE LA SEANCE : 09h 15mn
COMMUNE : POBE
ARRONDISSEMENT : IGANA
VILLAGE/QUARTIER : EGUELOU
LIEU : PLACE PUBLIQUE
LANGUE DE COMMUNICATION : NAGO ; FRANÇAIS
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : FANTOSSI BENJAMIN

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le samedi 20 Avril, s'est tenue à la place Publique du village EGUELOU une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019. La séance a été animée par M. FANTOSSI Benjamin représentant du cabinet d'étude avec l'accompagnement du chef de village M. LADEKAN Jacob et du chef de EGUELOU Sa majesté OGOUILA Wabi. L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de EGUELOU et les élus locaux afin de recueillir leurs avis et préoccupations en terme d'impacts négatifs/positifs du projet sur l'environnement physique et socio-économique de la localité. D'autre part recueillir les attentes et les doléances des populations sur la mise en œuvre du projet.

Page | 1

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant: M. ESCHOURI Joseph: Nos sommes content avec l'avancé du projet. Il y a longtemps qu'on espérait avoir un jour notre la salte électrifié. Mais je voudrais savoir si nous aurons des compteurs gratuitement dans nos maisons ou nous aurons à payer?

Réponse de M. FAYOLLE Benjamin: L'objectif principal du projet est d'électrifier le village de E. S. NE. Les compteurs sont un objectif atteint, les personnes désirant de prendre des compteurs pourront, toute fois se rapprocher de la S.B.E.E pour plus d'information en fonction du type et la capacité du compteur qu'elles souhaitent avoir.

2^e intervenant: M. DIOUSSOBA Sunday: Le coût d'obtention des compteurs sera t'il moins élevé pour nous par rapport à ceux qui sont en ville?

3^e intervenant: M. ADEOTI Maria: Si nous devons avoir des compteurs, nous souhaitons qu'il y ait des modalités de paiement pour nous faciliter l'acquisition.

4^e intervenant: Roi de E. S. NELEU: Merci pour vos diverses interventions. Si il y a une chose que j'ai détesté le plus ce sont les fausses promesses. Au niveau de notre chef lieu d'arrondissement (I. G. A. M. A. N.), lorsque l'électrification a été faite, les populations ont obtenu le nombre de pouvoir avoir les compteurs avec 10.000 FCFA. Mais après, c'est pour dire que les compteurs sont à 2.10.000 ou 2.20.000 FCFA. Ce qui a fait que jusqu'à ce grand nombre n'ont pas pu avoir de l'électricité chez eux. Nous ne souhaitons pas de telle situation chez nous à E. S. NELEU.

5^e intervenant: M. AGAUMEYI Omonayo: L'électrification prend t'elle en compte tout le village ou c'est juste l'axe principale entrant dans le village?

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il faut retenir que les populations du village d'Eguérou sont disposés à accompagner le projet dans sa mise en œuvre.

Au total, 19 personnes ont participé à la séance de consultation publique. Les différentes préoccupations et doléances se résument aux suivantes:

- Prise en compte de tous les hameaux du village dans le processus d'électrification.
- Réduction des coûts liés à l'obtention des compteurs.
- Mise en place d'un plan de paiement par modalité pour l'acquisition des compteurs.
- Le recrutement de la main d'œuvre locale.

Le chef village

LADEKAN Raphaël

Raphaël I. LADEKAN

ONT SIGNÉ

1^{er} conseiller
AIGISSOU

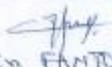
OKPEISSOU
B. Samuel

Majeste Roi
d'OGOUA (Eguérou)



AD OBOUDJI

Représentant du Bureau d'étude


Benjamin FANTASSI

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... Samedi... 20. AVRIL. 2019.....

Département... PLATEAU..... Commune... FUBE.....

Arrondissement... IGANA.... Localité... EGDELOU.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	OGOUJI A.A Wabi	Roi de EGDELOU	97600147 95621350	
2	LADEKAN Raphael	Chef village Cultivateur	67696642	
3	OGONDJI A. Tafic	Commerçant	60462382	
4	ODOGBESSA Sande	Taxi	-	
5	OLADEKAN Jacob	Cultivateur	-	
6	OGUDEI Omonayo	Managère	-	
7	ODOGBESSA Jean	Cultivateur	63342298	
8	ODOGBE Adissa	Sandeur	-	Adissa
9	ODOGBE Joseph	Cultivateur	97861043	
10	ADELEYE Alice	Ménagère	-	
11	ABEOTI Marie	Ménagère	-	
12	AKINYEMI Boussaye	Ménagère	-	
13	OCHABOVI Ehibo	Maçon	-	
14	OGOUJI Aziz	Informatique	90549151	
15	ABIODUN Zuyé	Ménagère	-	
16	ODOUYOMI Olaronto	Taxi	66503607	
17	ODOUYOMI Celestin	Cultivateur	-	
18	OCHABOVI K. Bernard	Cultivateur	98973874	
19	OKPEISSUB Samuel	Cultivateur	97374531	

Page | 1

HOUEDAME

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 20 mai 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 14h20mn
FIN DE LA SEANCE	: 15h 54mn
COMMUNE	: Adja - ouèrè
ARRONDISSEMENT	: Kpoufon
VILLAGE/QUARTIER	: Houédamè
LIEU	: Maison des Jeunes de Houédamè
LANGUE DE COMMUNICATION	: FOH
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTODSI Benjamin

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le samedi 20 mai, s'est tenue à la maison des jeunes de "HOUEDAME" une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact Environnemental et social du Projet d'Electrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par M. FANTODSI Benjamin représentant du cabinet d'Etude avec l'appui du chef de village M. GBOGNI Michel.

L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de HOUEDAME et les autres localités afin de recueillir leurs avis et préoccupations en termes d'impacts négatifs/positifs du projet sur l'environnement physique et socio-économique de la localité. D'autre part, recueillir les attentes et les doléances des populations, afin de mieux saisir le sens du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant : **AGOUTOU Ezykiel** : Des gens sont déjà venus ici depuis près de deux ans pour solliciter le service et disent que nous aurons l'électricité. Pas plus tard le mois passé d'autres sont venus faire la même chose. Aujourd'hui c'est une séance avec nous pour discuter du projet. Nous vous remercions pour la considération la dernière fois lors de la proposition l'équipe s'était arrêtée juste un peu après le centre de santé. Pourquoi on ne peut pas étendre le réseau dans tout les hameaux du village ? Face à cette préoccupation, le chef de village et ses conseillers ont donné des clarifications en fonction de ce qui leur a été dit sur l'étendue du réseau électrique.

2^{es} intervenant : **EZIN Léon** : Le projet veut électrifier tout le village ou juste le centre du village ou encore c'est seulement les endroits accessibles aux voitures qui seront électrifiés ?

3^{es} intervenant : **AHLOU Felix** : Nous remercions le gouvernement et vous qui êtes en séance avec nous ici à Nouadhibou. Nous sommes contents pour le nouveau et nous souhaitons vivement que notre village soit électrifié.

4^{es} intervenant : le chef de village : notre souhait est l'électrification du village de **NOUADHIBOU**. Grâce à l'électrification notre localité va se développer, prospérer et même si tout les hameaux ne sont pas électrifiés en même temps l'important c'est que le courant soit dans le village. Ainsi avec le temps tout les hameaux en auront. Nos sincères remerciements aux autorités à divers niveaux qui œuvrent pour l'accomplissement de notre souhait le plus cher.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il faut retenir que les populations locales ont été satisfaites et notamment que la réalisation dudit projet tout en formulant des doléances qui se résument aux suivants :

- le démarrage effectif des travaux dans le meilleur délai ;
- le respect des coutumes de la main d'œuvre locale ;
- le représentant du cabinet d'étude M. FAATDSSI Benjamin a rassuré la population pour leur déplacement involontaire et subordonné que ceux qui ont participé à la séance ont informé les autres. Il a été ensuite la population à contribuer à la réalisation dudit projet en lui montrant de manière que leurs différentes préoccupations et suggestions seront prises en compte dans l'élaboration du rapport final.

Au total 30 participants ont été enregistrés à la séance de consultation publique.

Le Chef village
de HOUIDAMI

ONT SIGNÉ

1^{er} conseiller de Houïdami



[Signature]

Atto loukposso Florent

GBOCUIF, Michel

2^{em} conseiller

Représentant du cabinet d'étude

[Signature]

Benjamin FAATDSSI

3^{em} conseiller

Ogoutolou Ezechiel

Ezin Jean

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....20/...Avril...2019.....
 Département...Plateau.....Commune...Arya-Quana.....
 Arrondissement...Kpeulou...Localité...Housslamé.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	GBOGU Michel	CV/Housslamé	68102031	<i>[Signature]</i>
2	KROSSO Florent	Carrossier	97011994	<i>[Signature]</i>
3	GODONOU Fidel	Eutlicateur	97552951	<i>[Signature]</i>
4	AGOSSOU Pierre	Sanitaire	62133115	<i>[Signature]</i>
5	BAMGBAYE Théodore	Vendeur	97225539	<i>[Signature]</i>
6	HOUNKPATAN Jésus	Eutlicateur	97227333	<i>[Signature]</i>
7	OUNNONA Joseph	Soudier	96226660	<i>[Signature]</i>
8	AKOJENOU Eric	Chauffeur	97163568	<i>[Signature]</i>
9	AGOSSOU Daniel	Formateur	62321292	<i>[Signature]</i>
10	GODONOU Elisier	Apprenti	66091239	<i>[Signature]</i>
11	ODOUGBEMI Fabrice	Eleve	90435778	<i>[Signature]</i>
12	AKOJENOU Dominique	Photographe	96921131	<i>[Signature]</i>
13	BAMGBAYE Jésus	Eutlicateur	96962632	<i>[Signature]</i>
14	BAMGBAYE Didier	Apprenti	61258809	<i>[Signature]</i>
15	GODONOU Vitalin	Membre	67517060	<i>[Signature]</i>
16	EZIN Tatiane	Photographe	96192307	<i>[Signature]</i>
17	KROSSO Felixe	Eutlicateur	97225114	<i>[Signature]</i>



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... Samedi, 20. Avril, 2019.....

Département. PLATEAU..... Commune. ADIA - SURE.....

Arrondissement. Iyeyou. Localité. Houedams.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	EZIN Jean	Cultivateur	91657911	<i>[Signature]</i>
2	FAGNON Ahamar	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
3	OGOUTOU Gédéon	Cultivateur	97862876	<i>[Signature]</i>
4	GODONOU Philippe	Cultivateur	9162102	<i>[Signature]</i>
5	FAGNON Janvier	Cultivateur	67708963	<i>[Signature]</i>
6	GODONOU Jemalin	Cultivateur	9011117	<i>[Signature]</i>
7	EZIN Augustin	Chauffeur	916760803	<i>[Signature]</i>
8	ADELEYE Joubé	Chauffeur	66537433	<i>[Signature]</i>
9	EKPEBI Jela	Cultivateur	916833696	<i>[Signature]</i>
10	GODONOU Ibukot	Éleveur	6116879	<i>[Signature]</i>
11	OTCHANDÉ Pascal	Cultivateur	90838776	<i>[Signature]</i>
12	MESCHOU Datou	Cultivateur	67309473	<i>[Signature]</i>
13	TESSOU Lawou	Cultivateur	96889954	<i>[Signature]</i>
14				
15				
16				
17				

IGA

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 19 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 10h45min
FIN DE LA SEANCE	: 12h34 min
COMMUNE	: Pobe
ARRONDISSEMENT	: DOWE
VILLAGE/QUARTIER	: IGA
LIEU	: MONSIEUR CHEZ LE CV
LANGUE DE COMMUNICATION	: NAGO; FRANÇAIS
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTOBI BENJAMIN

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf et le vendredi 19 avril, s'est tenue dans la maison du chef de village IGA une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact Environnemental et social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par le représentant du cabinet d'étude M. FANTOBI Benjamin avec l'aide du chef village KOHELOU J. Sunday.

L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de "IGA" afin de recueillir leurs avis et préoccupations en termes d'impacts négatifs/positifs du projet et d'autre part, recueillir les attentes et les suggestions des populations sur la mise en œuvre du projet dans la localité.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} Intervenant: MEGHEBA SOCHI: Nous vous remercions pour nous avoir convié à cette séance. Nous sommes très ravis. Il y a déjà plus de 10 ans que nous espérons un tel projet. La présence de l'électricité contribuera au développement de notre localité. Ceci permettra à d'autres personnes de venir s'installer.

2^e Intervenant: KOUCHELOU ISRAEL: Je suis content pour votre arrivée. Il y a quelques jours une équipe est allée de passage et nous a dit que c'est dans le cadre de l'électrification de notre localité. Nous espérons que cette fois-ci sera plus réaliste. Tout nos remerciements aux chefs hiérarchiques qui vous ont envoyés. Notre électrification nous demandons vivement la réhabilitation de nos voies, la construction d'un centre de santé ou d'un dispensaire.

3^e Intervenant: MEGHEBA MOISE: Quelle est la date de démarrage du projet dans notre localité? Lorsque nous aurons l'électricité le taux d'exode rural diminuera puisque nos enfants qui ont appris des matières nécessitant l'énergie électrique pourront exercer leurs métiers au village.

4^e Intervenant: KOUCHELOU SIMON: Nous sommes entièrement prêts pour accompagner le projet (matériel de travaux). Si il y a des éléments dans l'urgence du niveau électrique on pourra contribuer à leurs réalisements.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il faut retenir que les populations locales ont été contentes et sont prêts à accompagner la réalisation des travaux dans la localité. Néanmoins certains points ont été soulevés et se résument aux suivants :

- 1- Démarrage effectif des travaux d'électrification
- 2- Réhabilitation des voies d'accès au village et à l'intérieur du village
- 3- Construction d'un centre de santé ou d'un dispensaire.

La séance a connu la présence de 11 participants. Le représentant du cabinet d'étude a remercié les participants et les exhortant à informer les autres de tout ce qui a été dit au cours de la séance.

Le chef
Sunday Ichola KOCHELOU



ONT SIGNÉ :

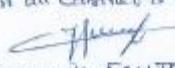
2^e conseiller


OGOLOLA MOÏSI

Sage Village IGA


KOCHELOU SIMON

Représentant du cabinet d'étude


Benjamin FANTOSSI

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....Vendredi.....19.Août.....20.19.....

Département..PLATEAU.....Commune.....POBE.....

Arrondissement..TOUNE.....Localité.....IGA.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	KOCHELOU I. Sunday	chef de village	63356654	<i>[Signature]</i>
2	OGUOLA Maïde	Photographe	67578256	<i>[Signature]</i>
3	OGODJI Afolabi	Cultivateur	94671738	<i>[Signature]</i>
4	KOCHELOU Gabriel	Aide soignant	94817067	<i>[Signature]</i>
5	Idohou Robert	Cultivateur		<i>[Signature]</i>
6	OGUOLA Sedji	Cultivateur	61762901	OGUOLA
7	KOCHELOU Simon	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
8	KOCHELOU Israel	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
9	Idohou Orou	Transporteur	-	<i>[Signature]</i>
10	KOCHELOU Dhanon	Menuisier	63453390	<i>[Signature]</i>
11	Idohou Agbessi	Tailleur	60381118	<i>[Signature]</i>
12	KOCHELOU Mathieu	MASON	-	<i>[Signature]</i>
13	KOCHELOU Akindéle	aide soignant	94239407	<i>[Signature]</i>
14	OGUENDE Joel	Enseignant	65201238	<i>[Signature]</i>
15	KOCHELOU DAVID	MASON	-	<i>[Signature]</i>
16	KODERAKIN Afolabi	Cultivateur	98556030	<i>[Signature]</i>
17	OGUDECE Monday	Mécanicien	67065159	<i>[Signature]</i>

18

IGBA

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 21 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 16h 10 min
FIN DE LA SEANCE	: 17h 35 min
COMMUNE	: SAKETE
ARRONDISSEMENT	: ITA - DFEROU
VILLAGE/QUARTIER	: IGBA
LIEU	: MAISON 88 CV
LANGUE DE COMMUNICATION	: VIENNE ; GOON
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTUSSI Benjamin

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf, et le dimanche 21 Avril, a été tenue dans la maison du chef village de IGBA une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact Environnemental et Social du Projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019. La séance a été animée par M. FANTUSSI Benjamin représentant du Cabinet d'Etude avec l'appui du chef de village M. TOSSOU Séraphin. L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de IGBA afin de recueillir leurs avis et préoccupations au terme d'impacts négatifs/positifs du projet et d'autre part, recueillir les objections et les suggestions des populations sur la mise en oeuvre du projet dans la localité.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant : TESSOU SIMON : Nous vous remercions pour tout ce qui est attendu d'être fait pour que nous puissions avoir notre village électrifié. D'autres étaient ici le mois passé pour la même cause. Notre joie sera très grande si cela devient une réalité.

2- M. AMARU Lahady : Le manque/absence de l'électricité pour notre village entrave son développement. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire mais sans fait de l'électricité on y arrive. Nous demandons que l'électrification de notre village devienne une réalité. Nous en avons déjà trop rêvé. La voie qui traverse notre localité et même vers BONOU est complètement déquadrée. Après l'électricité, c'est la réhabilitation de cette voie une des grandes préoccupations de tout les enfants du village IGBA.

3- M. BIKOU Wassou : Quel sera l'itinéraire du réseau électrique? Raison si le réseau électrique doit partir par un autre village avant de venir ici il faudrait que les gens de ce village soient aussi informés que nous pour qu'il y ait pas de problème de mécontentement lorsque les travaux démarrent.

Réponses données par M. FANTOJI Benjamin Mouni pour la pertinence de votre préoccupation le réseau électrique suivra l'itinéraire Ita-Ayhou jusqu'au niveau du village Igba. Nous sommes ici ce soir pour parcourir l'itinéraire et faire un diagnostic environnemental afin de savoir les différentes dispositions nécessaires avant le démarrage des travaux.

4- M. MONTCHO DORWABOU : Nous avons vraiment besoin de l'électricité dans le village. Non seulement pour l'éclairage mais aussi à d'autres fins. Mais surtout c'est d'avoir au son temps accès à des services à carte.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il faut retenir que la population du village IGBA et environs ont été très contentes et s'engagent à accompagner le projet dans sa mise en œuvre. Les principales préoccupations et doléances se résument aux suivants :

- Démarrage effectif des travaux d'électrification /
Sahabilisation des voies de la localité d'Ison depuis

I.T.A - NEBAU
En outre, aux compliments à cette page la population la séance a connu la présence de sa fille et fille le IGBA. Elle a été clôturée par les mots de remerciement du représentant du cabinet d'étude. Ce dernier a exhorté les participants à informer les autres qui n'ont pas pu être présent.

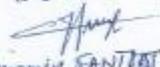
Le chef village

Séraphin TOUSSOU

ONT SIGNÉ

1^{er} conseiller

EUGENIENNE HOUMS

Représentant de cabinet
d'étude

Benjamin FANTRES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 21... Avril... 2019.....
 Département... PLATEAU..... Commune... SAKETI.....
 Arrondissement... IGA-KEBUD... Localité... IGBA.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	TUSSOU Séraphin	CV / IGBA	66263742	
2	TUSSOU Simon	Vulgarisateur	91033419	
3	ZAN MENOU Boris	Mécanicien	66091923	
4	FALANAN Bérnat	Bricoleur	96113968	
5	AMINOU Léonard	Marchand	97606445	
6	BACHIROU Aïssou	Commerçant	96990622	
7	SOUKHOU VOI Razafit	Cultivateur	66270500	
8	KOUSSOUMOU Basile NOMBY	Marchand	-	-
9	AMINOU Agnès	Mécanicien	97091228	
10	KOUSSOUMOU Mamadou	Cultivateur	96810558	
11	OSSE KARIMOU	Mécanicien	97224851	
12	BIOKOU Wassiou	Imprimeur	96513706	
13	OSSE Ramane	Cultivateur	67592934	
14	KOUSSOUMOU Sedako	Cultivateur	66579571	
15	OSSE Adam	Cultivateur	62134559	
16	HOUSSOU GREGOIRE	conseiller/comm. pa.	99250120	
17	MONTCHO Bonnyfoué	Cultivateur	66015309	
18	MONTCHO Larry	Cultivateur	97618978	

ILLADJI



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

DATE	: 18 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 10h15min
FIN DE LA SEANCE	: 11h26min
COMMUNE	: KETOU
ARRONDISSEMENT	: ZIGNY
VILLAGE/QUARTIER	: ILLADJI
LIEU	: Place Publique
LANGUE DE COMMUNICATION	: HAO ; FRANÇAIS
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: FANTOSSI Benjamin

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf et le Jeudi 18 Avril s'est tenue à la place publique du village ILLADJI une consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par M. FANTOSSI Benjamin représentant du cabinet d'étude avec l'accompagnement du chef village ILLADJI M. EDEYA Sibagou.

L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de ILLADJI et les élus locaux afin de recueillir leurs avis et perceptions au terme d'impacts négatifs positifs du projet sur l'environnement physique et socio-économique de la localité. D'autre part, la séance vise également à recueillir les appréciations et attentes des populations en vue de maximiser les impacts positifs tout en atténuant un peu les impacts négatifs du projet sur la localité.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant: ANGELOUS Victor: Non chers merci pour tout ce qui est entrain d'être fait pour que nous notre village soit électrifié. Je suis coiffeur et avec l'électricité je pourrais bien faire mon travail. Notrelement j'ai un petit groupe d'hétérogène que j'utilise. Mon plus grand souhait est que le projet démarre rapidement.

2^{ème} intervenant: M^{me} ABOU Amintou: Est-ce vrai que notre localité sera électrifiée dans les prochains jours? Ou c'est à titre de campagne politique comme cela a toujours été. Notre joie sera immense si les travaux démarrent réellement.

Réponse de M. EPHISSI Benjamin: Merci pour vos interventions. Nous ne sommes pas ici pour la politique comme j'ai toujours dit au début de la semaine nous sommes ici pour recueillir vos avis et faire une évaluation sur le terrain afin de minimiser les effets négatifs que la mise en œuvre du projet pourrait avoir sur la localité de ILLANI et ses habitants.

3^{ème} intervenant: BAIGOUN Adou: Les gens s'insistent ici à nous pousser pour une proposition ils ont dit que c'était pour identifier les lieux d'implantation des poteaux électriques. Notre arrivée ce matin confirme que cette fois-ci sera la réalité.

4^{ème} intervenant: FAKHE Iyad: Je suis vendeur de poisson frais. Il faut aller acheter le poisson à Illara et vu que nous n'avons pas l'énergie électrique il faut perdre de la glace à Koton Centre pour pouvoir conserver le poisson au frais. Ce sera un grand plaisir pour nous si notre localité dans les jours à venir bénéficie dudit projet.

5^{ème} intervenant: BAHIEFA Albert: Outre l'électrification nous avons besoin de réseau téléphonique pour le développement de notre localité.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique il faut retenir que les populations ont accepté le projet. Ils ont exprimé leurs inquiétudes et ont cependant formulé des doléances qui se résument aux suivantes :

- Implantation de réseau téléphonique (MTN et Orange)
- Construction d'un centre de santé adjacent
- Démarrage des travaux d'électrification dans un bref délai.

Au total 17 personnes ont participé à cette séance de consultation publique.

.....
.....
.....
.....
.....

ONT SIGNÉ

Chef de village



Conseiller


BALOGNON Adamu

Représentant du cabinet d'étude


Benjamin FANTOBI



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....18...Avril.....2019.....

Département...PLATEAU.....Commune.....KE.TOU.....

Arrondissement...DIGNI.....Localité...ILLADJI.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	EDEYA @Magam	C/V illadji	64 32 82 71	
2	BPKITIFA ALbat	Pasteur	69 27 27 10	
3	BALAGUN POKH	Garsalle	94 18 36 36	
4	Pyinde Felice	Tailleur	99 28 54 52	
5	Sikira Abubakar	Fongeur	96 73 12 02	
6	Adewale @Magam	Gardien	65 55 57 15	
7	Adigun Victor	Carfeur	65 24 76 68	
8	Ayi polebissi	Meneurien	64 14 29 11	
9	Fakiyi Zayo	Commerçant	60 51 99 64	
10	Eyin Leoki	Cultivateur		
11	Abou Aminator	Commerçant	60 05 52 22	
12	Ayinde Biyereu	Cultivateur		
13	Rapinat Larinwale	Meneurien	66 45 24 69	
14	Hda Thomas	Cultivateur	94 11 22 01	
15	IKO Lassini	Cultivateur (ancien SV)	64 03 64 62	
16	EDEYA Achini	Cultivateur	60 35 77 92	
17	FADUMON Adjoke	Cultivateur	66 66 23 53	

OBAFEMI

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 17 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE : 17h 15 min
FIN DE LA SEANCE : 19h 02 min
COMMUNE : Kotoou
ARRONDISSEMENT :
VILLAGE/QUARTIER : OBAFEMI
LIEU : ETP DKE BODE
LANGUE DE COMMUNICATION : Haou, Français
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : FANTODJI Benjamin



A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf, et le Mercredi 17 Avril, s'est tenue à l'ETP DKE BODE la consultation publique dans le cadre de la mission de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par M. FANTODJI Benjamin représentant du Cabinet d'étude en charge de la mission et de la conduite de l'AMU LOKOU I. B. Benifera.

L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de OBAFEMI et les différents locaux afin de recueillir leurs avis et préoccupations en termes d'impacts négatifs et positifs que le projet pourrait avoir sur l'environnement physique et social à proximité de la localité. D'autre part, la séance vise à recueillir les appréciations, inquiétudes et attentes de la population ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant: M. MOUSSA Wafiq (Conseiller) Je salue tous les intervenants ici présents. C'est une grande joie pour nous, ce projet. Ma préoccupation est de savoir si le projet prend en compte l'électrification de tout le quartier de OUSSETI.

Réponse: M. FANTASSI B. Merci pour votre intervention, le que je vous souhaite est que le gouvernement a en vue le projet d'électrifier les zones rurales du pays. Même si pour cette phase il y a des endroits qui ne sont pas pris en compte, mettez vous avec ceux qui sera fait l'accès à l'électricité sera plus facile à la population de la localité. Les zones principales qui existent dans la localité sont électrifiées.

2^{em} intervenant: M. ABIBOLA Binat. Quelqu'un est-ce que les travaux vont démarrer dans notre localité?

Réponse: M. FANTASSI B. Merci. Je suis très sûr que les travaux démarreront suite à la validation des rapport d'étude d'impact Environnemental et Social. Je ne saurais vraiment vous donner une date précise de démarrage des travaux. Mais ce qui est certain, les populations seront informés en son temps.

3^{em} intervenant: M. AAKPA Bamana: la mise en œuvre du projet permettra-t-elle la création de nouveaux emplois dans notre localité?

Réponse de M. FANTASSI B. le projet prévoit l'utilisation de la main d'œuvre locale au besoin. Comme tous le savez pour de prochains travaux, il y a besoin d'ouvriers on fait souvent appel à ceux de la localité qui ont l'habileté à faire le travail.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la période de consultation publique, il ressort que les populations d'OSABETHI sont contentes de l'avancement du projet et n'ont rien révoqué. Elles souhaitent uniquement que les travaux démarrent inopinément et de manière à ce qu'elles soient fait cas de certaines préoccupations :

- création de nouveaux emplois dans la localité à travers le projet
- Utilisation de la main d'œuvre locale
- Veiller à l'électrification effective de tout le quartier d'OSABETHI
- La sécurité la savoir la présence de la police.

ONT SIGNÉ

le chef quartier
Boniface I B
Boniface I B LAMIKOU



Secrétaire SVGF
Daouda Ramani
Daouda Ramani

Représentant du cabinet d'étude
Benjamin FANTOSI
Benjamin FANTOSI

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....17...04...2019.....

Département. PLATEAU..... Commune.....KETOU.....

Arrondissement..KETOU.....Localité.....ORAFEMI.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	LAMILOKOU TB-BONIFACE	CHEF CANTON QUARTIER	9671605	
2	HOUSSA Walou	Maçon	95453235	
3	KASSOUMON Zol- Kifouli	Commerçant	96331533	
4	FALOLA Paulin	Indépendant	95189700	
5	ABEALÉ Tony	Marchande	98327093	
6	OLOUKOSSI Fortina	Marchande	94434086	
7	OLABETAN Loukmon	Marchand	95835296	
8	MAMA Julien	Transporteur	94033816	
9	SOURAKATH Abdou	Marchand	95733208	
10	MAOUA Piamani	Mécanicien	95727811	
11	LALÉYE Norbert	Marchand	64523651	
12	ABIMBOLA Binat	Cultivateur	95983040	
13	INDHOU Théophile	Cultivateur	94960776	
14	SOUBEROU Njoman	Exportateur forestier	97658056	
15	ALARO Eric	Forgeron	94824170	
16	FAKEYE Ebtou	Marchand	95799318	
17				

OLOGO



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

DATE : 18 Avril 2019
DEBUT DE LA SEANCE : 15h 34 min
FIN DE LA SEANCE : 17h 18 min
COMMUNE : ABSA - OBERE
ARRONDISSEMENT : OKO - AKARE
VILLAGE/QUARTIER : OLOGO
LIEU : Maison du CV OLOGO
LANGUE DE COMMUNICATION : FANGO; ABSA
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : FANTOSSI BENJAMIN

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le Jeudi 18 Avril 2019 s'est tenue dans la maison du chef de village OLOGO la consultation publique dans le cadre de la mission de l'étude d'impact environnemental et social du Projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

La séance a été animée par M. FANTOSSI Benjamin, représentant du cabinet d'étude avec l'accompagnement de chef de village OLOGO M. KUDABOU TACHÉ.

L'objet de la séance est d'une part, présenter le projet à la population de OLOGO et les aborder sur des aspects de recueillir leurs avis et préoccupations en termes d'impacts négatifs/positifs que le projet pourrait avoir sur l'environnement physique et socio-économique de la localité. D'autre part, la séance vise à connaître les appréciations, inquiétudes et attentes des populations ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant : Mr. TACHOU Jean. Depuis plus de dix ans, nous avons reçu des promesses concernant l'électrification de notre localité. Mais depuis, nous n'avons rien vu. Notre joie sera grande si réellement le projet de venir dans les jours à venir. Répondre de FANTISSI Benjamin. Merci pour votre intervention. Le Gouvernement actuel a dans son plan l'électrification de zones rurales de votre pays. Après les chefs lieux, d'habitude c'est maintenant le tour des gros villages et c'est le village SAKO.

2^{er} intervenant : M. TACHOU A. Eliba. C'est une bonne chose l'état de ce projet. Mais mon inquiétude est de savoir si c'est par une nouvelle voie de politique à la suite de l'élection législative. Répondre de M. FANTISSI Benjamin. Cela sera certainement le cas à la période de campagne mais je suis sûr rassurez que cela va être le cas avec la politique. Le projet est maintenant en cours et déjà rendu heureux les populations de cette localité. Donc c'est maintenant le tour du village SAKO.

3^{er} intervenant : KACCHASSÉ Benoît. Merci pour vos différentes réponses. J'étais ici au SAKO parce que quand vos collègues sont venus prospecter les lieux. Pourquoi on attend toujours les périodes de campagne pour venir avec des projets?

4^{er} intervenant : KAMMAYOU Zacha (chef de village). Nous vous remercions tout d'abord et l'attention que vous accordez à nos diverses questions. Ici à SAKO, notre vie n'est pas du tout praticable à cet effet, nous souhaitons qu'on débarrasse l'électrification qui a fait la réhabilitation de nos villages. Aussi, informez nous à l'avance de la date et du lieu de démarrage des activités dans le cadre de l'électrification.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il a été constaté que les populations du village ont été satisfaites et sont prêtes pour accompagner le projet dans sa mise en œuvre. Les observations ont fait cas de certaines doléances qui sont :
- La réhabilitation de l'axe principale de la localité
- La mise en œuvre du projet d'électrification des lieux
- L'organisation d'une séance d'information avant le démarrage des activités.
Au total 21 personnes ont participé à cette séance de consultation publique.

ONT SIGNÉ

Le chef de village
Koudadjou Zachée

KOUDADJOU Zachée

M^r Conseiller
EZI ÉZÉKIEL

Représentant du cabinet d'étude
BENJAMIN FANZOUSSI

Page | 3



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date..... 18. Avril. 2019.....

Département. PLATEAU.... Commune.. A.S.A. - BERE

Arrondissement OKO.- AKARE Localité... OLAGE.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	Koudadjou Zachée	cv Ologo	96517417	
2	Assikidana Akat	Réserviste	66 66 6076	
3	Koutchadé	Coiffeur	97 10 3853	
4	IDOSSOU Sildan	Saudome	66-77-631	
5	ASSOU Jonas	estrateur	66 11 40 11	
6	Fagbinisi Adiyemi	cultivateur	-	
7	Koutchadé AKALDE	cultivateur	-	
8	Egoudjobi Bamigbola	cultivateur	-	
9	Léoto Sandé	cultivateur	61 90 42 95	
10	IDOHOU Jean	cultivateur	66 85 08 33	
11	Kouché Mathieu	cultivateur	67 20 90 25	
12	Koutchadé Agbaossi	cultivateur	91 06 95 04	
13	Ezi Eze'kiel	cultivateur	62 88 59 06	
14	Bankolé Jean	cult	97 02 94 63	
15	AKAKPO Mathieu	estrateur	-	
16	Eléglède Fathai	Réserviste	62 22 95 39	
17	Koudadjou Apola	cultivateur	-	

ZOU

AGBOHOUTOGON

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 17/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 16h 45min
FIN DE LA SEANCE	: 17h 50min
COMMUNE	: DSDA
ARRONDISSEMENT	: DA N
VILLAGE/QUARTIER	: AGBOHOUTOGON
LIEU	: chez le chef de village
LANGUE DE COMMUNICATION	: fon
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ADSSAICIBDI H. Arnel Romab

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le Jeudi dix huit Avril s'est tenu dans la résidence du chef de village de AGBOHOUTOGON la consultation publique relative à la mission d'étude d'impact Environnemental et social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019. L'objectif de la séance est:

- d'une part d'informer le public concerné sur le projet, ses objectifs et ses composantes, puis
- d'autre part de recueillir les attentes et avis des publics sur différents aspects en matière de respect des normes environnementales et sociales et d'exécution dudit projet à prendre en compte dans la finalisation des rapports d'étude Environnementale et sociale.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^{me} HETE Georgette

Supposons qu'il y a des maisons dans l'empire de la robe, quel est le rôle du projet prévoit?

Réponse de ADJAKI DIE Amel

Pour des cas pareils, le projet prévoit dans son plan de stratégies pour anticiper les débats. Ainsi lorsque les cas vont se présenter il y aura une validation préalable des propriétaires des biens affectés.

2 - M^r AGO Benjamin

A combien peut-on avoir un compte élitique personnel?

Réponse de ADJAKI DIE Amel

Je ne saurais dire des le montant auquel le compte personnel sera rendu puisque cela ne relève pas de mes compétences, les agents de la SBEF vont tendre à fournir le maximum.

3 - M^r ABOUHOUD Thomas

Quelle est la date de démarrage du projet?

Réponse de ADJAKI DIE Amel

Je vous remercie pour la question. Mais je ne peux donner une date précise car ce qui concerne le démarrage des travaux. Toutefois je peux vous dire que les travaux démarrent incessamment.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'unanimité, il se dégage que la population de AGBOHOUTO GON est assoiffée et impatiente de voir la réalisation du projet sans attendre une indemnisation de la part de l'Etat.

ONT SIGNE

AGO Abel #
AGO Jonathen
AGO Justin
AGBOHOUTO Pascaline
AGBOHOUTO Sabina
AGBOHOUTO Simplicie
AKANZAN Theophile
ADANGHITSE Rosaline
AGBOHOUTO Hongbe
HETE Nasaine
KIKI Victor
ADJAKISSÉ Arnel Roméo

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 18/04/2019
 Département... ZOU... Commune... Agbojo
 Arrondissement... Dan... Localité... Agbohounyogon

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AGO ABEL	CV	95321859	
2	AGO SONATHEN	Notable	95371706	
3	AGO JUSTIN	Securite'	65447807	
4	AGBOHOUTO Alida	/	69042077	
5	AGBOHOUTO Simplite	Notable	94722986	
6	AGBOHOUTO Thomas	Notable	97502471	
7	AKANZAN Theophile	Securite'	66087412	
8	HETE Georgette	/	90371064	
9	AGBOHOUTO Jabin	Notable	65802453	
10	AGBOHOUTO Edoua	Securite'	97548954	
11	AGBOHOUTO senis	Notable	94596005	
12	ADANGNITODE Rosaline	Conseillère	94332280	
13				
14				
15				
16				
17				



AOTRELE

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 18/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE : 10h 15mn
FIN DE LA SEANCE : 12h03mn
COMMUNE : DJIDJA
ARRONDISSEMENT : AGOUA
VILLAGE/QUARTIER : AOTRELE
LIEU : CHEZ le chef quartier
LANGUE DE COMMUNICATION : FOU
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : ADJAKI, DJE H. Amel Romou

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le Jeudi dix-huit Avril s'est tenue dans la résidence du chef de village de AOTRELE la consultation publique relative à la mission d'Etude d'Impact Environnemental et social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019. L'objectif de la séance est :

- d'une part d'informer le public concerné sur le projet, ses objectifs et ses composants, puis
- d'autre part de recueillir les attentes et avis du public sur les différents aspects en matière de respect de normes environnementales et sociales et d'exécution du dit projet et prendre en compte dans la finalisation des rapports d'étude environnementale et sociale.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^{me} BELLO Mafaya :

Je remercie tous ceux qui œuvrent pour la réalisation de ce projet d'électrification de notre localité puisqu'il arrive à point nommé. En effet, le besoin est crié et les populations en souffrent de son manque. Je soutiens ardemment que le projet passe à son phase de réalisation. Et tout prochain pour le bonheur et la satisfaction de tout le village de AOTRELE.

2 - M^r TOLLO Clément

Je suis très content pour ce projet d'électrification qui vient contribuer au développement de notre localité. Nous, population de AOTRELE sommes devoués à accompagner les différentes personnes physiques ou morales ayant à charge la gestion de ce projet pour sa réalisation. Et nous sommes prêts à sacrifier tout nos biens se trouvant dans le corridor afin de faire passer la ligne.

3 - M^r CASSISSI René

A quand le démarrage des travaux liés à l'électrification de notre localité?

Réponse de AJAKI DE Amel René

Je vous remercie pour la pertinence de cette préoccupation. Je ne peux donner une date précise en ce qui concerne le démarrage des travaux, toutefois, je puis vous dire que les travaux démarrent inamoviment suite à la validation du rapport d'étude d'impact Environnemental et social de ce projet et la diligence des autorités compétentes.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

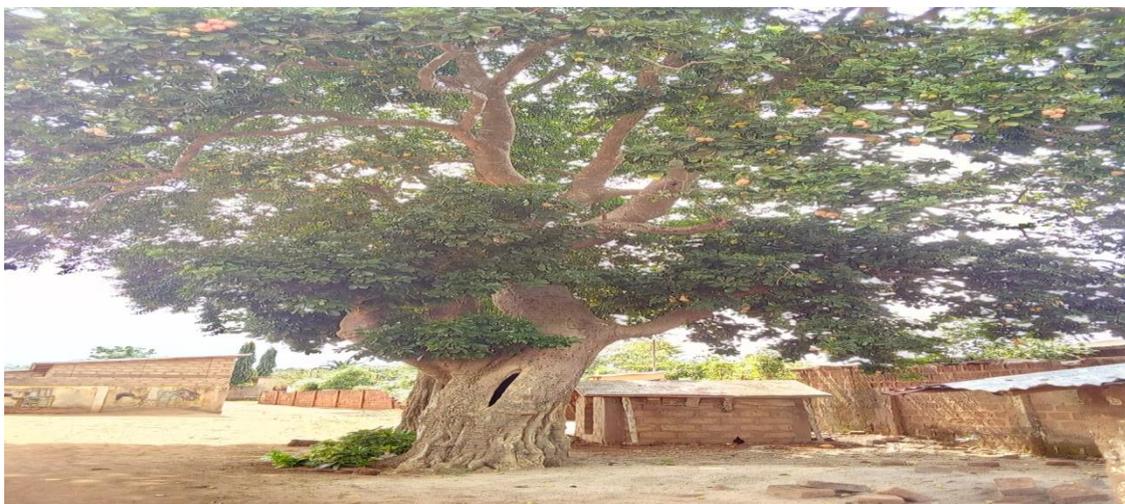
On note de cette séance que la population a véritablement besoin de l'énergie électrique pour mieux développer les activités agricoles.

ONT SIGNÉ
LASSISSI René
AGBOMENOUN Simon
BELO Kafaya
BOUSSAÏ wabi
TOLLO clément
AYISEYON Godjo
BOUSSARI Griciath
AYEKO Michelline
BOUSSARI Rabiath
GANKPORO Charles
DAGBA Marius
DJAGBO florent
YOBOSE Jeanne
ADJAKIDJE Amel

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 12/04/2019.....
 Département... ZOU..... Commune... DJIDJA.....
 Arrondissement... AGOUNA... Localité... ARTREKE.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	AGBOUJANTO Jean	C A/Agouna	95544662	<i>[Signature]</i>
2	LASSISSI René	CV/Artreke	94391308	<i>[Signature]</i>
3	SOUBEKOU Mouctala	Notable	67372091	<i>[Signature]</i>
4	KOULOUIHOU E. Cosme	Ex CA/Agouna	95940860	<i>[Signature]</i>
5	AGBOMENOUN Simon	Conseiller	94823882	<i>[Signature]</i>
6	BETO Mabaya	-	-	<i>[Signature]</i>
7	BOUSSARI Uabi	ex Maire	95365222	<i>[Signature]</i>
8	TOLLO Clément	Conseiller	63574179	<i>[Signature]</i>
9	AYIAEVON cadjo	Notable	97716217	<i>[Signature]</i>
10	BOUSSARI Guirath	-	65368339	<i>[Signature]</i>
11	AYEKO Michelle	-	66030551	<i>[Signature]</i>
12				
13				
14				
15				
16				
17				



ASSANLIN

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 10/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE : 8h 30mn
FIN DE LA SEANCE : 9h 15 mn
COMMUNE : ZAKOTA
ARRONDISSEMENT : ASSANLIN
VILLAGE/QUARTIER : ASSANLIN centre
LIEU : chez le CV
LANGUE DE COMMUNICATION : FON
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : ADJAMIDSE H. Amel Rombo

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et le dix neuf
Avril, s'est tenue dans la résidence du
chef de ce village de ASSANLIN, la consultation
publique relative à la mission d'étude d'impact
environnemental et social du projet d'électrifi-
cation de 30 localités rurales au titre de l'année
2019. L'objectif de la séance est:
- d'une part d'informer le public concerné sur
le projet, ses objectifs et ses composantes, puis
- d'autre part de recueillir les attentes et avis
du public sur les différents aspects en matière
de respect des normes environnementales et
sociales et d'exécution du dit projet à prendre
en compte dans la finalisation des rapports
d'étude environnementale et sociale.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1- M^r LOKONON Philippe

Je voudrais demander si après l'installation des poteaux quel est les cours depuis nous aurons quantité d'électricité dans la localité et dans nos maisons?

Reponse donnée par M^r ADJAKIADÉ
Régi pour la pertinence de votre intervention. Je ne peux être saisi de ma position actuelle de ce que l'électricité sera mise à disposition aussitôt que l'installation des poteaux de la S.B.E sera achevée. Toutefois après avoir fait appel des autorités et institutions compétentes les localités concernées seront électrifiées dans les meilleurs délais.

2 - M^{me} HOUEFO Albertine

Je remercie le Seigneur pour ce projet puisque nous étions dans le besoin depuis plusieurs années et de nombreux efforts auraient été fournis à cet effet sans succès. Grande est notre joie de constater que les travaux ont démarré dans notre localité.

3 - LOKONON Mathieu

Combien peut-on avoir un compteur électrique personnel?

Reponse de ADJAKIADÉ Aimé. Merci pour votre intervention. Je ne saurais vous dire le montant auquel le compteur personnel sera rendu puisque cela ne relève pas de mes compétences. Les agents de la S.B.E vous tiendront informés le moment venu.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Il se constate que la population d'Assamou attend avec impatience l'énergie électrique surtout que des poteaux ont été installés depuis quelques mois sans suite.

ONT SIGNÉ

LOKOMON Philippe
ATCHOBOSI Gabin
AKABASSI Fidèle
LOKOMON Wilfrida
HOUEYO Albedine
LOKOMON Mathieu
ALLATOUN KPATIN Sabine
SAGBAME Mathieu
DOSSOU YOVO KOTTO Jamel
ASSAMON Bernard
HANGNON Harceline
ASSAKI-DJE H. Arnel Romeo

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....19/04/2019.....
 Département.....ZOU..... Commune.....ZAKPOTA.....
 Arrondissement..ASSANLIN.Localité.....ASSANLIN Centre

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	LOHONON Philippe	C V	95404458	
2	LOHONON Wéfid	Securite	64682700	
3	AKIABASSI Fidele	Notable	67308020	
4	SAGBEME Mathieu	conseiller	67851242	
5	ASSANNON Bernad	Notable	97610736	
6	VEGLO Herve	Notable	97827457	
7	HAGBE Clément	Notable	66355884	
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

HLAGBA

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 22/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 8h 02 min
FIN DE LA SEANCE	: 9h 43 min
COMMUNE	: ZOGBO-MEY
ARRONDISSEMENT	: MASSI
VILLAGE/QUARTIER	: HLAGBA-DENOU
LIEU	: chez le chef village
LANGUE DE COMMUNICATION	: FON
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ADJAKISSA H. Amel Romel

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil neuf et le lundi vingt-deux Avril 2019, a été tenu dans la maison du chef village de HLAGBA-DENOU MEY, une consultation publique relative à la mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social et Social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

L'objectif de la séance est :

- d'une part d'informer le public concerné sur le projet, ses objectifs et ses composants plus
- d'autre part de recueillir les attentes et avis du public sur les différents aspects en matière de respect des normes environnementales et sociales et d'exécution du dit projet et prendre en compte dans la finalisation des rapports d'étude environnementale et sociale.

Page | 1

B. QUESTIONS ET DEBATS

1- M^r KPOKIANE Roger chef village de NIAGBA-AKOU. Je remercie toutes les personnes physiques et morales qui sont en train de lutter pour la réalisation de ce projet d'électrification de notre localité. Parce que cela nous rajoute et nous renforce. Alors nous allons jusqu'à main pour avoir nos téléphones portables et tout le autre biens liés à l'électricité. A cet effet je voudrais bien vous demander qu'on a grand le projet va démarré dans la localité?

Réponse de A. AKUADÉ Amiel
Je suis ravi pour la pertinence de votre préoccupation. Cependant je ne peux donner une date précise est ce qui concerne le démarrage de travaux. Toutefois je suis sûr que le travail démarquera inévitablement.

1- M^r AGBOGAN Gustave
Je suis très content pour le projet d'électrification qui contribue au développement de notre localité. Nous population de ST. NOU sommes devoués à accompagner les différentes personnes physiques ou morales ayant à charge la gestion de ce projet pour sa réalisation.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Il ressort de cette assemblée que les habitants de ALAGRA-DENOU ont dans un certain besoin de l'énergie électrique pour diverses dépenses et besoins.

ONT SIGNÉ

KPOKANE G.	Roger	
AKOUKPLETO	Bernice	
HOU GUENOU	Marie	
KPOKANE.	Joselyne	
AGBOGAN	Roger	
AGBOGAN	Hubert	
AGBOGAN	Gustave	
DOUDOUJI	Samassa	
YAGBO	Eric	
ABADASSI	Guillaume	
KPOKANE	Josephine	
ESSOKO	Joachim	
ASSAKISSI	H. Amel Roméo	

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date..... 22/04/2019.....
 Département..... 784..... Commune... ZOUBOURHEUY
 Arrondissement... MASSI..... Localité... HLAGBA DENOU.

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	KPOKAME G. Roger	Chéf Village	95 62 93 70	
2	AKOUEKPLE TO Bernice	/	64 90 61 14	
3	HOUQUENOU Aïde	Notable	97 05 99 07	
4	KPOKAME Delyne	/	60 17 53 54	
5	AGBOGAN Roger	Notable	97 63 29 69	
6	AGBOGAN Hubert	Notable	96 67 05 98	
7	AGBOGAN Guillaume	Conseiller	94 30 88 82	
8	DOUBOSSI Samax	Notable	96 77 26 89	
9	YAGBO Eric	Notable	97 63 72 76	
10	ABADASSI Qui Houm	Notable	96 09 11 58	
11	KPOKAME Josephine	Notable	97 56 63 81	
12	ESIDISO Joachim	Notable	96 98 44 70	
13	ATHOUG Corine	Notable	98 13 56 85	
14	MONTIN Rock	Securite'	67 20 69 99	
15	KPOKAME Leticia	Notable	66 35 40 08	
16				
17				

KODJI-DAHO

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 19/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 15h 18 min
FIN DE LA SEANCE	: 17h 03 min
COMMUNE	: ABOMEY
ARRONDISSEMENT	: SETDHOU
VILLAGE/QUARTIER	: KODJI-DAHO
LIEU	: Espace public
LANGUE DE COMMUNICATION	: Fon
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ASTARWJEH Arnel Romeo

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi dix-neuf Avril s'est tenue dans le village de KODJI-DAHO, la consultation publique relative à la mission d'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.

L'objectif de la séance est :

- d'une part d'informer le public concernant son projet, ses objectifs et ses composants puis
- d'autre part de recueillir les attentes et avis du public sur les différents aspects en matière de respect des normes environnementales et sociales et d'exécution du dit projet à prendre en compte dans la finalisation des rapports d'étude environnementale et sociale.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^r ATTINMAWASSONOU Séraphin
Je voudrais savoir si la main d'œuvre locale sera sollicitée lors de l'exécution des travaux d'installation des poteaux du dit projet ?

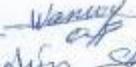
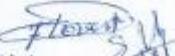
Réponse de M^r ASSAHIDE Amel
Je vous remercie. Le cabinet d'études que je représente ici est chargé uniquement de l'étude des impacts environnementaux et socio-économiques du projet. De ce fait, je ne peux pas vous assurer que la main d'œuvre locale sera sollicitée à la main d'œuvre locale. Toutefois, le cabinet fera des propositions dans son rapport afin que l'entrepreneur ayant à charge l'exécution des travaux travaille avec la population locale.

2 - S. TOSSI Catherine
Je remercie tous les initiateurs de ce projet d'électrification de notre localité puisque il arrive à point nommé. En effet le besoin est crucial et la population en souffrait de son manque, vivement que ce projet passe à sa phase de réalisation les tout prochains jours pour le bonheur et la satisfaction de cette localité.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Il ressort de cette assemblée que les habitants de Koulikouba ont sans ambiguïté besoin de l'énergie électrique pour satisfaire leurs divers besoins et se soumettent à l'État pour les modalités de dédommagement.

ONT SIGNÉ

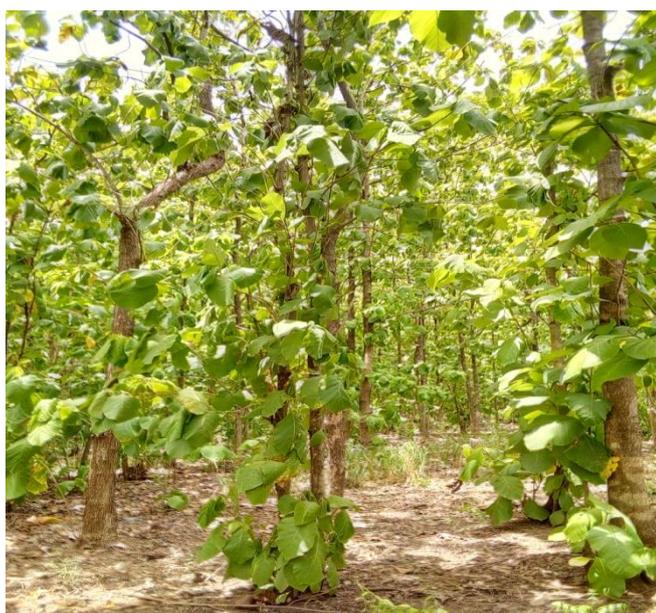
OUIHA François d'Assise 
ATTINAWASSOMOU Séraphin 
GAHOU Vincent 
ABISSI Edouige 
SETOSSE Catherine 
TCHINHOUN Pierre 
WANWI Albert 
HINVI Sekomoul 
WOUHA Florent 
EGBO Guillaume 
WANWI Edmon 
VEDIN Anicet 

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....17 / 04 / 2019.....
 Département.....ZOU..... Commune.....Abomey.....
 Arrondissement.....GITHOU.....Localité.....KRAJI.....DAMO.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	OUMHA François D'ASSISA	CV	94553003	Manat off
2	ATTINMAWASSONOU Seraphin	Notable	94208138	Manat off
3	GAHOU Vincent	Notable	95989667	Manat off
4	TEHINHOUM Pierre	Notable	95398348	Manat off
5	ABLOU Edouard	Notable	65462578	Manat off
6	FIPAZOU	Ulriche	94176110	Manat off
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

Page | 1



GBOUNGON

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 17/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 13h 08 min
FIN DE LA SEANCE	: 15h 28 min
COMMUNE	: GBOUNGON
ARRONDISSEMENT	: GBOUNGON
VILLAGE/QUARTIER	: GBOUNGON
LIEU	: chez le conseiller
LANGUE DE COMMUNICATION	: Fon
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ASJAKIBE H. Armat Romed

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf et Mercredi dix sept
Avril, dans la maison du conseiller LASSAN
KABERI, s'est tenue une consultation publique
relative à la mission d'étude d'impact
environnemental et social du projet d'électrification
de 30 localités rurales au titre de l'année 2019.
L'objectif de la séance est :
- d'une part d'informer le public concerné sur le
projet, ses objectifs et ses composantes puis
- d'autre part de recueillir les attentes et
avis du public sur les différents aspects et en matière
de réputation des normes environnementales et sociales
et d'exécution dudit projet à prendre en compte
dans la réalisation des rapports d'étude
environnementale et sociale.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^r VISSIN Julien Notable du village
Je salue le seigneur et les maîtres de nos
encêtres pour ce projet puisque nous étions dans
le besoin depuis. Mais ma question est de
savoir à combien s'élevaient les frais
d'acquisition du compteur?

Réponse de ADJAMIDJE Armel Romeo
Merci pour votre question et je puis vous
dire que les frais sont à la portée de tous.

2 - M^{me} GASSO Noëlie

Quelle est la date du démarrage des
travaux liés à l'électrification de notre localité?

Réponse de ADJAMIDJE Armel
Je vous remercie pour la pertinence de
votre question. Je ne peux obtenir une date
précise sur ce qui concerne le démarrage des
travaux. Toutefois je puis vous dire que les
travaux démarrent incessamment suite à la
validation du rapport d'étude d'impact
environnemental et social dudit projet et la
solvence des autorités compétentes!

2 - M^r LOKO NON Germain Notable du village

Nous sommes contents de l'arrivée de
ce projet d'électrification de population,
puisque notre localité a été pendant
longtemps ridiculisée et marginalisée pour
le fait que nous n'avons pas l'électricité
et cela fait que de nombreux projets de
développement nous échappent.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À l'unanimité la population accueilli
très heureuse de voir leurs rêves devenir
une réalité et n'exige pas un
dédommagement pour un dommage lié
à ce noble projet qui accueilli la
bienvenue

ONT SIGNÉ

LOKONON Kékéssi
AYIWENONHIN Ahoissi
VISSIN Julien
AYIWENONHIN Mathias
AYIWENONHIN André
GOSJO Naëllie
HOUKPON Marcelin
GANTI Sylvain
AYIWENONHIN Célestin
AHIGBISI Benoît
ADJAKISSÉ H. Arnel Roméo

Page 12

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date... 17 / 04 / 2019
 Département... ZOU... Commune... DJIDJA
 Arrondissement... Djidja... Localité... Gbougbon.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	GIDLOGOUN Samakien	CV	94709049	
2	LOHONON Kakéssé	Conseiller Gbougbon	63529343	
3	AYIWENONHIN Akossi	Notable	97155678	
4	VISSIN Julien	Notable	64494590	
5	GONDO Hoellé	/	95686435	
6	GANTI Sylvain	Notable	94320550	
7	LOKONON Garmach	Notable	65533741	
8	AYIWENONHIN Koudjia	Notable	95356003	
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

TEGON

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 19/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 13h 15 min
FIN DE LA SEANCE	: 15h 02 min
COMMUNE	: ZOGBOBOHEY
ARRONDISSEMENT	: TANWE-HESSOU
VILLAGE/QUARTIER	: TE 9019
LIEU	: chef le chef du village
LANGUE DE COMMUNICATION	: fon
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ADJAKIDJE A Arnel Romeo

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf, et le Vendredi
dix neuf s'est tenue dans la résidence
du chef village de TE 9019
Place la consultation publique relative
à la mission d'étude d'impact environnemental
et social du projet d'électrification de 30
localités rurales au titre de l'année 2019.
L'objectif de la séance est :
- d'une part d'informer le public concerné
sur le projet, ses objectifs et ses composantes puis
- d'autre part de recueillir les attentes et avis
du public sur les différents aspects en matière
de respect des normes environnementales et
sociales et d'exécution de dit projet à
prendre en compte dans la finalisation des
rapports d'étude environnementale et sociale

Page | 1

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^r TOUAM Pascal

Je vous demande d'aider de toute sorte, toutes les manières possibles pour la réalisation et l'achèvement du dit projet dans toute la localité concernée afin de soulager nos peines puisque de nombreux projets nous échappent à cause des défauts d'écoulement.

2 - M^r HANVILLE Roger

A combien peut-on avoir un compte personnel (religieux personnel)?

Réponse de M^{me} ADAMOWICZ Anne

Où pour votre intervention. Je ne saurais vous dire le montant auquel le compte personnel sera rendu puisque cela ne relève pas de mes compétences. Les agents de la SRE vous tiendront informer le moment venu.

3 - M^{me} HANVILLE Alice

Je loue le Seigneur pour ce projet puisque nous étions dans le besoin depuis plusieurs années.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Il ressort de cette assemblée que les habitants de TEGON ont sans ambiguïté besoin de l'énergie électrique pour satisfaire leurs divers besoins et se soumettent à l'Etat pour la modalité de dédommagement.

ONT SIGNE

GBEWESO Placide 
TODAN Pascal 
ASSAGBENON Rosaline 
SOBONONG Tofianou 
KANKLI Roger 
HLANNON Gaston 
GBEWESO Rock 
Signataires # 
GBEWESO Lucas 
M^{me} MINKPE Alice 
ASSAKIOTSE H. Arnel Romeo 

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....19/04/2019.....
 Département.....ZOU.....Commune..ZOUARADJAY
 Arrondissement.TAWE-HESIN Localité.....T.F.GON.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	GBEWEDO Claude	CV	97802324	
2	TOBAN Pascal	Conseiller	64338513	+
3	ADJAGBENON Roseline	Notable	65225869	
4	GOBONON Toussaint	Notable	99813105	
5	KANKLI Roger	Notable	64767344	
6	HLANSON Gaston	Notable	95595778	
7	GBEWEDO Rock	Notable	60339326	
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				



ZOUNGOU DO

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE	: 20/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE	: 15h 15 min
FIN DE LA SEANCE	: 16h 28 min
COMMUNE	: Bohicon
ARRONDISSEMENT	: AGONGINTO
VILLAGE/QUARTIER	: ZOUNGOU DO
LIEU	: chez le chef village
LANGUE DE COMMUNICATION	: Fon
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE	: ASSJAVI OSE H. Arnel Romeo

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix neuf, et le Samedi vingt
Huit, s'est déroulée dans la maison du
chef village de ZOUNGOU DO, la consultation
publique relative à la mission d'étude
d'impact Environnemental et social du projet
d'électrification de 30 localités rurales au
titre de l'année 2019. L'objectif de la séance est:
- d'une part d'informer le public concerné sur
le projet, ses objectifs et ses composants et
- d'autre part de recueillir les attentes et avis
du public sur les différents aspects en matière
de respect des normes environnementales et
sociales et d'exécution du dit projet à fin de
en compte dans la finalisation des rapports
d'étude Environnementale et sociale.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^r SOSSOU IDIMAN, chef village de ZOU.N.GOUSSO
Je suis content de l'annonce de la projet que la population de ZOU.N.GOUSSO attendait depuis plusieurs années. Nous sommes prêts à ceurer de toutes les manières possibles pour la réalisation compte tenu de nos unités qui n'est pas à démontrer.

2 - Mme AHORIN Thérèse
C'est une bonne chose l'objet de ce projet; mais mon inquiétude est de savoir si ce n'est pas en fait une forme de campagne électorale.
Réponse de ASSANIOTE Pierre
Même chose connue peut être avec la période de campagne électorale mais en réalité on ne fait pas la politique pour peuplé, je ne vois ni pas mention de logo.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'unanimité la population de
Zombongo se sent très heureuse de voir
leur rêve devenu une réalité et
n'exige pas un dédommagement et
ajoute qu'elle a véritablement besoin
de l'énergie électrique pour mieux
développer ses activités

ONT SIGNÉ

SOSSOU Djiman
ADJAKOTAN Victorin
ALLOUNNHI Hubert
WEKE Bienvenu
ADJAKOTAN Boniface
ALLOUNNHI Jean
AWESSOU Pierre
KOTOKO Elisabeth
AWESSOU William
AMORIN Therese
GANTHA Jean-Yves
ADJAKISSÉ H. Amel Romed

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date.....20/04/2019.....

Département.....ZOU..... Commune.....Béhouicon.....

Arrondissement AGANSON..... Localité.....ZOUNGOUBO.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	SOSSOU Djiman	CV	95260077	<i>[Signature]</i>
2	ASSAFIOTAN Victorin	Conseiller	95563327	<i>[Signature]</i>
3	ALLOUNOUNHI Hubert	Notable	97939647	<i>[Signature]</i>
4	WENE Bienvenue	Notable	96429644	<i>[Signature]</i>
5	ASSAFIOTAN Boniface	Notable	95345815	<i>[Signature]</i>
6	ALLOUNOUNHI Jean	Notable	95292959	<i>[Signature]</i>
7	AWESSOU Merve	Notable	99457570	<i>[Signature]</i>
8	AWESSOU William	chef sécurité	64087017	<i>[Signature]</i>
9	AMORIN Marrese	Notable	95396958	<i>[Signature]</i>
10	KOTAKO Elisabeth	Notable	95679322	<i>[Signature]</i>
11	GANHA Jean-Yves	Conseiller	95717915	<i>[Signature]</i>
12				
13				
14				
15				
16				
17				

ZOUNGUE

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE
MAITRISE D'ENERGIE (ABERME)

MISSION : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR
L'ELECTRIFICATION DE 30 LOCALITES RURALES AU TITRE DE L'ANNEE
2019

DATE : 30/04/2019
DEBUT DE LA SEANCE : 8h 30 min
FIN DE LA SEANCE : 10h 05 min
COMMUNE : ZAKPOPA OVINHI
ARRONDISSEMENT : ASSANIN DASSO
VILLAGE/QUARTIER : ASSANIN centre ZOUNGUE
LIEU : Place public
LANGUE DE COMMUNICATION : Fon
REPRESENTANT DU CABINET D'ETUDE : ADJAKIDJE H. Arnel Roméo

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil dix-neuf, et le Samedi
vingt Avril, s'est tenue à la place public
de ZOUNGUE la consultation publique relative
à la mission d'étude d'impact environnementale
et social du projet d'électrification de 30
localités rurales au titre de l'année 2019.
L'objectif de la séance est :
- d'une part d'informer le public concerné sur le
projet, ses objectifs et ses composants puis
- d'autre part de recueillir les attentes et
avis du public sur les différents aspects
ou matière de respect des normes environnementales
et sociales et d'exécution du dit projet à
prendre en compte dans la finalisation des
rapport d'étude environnementale et
sociale

B. QUESTIONS ET DEBATS

1 - M^r HOUNSA Jacques
C'est une bonne chose l'objet du dit projet; mais mon inquiétude est de savoir si ce n'est pas encore une forme de campagne électorale.
Réponse de ADJAKI DZ Amel
Notre venue concrète peut être sur la période de campagne électorale mais en réalité on ne fait pas la politique et pour nous je ne suis et pas monté de l'ogon.

2 - M^r HOUSSOU André, chef village de ZOUNGUE. L'absence de l'électricité dans notre localité pénalise nos différentes écoles. A cet effet, je voudrais demander aux autorités compétentes et toute personne de bonne volonté de nous aider à construire un centre de santé et mieux équiper l'école qui nous avons pour le bien être des enfants.

3 - A. J. E. BOU Gallette
A combien peut on se procurer un compteur électrique personnel?
Réponse de ADJAKI DZ Amel Roméo
Merci pour votre intervention, je ne pourrais pas dire le montant auquel le compteur électrique personnel sera vendu puisqu'il ne relève pas de mes compétences. Ce qui est sûr, les agents de la SREZ vous tiendront informés le moment venu.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance de consultation publique, il faut retenir que la population de ZOUNGUE est prête pour accompagner le projet et sa mise en œuvre et demande que le prix du compteur soit à la portée de tous.

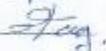
ONT SIGNÉ

HOUESSOU K. André 

FANONOUNGBO Lucien 

HOUNSA Jacques 

ABOKO Séyidou 

BONOU Lambert 

GOUSSI Aberle 

KADGBONON Camille 

TOYO Jules 

HOUMENOUN Valentin 

ABOHOUNGBO Moustaur 

BEKIDON Collette 

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Date..... 20/04/2019.....
 Département..... 204..... Commune..... OUIHANI.....
 Arrondissement..... ASSO..... Localité..... ZOUNGUE.....

N°	NOM & PRENOMS	OCCUPATION/ RESPONSABILITE	CONTACTS	EMARGEMENT
1	HOUSSOU André	CV	96343891	
2	HOUSSA Jacques	Securité	97994644	
3	KAKPO Jeremi	Notable	97223978	
4	BONOU Lambert	Conseiller	96043930	
5	FADONOUNGBO Léon	chef securité	97625993	
6	AKONGHIGOUDE Jean	Notable	96297246	
7	GOBONOU Nane	Notable	66096058	
8	GOBONOU Joseph	Notable	97316872	
9	KAKPO Mathieu	Notable	97352532	
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES SIGLES ACRONYMES	6
1. RESUME ANALYTIQUE	7
2. INTRODUCTION	9
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
3.1. Approche globale.....	11
3.2. Réunion de cadrage	11
3.3. Démarche spécifique à la réalisation de la mission	12
3.3.1 Revue et analyse documentaire.....	12
3.3.2. La collecte des données de terrain	13
4. CADRE STRATEGIQUE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF.....	15
4.1. Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité	15
4.2. Cadre politique et juridique en matière de gestion de l'environnement.....	18
4.2.1. Conventions, accords et protocoles environnementaux ratifiés par le Bénin pour la préservation de l'environnement.....	18
4.2.2. Cadres juridiques de mise en œuvre du projet	19
4.3. Armature juridique de construction, du foncier et de la décentralisation au Bénin	21
4.3.1. Textes relatifs à la réglementation du secteur de la construction	22
4.3.2. Textes relatifs à la maîtrise foncière et à la propriété	23
4.3.3. Textes sur la décentralisation au Bénin.....	24
4.4. Cadre institutionnel de l'environnement et de mise en œuvre du projet.....	25
4.4.1. Ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD)	25
4.4.2. Ministère de l'Energie (ME)	26
4.4.3. Les Préfectures	27
4.4.4. Les Communes.....	27
4.5. Normes environnementales applicables au projet	28
4.6. Principales Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD) applicables au projet.....	29
5. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	35
5.1. Contexte et justification du projet	35

5.1.1.	Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).....	35
5.1.2.	Justification du type d'Etude d'Impact Environnemental (EIE) à réaliser	36
5.2.	Description des activités du projet	36
5.2.1.	Prescriptions techniques générales des équipements	37
5.2.2.	Etendue des travaux	39
6.	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	40
6.1.	Environnement biophysique du milieu récepteur du sous-projet	40
6.1.1.	Situations géographique et administrative du milieu récepteur du projet.....	40
6.1.2	Caractéristiques biophysiques.....	43
5.1.3.	Réseau hydrographique.....	48
6.1.4.	Caractéristiques des formations végétales et fauniques observées dans les milieux récepteurs du projet.....	48
6.2.	Caractéristiques socio-économiques des milieux récepteurs du projet	51
6.2.1.	Groupes socio-culturels dans le secteur récepteur	51
6.2.2.	Activités économiques des populations	51
6.2.3.	Population des localités réceptrices du projet.....	58
6.2.4.	Indicateurs de pauvreté dans le milieu récepteur	61
6.2.4.	Habitat.....	65
6.2.5.	Infrastructures sociocommunautaires des localités réceptrices du projet	66
6.2.6.	Situation énergétique nationale.....	69
7.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	76
8.	PRESENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ETUDIEES	79
8.1.	Description des Variantes :.....	80
8.1.1	Variante 1 : Construction des lignes électriques suivant les itinéraires initialement proposés (cas de base)	80
8.1.2.	Variante 2: Construction de lignes avec modification des itinéraires initialement proposés.....	81
9.	RESULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE.....	81
10.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	83
10.1.	Phase préparatoire.....	84
10.2.	Phase de construction	88
10.3.	Phase d'exploitation	90

10.4. Synthèse des impacts potentiels du projet par département	94
11. MESSURES D'ATTENUATION / RENFORCEMENT ET INITIATIVES COMPLEMENTAIRES	100
12. GESTION DES EFFETS RESIDUELS ATTENDUS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	110
13. PROGRAMME DE SUIVI	113
13.1. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme de suivi.....	113
13.2 Indicateurs de suivi	114
13.3. Mise en œuvre du programme de suivi	118
13.4. Rôles et responsabilités de l'ABERME.....	118
13.5. Rôle de l'entreprise en charge des travaux de construction	118
13.6 Rôle de bureau de contrôle	119
13.7 Rôle du Comité de Suivi.....	119
13.8 Rôle et responsabilité des Communes	119
13.9 Suivi et Contrôle effectués par l'Agence Béninoise pour l'Environnement	120
13.10 Surveillance environnementale.....	120
14. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMEES	120
15. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU PROJET	121
16. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES.....	127
17. CONCLUSION	130
18. ANNEXES	131